SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) Nº 1007-10

Codification administrative

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT Nº 1007-10

RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

AVIS DE MOTION : 1ER MARS 2010

ADOPTION : 3 MAI 2010

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 MAI 2010

Modifications au règlement

Numéro de règlement	Entrée en vigueur
1007-10-1	27 AOÛT 2014
1007-10-2	21 JUIN 2017
1007-10-3	17 AVRIL 2019
1214-22	9 MARS 2022
1007-10-4	31 MAI 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : Dispositions déclaratoires, administratives et interprétatives 5

Section 1.1 : Dispositions déclaratoires 5

1.1.1 : Titre du règlement 5
1.1.2 : Préséance 5
1.1.3 : Territoire assujetti 5
1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois 5
1.1.5 : Adoption partie par partie 5
1.1.6 Documents annexés 5

Section 1.2 : Dispositions administratives 7

1.2.1 : Administration et application du règlement 7
1.2.2 : Pouvoirs du fonctionnaire désigné 7
1.2.3 : Interventions assujetties 7

Section 1.3 : Dispositions interprétatives 7

1.3.1 : Interprétation des dispositions 7
1.3.2 : Numérotation 7
1.3.3 : Terminologie 8

CHAPITRE 2 : Contenu et cheminement de la demande 9

Section 2.1 : Contenu de la demande 9

2.1.1 : Dépôt de la demande 9
2.1.2 : Contenu de la demande 9
2.1.3 : Frais d'étude 10

Section 2.2 : Cheminement de la demande 11

2.2.1 : Demande complète 11
2.2.2 : Vérification de la demande 11
2.2.3 : Transmission de la demande au Comité consultatif d'urbanisme 11
2.2.4 : Étude et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 11
2.2.5 : Assemblée publique de consultation 11
2.2.6 : Approbation par le Conseil municipal 12
2.2.7 : Conditions d'approbation 12
2.2.8 : Émission du permis ou du certificat 12
2.2.9 : Modification aux plans 12

CHAPITRE 3 : Objectifs et critères applicables à certains usages en bordure de la route 333 (chemin des Hauteurs) 13

Section 3.1 : Champ d'application 13

3.1.1 : Territoire assujetti 13
3.1.2 : Interventions assujetties 13

Section 3.2 : Objectifs et critères applicables 14

3.2.1 : Objectifs généraux 14
3.2.2 : Le lotissement 14
3.2.3 : Les accès et les déplacements véhiculaires 14
3.2.4 : L'aménagement du terrain, le contrôle de l'érosion et la gestion des eaux de pluie et de surface 15
3.2.5 : La volumétrie et l'architecture des bâtiments 16
3.2.6 : Les enseignes 17

Chapitre 4 Objectifs et critères applicables à proximité des lacs de l'Achigan, Connelly et Écho 19

Section 4.1 Champ d'application 19

4.1.1 Territoire assujetti 19

Section 4.2 Objectifs et critères applicables au secteur A du lac de l'Achigan 20

4.2.1 Objectifs généraux 20
4.2.2 Implantation des bâtiments 20
4.2.3 Architecture et volumétrie des bâtiments 21

4.2.4 Aménagement du terrain 22

Section 4.3 Objectifs et critères applicables au secteur B du lac Connelly 22

4.3.1 Objectifs généraux 22
4.3.2 Implantation des bâtiments 23
4.3.3 Architecture et volumétrie des bâtiments 23
4.3.4 Aménagement du terrain 24

Section 4.4 Objectifs et critères applicables au secteur C du lac Écho 25

4.4.1 Objectifs généraux 25
4.4.2 Implantation des bâtiments 25
4.4.3 Architecture et volumétrie des bâtiments 25
4.4.4 Aménagement du terrain 26

CHAPITRE 5 : Objectifs et critères applicables à certaines interventions à l'intérieur des secteurs montagneux 29

Section 5.1 : Champ d'application 29

5.1.1 : Territoire assujetti 29
5.1.2 : Interventions assujetties 29
5.1.3 : Références pour l'évaluation des objectifs et des critères 30

Section 5.2 : Objectifs et critères applicables interventions à l'intérieur des secteurs montagneux 30

5.2.1 : Objectifs généraux 30
5.2.2 : Le lotissement 30
5.2.3 : Le réseau routier 31
5.2.4 : L'implantation des bâtiments 32
5.2.5 : L'architecture et la volumétrie 32
5.2.6 : L'aménagement du terrain 33

CHAPITRE 6 : Objectifs et critères applicables au noyau villageois et ses abords 35

Section 6.1 Champ d'application 35

6.1.1 Territoire assujetti 35
6.1.2 Interventions assujetties 35

Section 6.2 Objectifs et critères applicables 35

6.2.1 Objectifs généraux 35
6.2.2 L'implantation et l'architecture des bâtiments 35
6.2.3 L'aménagement des terrains et les espaces de stationnement 37
6.2.4 Les enseignes 37

CHAPITRE 7 Objectifs et critères applicables aux zones industrielles 39

Section 7.1 Champ d'application 39

7.1.1 Territoire assujetti 39
7.1.2 Interventions assujetties 39

Section 7.2 Objectifs et critères applicables 39

7.2.1 Objectifs généraux 39
7.2.2 Le lotissement 39
7.2.3 L'aménagement du terrain, le contrôle de l'érosion et la gestion des eaux de pluie et de surface 40
7.2.4 L'implantation et l'architecture des bâtiments 41
7.2.5 Les accès et les espaces véhiculaires 41

CHAPITRE 8 Objectifs et critères applicables aux zones de niveau sonore élevé 43

Section 8.1 Champ d'application 43

8.1.1 Territoire assujetti 43
8.1.2 Interventions assujetties 43
8.1.3 Références pour l'évaluation des objectifs et des critères 43
8.2.1 Objectifs généraux 43
8.2.2 Le lotissement 44
8.2.3 L'implantation des bâtiments 44

8.2.4 Les équipements mécaniques et les appareils de climatisation 45
8.2.5 La conception des espaces intérieurs et les techniques de construction 45

Chapitre 9 : Dispositions finales 47

Section 9.1 Dispositions pénales et entrée en vigueur 47

9.1.1 Contraventions et pénalités 47
9.1.2 Entrée en vigueur 47

ANNEXES 49

CHAPITRE 1 : Dispositions déclaratoires, administratives et interprétatives

Section 1.1 : Dispositions déclaratoires

1.1.1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de *« Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »* et le numéro 1007-10.

(Règl.1007-10-03, art. 1)

1.1.2 : Préséance

Annulé

1.1.3 : Territoire assujetti

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent à toutes personnes, s'applique aux zones déterminées par les chapitres du présent règlement portant sur les objectifs et critères applicables à ces zones.

1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi ou règlement du gouvernement provincial ou fédéral ainsi qu'à tout autre règlement municipal et d'urbanisme applicable en l'espèce.

1.1.5 : Adoption partie par partie

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte déclare par la présente qu'il adopte le présent règlement chapitre par chapitre, section par section et article par article, alinéa par alinéa et paragraphe par paragraphe de façon à ce que, si une partie du présent règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du règlement, sauf dans le cas où le sens et la portée du règlement ou de l'une de ses dispositions s'en trouveraient altérés ou modifiés.

(Règl.1007-10-1, art.1, règl. 1007-10-03, art. 2)

1.1.6 Documents annexés

Les documents suivants font partie intégrante du présent règlement :

1. L'annexe 1, intitulée « Plan des pentes » ;
2. L'annexe 2, intitulée « Secteur de montagne (niveau d'élévation) » ;
3. L'annexe 3, intitulée « Croquis des modes d'implantation à favoriser et à éviter en secteurs montagneux ».
4. L'annexe 4, intitulée « Plan des secteurs A, B et C » ;
5. L'annexe 5, intitulée « Architectures types Lacs de l'Achigan, Connelly et Écho »;
6. L'annexe 6, intitulée « Palette chromatique proposée pour les matériaux de revêtement extérieur et autres matériaux visibles » ;

7. L'annexe 7, intitulée « Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec »;
8. L'annexe 8, intitulée « Exemples d'aménagements dans les zones de niveau sonore élevé

Section 1.2 : Dispositions administratives

1.2.1 : Administration et application du règlement

L'administration et l'application du présent règlement sont confiées à toute personne nommée ci-après « fonctionnaire désigné », par résolution du Conseil municipal, incluant les personnes nommées « inspecteur des bâtiments », « inspecteur en environnement » ou « directeur du service de l'urbanisme ».

1.2.2 : Pouvoirs du fonctionnaire désigné

Les pouvoirs du fonctionnaire désigné sont énoncés dans le *Règlement sur les permis et certificats.*

1.2.3 : Interventions assujetties

Le présent règlement s'applique aux interventions identifiées par les chapitres du présent règlement portant sur les objectifs et critères applicables aux zones ou à l'ensemble du territoire.

Section 1.3 : Dispositions interprétatives

1.3.1 : Interprétation des dispositions

1. À moins que le contexte n'indique un sens différent, il est convenu que :

   a) L'emploi du verbe « DEVOIR » indique une obligation absolue ;
   b) L'emploi du verbe « POUVOIR » indique un sens facultatif, sauf dans l'expression « NE PEUT » qui signifie « NE DOIT » ;
   c) Le mot « QUICONQUE » inclut toute personne physique ou morale.

2. La table des matières et les titres des chapitres, des sections et des articles du présent règlement sont donnés pour améliorer la compréhension du texte. En cas de contradiction entre le texte et le ou les titre(s) concerné(s) ou la table des matières, le texte prévaut ;

3. Les dimensions, superficies et autres mesures énoncées dans le règlement sont exprimées en unités du système international.

1.3.2 : Numérotation

Le mode de numérotation utilisé dans ce règlement est le suivant (lorsque le texte d'un article ne contient pas de numérotation relativement à un paragraphe ou à un sous-paragraphe, il s'agit d'un alinéa) :

1. Chapitre
1.1 Section
1.1.1 Article
   1. Paragraphe
      a) Sous-paragraphe

1.3.3 : Terminologie

À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots ont le sens et l'application que leur attribue le *Règlement sur les permis et certificats.*

CHAPITRE 2 : Contenu et cheminement de la demande

Section 2.1 : Contenu de la demande

2.1.1 : Dépôt de la demande

Le requérant d'une demande assujettie au présent règlement doit déposer sa demande par écrit sur le formulaire prévu à cette fin, auprès du fonctionnaire désigné, en 2 exemplaires en plus des plans et documents requis à la présente section.

(Règl.1007-10-1, art.2)

2.1.2 : Contenu de la demande

Le requérant d'une demande d'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale pour une intervention visée au présent règlement doit fournir, en plus des plans et documents demandés lors de la demande de permis de lotissement, de permis de construction, de certificat d'autorisation ou de certificat d'occupation, les plans et documents suivants (certains plans et documents peuvent être non requis pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs et critères prévus au règlement pour l'intervention visée) :

1. Des photographies récentes, prises dans les 3 mois qui précédent la demande, des bâtiments, des constructions, des ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que des constructions situées sur les terrains environnants aux fins d'obtenir une image globale du secteur d'intervention ;

2. Un plan d'aménagement détaillé incluant, de façon non limitative, la localisation des végétaux projetés et existants, les essences à planter, l'emplacement des constructions, bâtiments et ouvrages, y compris les enseignes et les équipements d'éclairage, les accès véhiculaires, les espaces de stationnement ainsi que les clôtures, haies, murets et murs de soutènement ;

3. Dans le cas d'une nouvelle construction, d'un agrandissement, d'une modification, d'un changement d'usage nécessitant des transformations extérieures, des plans, élévations, coupes et croquis schématiques, en couleur, montrant l'architecture de toute construction existante à modifier et de toute construction projetée sur le terrain faisant l'objet de la demande ainsi que leur relation avec tout bâtiment et avec toute construction existante située sur des terrains adjacents. Les plans doivent présenter les détails architecturaux des bâtiments, notamment les ouvertures, le toit, les murs et les éléments en saillies ;

4. Le détail des matériaux et les couleurs sélectionnées pour toutes constructions, tous bâtiments ou ouvrages, incluant les enseignes ;

5. Une illustration de l'impact sur le paysage, incluant des perspectives visuelles (ex. : photomontage, modèle de simulation), à partir du chemin des Hauteurs, minimalement à partir 2 points de vue ;

6. Une illustration de l'impact sur le paysage, incluant des perspectives visuelles (ex. : photomontage, modèle de simulation), minimalement à partir de 2 points de vue illustrant une vue de l'intervention depuis le lac ou de la rive opposée ;

7. Une illustration de l'impact sur le paysage, incluant des perspectives visuelles (ex. : photomontage, modèle de simulation), minimalement à partir de 2 point de vue dont un à partir d'un corridor paysager d'intérêt (route 333) ou des paysages identitaires identifiés au *Règlement sur le plan d'urbanisme* et l'autre à partir d'un point bas par rapport au site d'intervention ou de la rue menant au site;

8. Un plan des pentes du site d'intervention, identifiée selon les pentes régies par le présent règlement, soit de 20 à 25%, de 25 à 30% et de 30% et plus ;

9. Les méthodes de contrôle de l'érosion, de gestion des eaux de pluie et de surface pour le site d'intervention ;

10. Les mesures de protection des arbres et des espaces naturels durant et après les travaux ainsi que l'identification des espaces à renaturaliser et la technique à utiliser ;

11. Une étude des circulations véhiculaires et d'accès au site ainsi que les mesures de mitigation à retenir aux fins de minimiser les conflits véhiculaires, notamment sur le chemin des Hauteurs, aux fins d'atteinte des objectifs et critères prévus au présent règlement ;

12. Un texte explicatif démontrant l'intégration des interventions projetées au milieu d'insertion en fonction des objectifs et critères du présent règlement ;

13. Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande.

(Règl.1007-10-1, art.3, Règl. 1007-10-02, art. 1, Règl. 1214-22)

2.1.3 : Frais d'étude

Les frais applicables à l'étude et le traitement d'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale sont établis selon le *Règlement sur la tarification de l'ensemble des services municipaux*

Dans tous les cas, ces frais sont non remboursables. Ces frais ne couvrent pas les frais exigés pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat.

Section 2.2 : Cheminement de la demande

2.2.1 : Demande complète

La demande d'approbation des plans en conformité avec les objectifs et critères du présent règlement est considérée comme complète lorsque les frais d'études ont été acquittés et que tous les documents et plans requis ont été déposés auprès du fonctionnaire désigné.

2.2.2 : Vérification de la demande

Le fonctionnaire désigné vérifie si la demande est complète et si la demande est conforme aux règlements d'urbanisme. À la demande du fonctionnaire désigné, le requérant doit fournir toute information supplémentaire pour la compréhension de la demande.

Lorsque l'intervention envisagée n'est pas conforme aux règlements d'urbanisme, le fonctionnaire désigné avise le requérant dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande complète.

Lorsque les renseignements, plans et documents fournis par le requérant sont inexacts, erronés ou insuffisants, le fonctionnaire désigné avise le requérant que la procédure de vérification de la demande avant la transmission au Comité consultatif d'urbanisme est interrompue afin que le requérant fournisse les renseignements, plans et documents exacts, corrigés et suffisants pour la vérification de la demande.

2.2.3 : Transmission de la demande au Comité consultatif d'urbanisme

Lorsque la demande est complète et que le fonctionnaire désigné a vérifié la conformité de la demande, la demande est transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour avis, dans les 60 jours qui suivent la fin de la vérification de la demande.

2.2.4 : Étude et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Le Comité consultatif d'urbanisme formule, par écrit, son avis sous forme de recommandation en tenant compte des objectifs et critères d'évaluation pertinents prescrits au présent règlement et transmet cet avis au Conseil municipal.

L'atteinte des objectifs est évaluée, de façon non limitative, par les critères d'évaluation énumérés au présent règlement, lorsqu'ils sont applicables à l'intervention visée.

2.2.5 : Assemblée publique de consultation

Le Conseil municipal peut demander que le projet faisant l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu du présent règlement soit soumis à une assemblée publique de consultation selon la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), qui s'applique compte tenu des adaptations nécessaires. Les frais de publication de l'avis public sont inclus dans les frais d'étude prévus à l'article 2.1.3.

2.2.6 : Approbation par le Conseil municipal

Après l'étude de la demande, l'avis écrit du Comité consultatif d'urbanisme et, s'il y a lieu, l'assemblée publique de consultation, le Conseil municipal approuve ou désapprouve, par résolution, les plans d'implantation et d'intégration architecturale. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Une copie de la résolution est transmise au requérant.

2.2.7 : Conditions d'approbation

Le Conseil municipal peut exiger, comme condition d'approbation des plans, que le propriétaire s'engage à :

1. Prendre à sa charge le coût de certains éléments du plan, notamment celui des infrastructures ou des équipements ;

2. Réaliser le projet dans un délai fixé ;

3. Fournir des garanties financières pour l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments qu'il doit prendre à sa charge.

2.2.8 : Émission du permis ou du certificat

Le permis ou le certificat ne peut être émis par le fonctionnaire désigné qu'à la suite de l'obtention d'une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le Conseil municipal approuve la demande.

Le fonctionnaire désigné délivre le permis ou le certificat conformément aux dispositions du *Règlement sur les permis et certificats* si la demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et si, le cas échéant, les conditions prévues à la résolution d'approbation de la demande sont remplies.

2.2.9 : Modification aux plans

Une fois approuvés par le Conseil municipal, les plans approuvés ne peuvent être modifiés avant, pendant ou après les travaux.

Toute modification apportée aux plans après l'approbation du Conseil municipal, conformément au présent règlement, nécessite la présentation d'une nouvelle demande. Les frais exigés sont établis à l'article 2.1.3.

CHAPITRE 3 : Objectifs et critères applicables à certains usages en bordure de la route 333 (chemin des Hauteurs)

Section 3.1 : Champ d'application

(Règl.1007-10-03, art. 3, Règl. 1007-10-04, art. 1)

3.1.1 : Territoire assujetti

La présente section s'applique aux zones C-115, H-121, C-123, C-125, H-126, C-129, C-131 et C-134 identifiées au plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*. Tous les usages sont assujettis à la présente section, à l'exclusion des usages du groupe « habitation ».

3.1.2 : Interventions assujetties

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requise pour l'une ou l'autre des interventions suivantes lors d'une demande de permis de lotissement, permis de construction, de certificat d'autorisation ou de certificat d'occupation exigé par le *Règlement sur les permis et certificats* :

1. Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal ;

2. Dans le cas d'une modification d'un bâtiment principal, soit l'agrandissement du bâtiment, le changement de volumétrie et la modification des matériaux de parement extérieur (les agrandissements de moins de 20 mètres carrés sur le plan de façade arrière du bâtiment ne sont pas assujettis) ;

3. Dans le cas d'un changement d'usage principal entraînant des transformations extérieurs, une augmentation de plus de 5 cases de stationnement ou une augmentation significative de l'achalandage ;

4. Dans le cas d'un nouveau bâtiment accessoire ;

5. Dans le cas d'une opération cadastrale dans le but de créer un lot à construire adjacent au chemin des Hauteurs ;

6. Dans le cas d'un aménagement de site, incluant les allées de circulation, les accès au réseau routier au chemin des Hauteurs, les cases de stationnement, les opérations de remblais et déblais, l'éclairage du site et l'aménagement paysager ;

7. Dans le cas d'un ajout d'un accès au réseau routier au chemin des Hauteurs ;

8. Dans le cas d'une augmentation du nombre de cases de stationnement (5 nouvelles cases et plus) ;

9. Dans le cas d'une nouvelle enseigne ;

10. Dans le cas d'une modification d'une enseigne, soit un changement dans les dimensions et la superficie, la structure ou les dispositions d'éclairage de l'enseigne ;

11. Dans le cas du déplacement d'un bâtiment principal.

Nonobstant ce qui précède, les travaux de terrassement, la plantation d'arbustes, d'arbres ou de haies ainsi que les travaux relatifs à la mise en place de massifs ou de plates-bandes de végétaux ne sont pas assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Section 3.2 : Objectifs et critères applicables

3.2.1 : Objectifs généraux

L'objectif principal de cette section est d'assurer une implantation et une intégration optimale des constructions et des aménagements mettant en valeur le caractère champêtre du territoire de Saint-Hippolyte par des qualités esthétiques distinctives du site tout en offrant une sécurité accrue des usagers considérant la présence du chemin des Hauteurs.

3.2.2 : Le lotissement

Objectif :

Concevoir un projet de lotissement s'adaptant à la configuration du chemin des Hauteurs et à l'environnement naturel tout en s'arrimant avec la vocation du site.

Critères :

1. Le projet de lotissement s'adapte au profil et à la configuration du chemin des Hauteurs et permet l'aménagement d'accès véhiculaires sécuritaires ;

2. Le projet de lotissement intègre les caractéristiques naturelles du site et s'adapte à la topographie du site ;

3. La forme et les dimensions du terrain préservent les espaces boisés existants entre les constructions sur le terrain et sur les terrains adjacents ;

4. Les dimensions du terrain favorisent l'implantation de bâtiments de dimensions variées et la réalisation d'un aménagement paysager significatif ;

5. Le projet de lotissement tient compte des contraintes reliées au drainage du terrain et favorise l'écoulement naturel des eaux.

3.2.3 : Les accès et les déplacements véhiculaires

Objectifs :

Planifier les accès véhiculaires au site de manière sécuritaire, notamment à partir du chemin des Hauteurs, tout en les limitant.

Organiser les espaces de stationnement, allées de circulation et les aires de chargement et de déchargement de façon sécuritaire et évitant les conflits véhiculaires, cyclistes et piétonniers.

Critères :

1. Les accès véhiculaires au site sont planifiés de manière à s'adapter au profil et à la configuration du chemin des Hauteurs ainsi qu'au réseau routier existant et projeté ;

2. Les accès véhiculaires au site sont planifiés de manière à tenir compte de l'achalandage qui sera généré par le projet. À cet effet, le projet propose des mesures de contrôle des circulations

véhiculaires, en collaboration avec les intervenants concernés (Municipalité, MTQ) permettant d'éviter conflits véhiculaires ;

3. Dans la mesure du possible, les entrées charretières sont communes et contribuent à la sécurité des usagers du chemin des Hauteurs ;

4. Les accès au site sont clairement délimités et sécuritaires tout en s'adaptant au paysage visuel ;

5. Les espaces de stationnement prévoient des espaces sécuritaires pour le déplacement des piétons et des cyclistes sur le site, par exemple, à l'aide de corridors ou d'espaces désignés à cette fin ;

6. La superficie des espaces de stationnement est réduite au minimum à l'aide d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure afin de maintenir ces espaces à une petite échelle et de réduire les îlots de chaleur. Un aménagement en grappes est privilégié ;

7. Les espaces de stationnement et les espaces de chargement et de déchargement sont planifiés et localisés de manière à ne pas dominer le site, à minimiser leur impact visuel et sonore à partir du chemin des Hauteurs et des propriétés voisines dont l'usage principal est l'habitation ;

8. Les espaces de chargement et de déchargement font partie intégrante du concept architectural du bâtiment et font l'objet d'un aménagement paysager particulier.

3.2.4 : L'aménagement du terrain, le contrôle de l'érosion et la gestion des eaux de pluie et de surface

Objectifs :

Intégrer des aménagements paysagers distinctifs s'adaptant au site d'intervention et planifier adéquatement l'implantation des ouvrages sur le site.

Tenir compte du drainage naturel du site lors des interventions tout en prévoyant des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de pluie et de surface.

Critères :

1. L'intervention projetée n'altère pas les caractéristiques naturelles du site, préserve les espaces boisés, tient compte du drainage naturel du terrain, minimise les changements de la topographie naturelle du site ainsi que les opérations de déblais et de remblais. Une superficie maximale du site est conservée à l'état naturel ;

2. Lorsque nécessaires, les travaux de stabilisation, de déblai ou de remblai sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager ;

3. L'intervention projetée prévoit des mesures de renaturalisation pour les espaces déboisés et dénudés ;

4. Le projet prévoit des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de pluie et de surface durant et après les travaux. Les mesures sélectionnées sont adaptées au site d'intervention ;

5. Dans la mesure du possible, le projet propose des mesures de gestion écologique des eaux de pluie et de récupération des eaux dans une perspective de développement durable ;

6. Les aménagements paysagers proposés, de type indigène, sont généreux et contribuent à l'esthétisme du site et au caractère champêtre ;

7. Les aménagements paysagers proposés sont prédominants par rapport aux espaces fonctionnels de circulation et de stationnement ;

8. Le cas échéant, les aménagements paysagers proposés permettent de camoufler les installations septiques et les équipements d'utilité publique ;

9. Un espace boisé, de type écran tampon, est maintenu en place lorsque le site est adjacent à des usages résidentiels ;

10. L'aménagement paysager contribue à minimiser les impacts sonores et visuels engendré par les circulations véhiculaires et les livraisons sur le site ;

11. La nature, la taille et la distribution des diverses composantes de l'aménagement paysager sont déterminées dans le respect de l'architecture du bâtiment principal et du corridor paysager du chemin des Hauteurs ;

12. L'intervention projetée, réalisée à l'aide de murets ou autres ouvrages de soutènement construits, s'intègre à l'espace paysager ambiant ;

13. L'entreposage extérieur, les équipements mécaniques ou d'utilité publique sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans construits conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel ;

14. L'aire d'entreposage de la neige résultant du déneigement des espaces libres et des espaces de stationnement est planifiée adéquatement ;

15. L'éclairage naturel nocturne est priorisé : les propositions évitent l'éclairage lourd et intensif ;

16. Les équipements d'éclairage proposés (bâtiment, stationnement, accès, etc.) ont un caractère esthétique et sobre tout en étant fonctionnels et sécuritaires ;

17. Les équipements d'éclairage s'intègrent à l'architecture et à l'aménagement paysager.

3.2.5 : La volumétrie et l'architecture des bâtiments

Objectif :

Développer un concept architectural champêtre adapté au site d'intervention et qui permet de rehausser les qualités esthétiques et visuelles du secteur.

Critères :

1. L'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume, les perspectives visuelles ainsi que la morphologie générale du site dans lequel elle s'inscrit ;

2. L'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques architecturales champêtres des Laurentides. Lorsque présentes, les insertions contemporaines se marient avec le style architectural champêtre ;

3. Les constructions présentent une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux distinctifs adaptés à leur vocation principale et font partie intégrante du bâtiment ;

4. Le bâtiment présente des pentes de toit s'intégrant à l'architecture villageoise. Dans le cas d'un toit plat, des détails architecturaux sont intégrés (parapet, couronnement, corniche, avancés, etc.) ;

5. Dans un cas d'un bâtiment regroupant plus d'un usage principal, la composition architecturale du bâtiment forme un tout cohérent et complémentaire ;

6. L'entrée principale est marquée par une composition architecturale particulière à l'échelle du piéton ;

7. La façade principale est marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la vocation principale du bâtiment ;

8. L'ensemble des façades du bâtiment est conçu avec des détails élégants et distinctifs tout en demeurant secondaire par rapport à la façade principale; les murs aveugles et monolithes sont évités ;

9. Les agrandissements n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou d'en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux, son agencement ou ses couleurs ;

10. Les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur et les toitures sont dans les teintes naturelles et sobres. Les couleurs sélectionnées sont de tonalités compatibles tout en permettant de mettre en valeur les détails architecturaux du bâtiment (encadrements, saillies, etc.) ;

11. À défaut de proposer un toit végétalisé pour le projet, le matériau de revêtement du toit présente une couleur pâle contribuant à diminuer les îlots de chaleur ;

12. Les équipements mécaniques ou électriques font partie intégrante de la composition architecturale et des mesures de mitigation sont mises en place pour leur dissimulation visuelle ;
13. Le traitement des constructions accessoires s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal au plan des matériaux, des formes, des volumes et des couleurs ;

14. Dans tous les cas, les techniques de construction durable sont à privilégier (rendement énergétique, etc.).

3.2.6 : Les enseignes

Objectif :

Concevoir un affichage présentant des qualités esthétiques distinctives et qui s'intègre aux composantes architecturales du cadre bâti et au site d'intervention.

Critères :

1. Les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent l'esprit villageois et champêtre de la municipalité ;

2. La dimension, la hauteur et la localisation des enseignes contribuent à créer un corridor paysager de qualité sur le chemin des Hauteurs ;

3. Les enseignes s'adaptent aux circulations véhiculaires et piétonnières du site d'intervention ;

4. Les enseignes n'altèrent pas d'une façon quelconque la composition architecturale des bâtiments ;

5. Les enseignes détachées évitent de dominer le site, l'aménagement paysager ou l'architecture du bâtiment. Un aménagement paysager particulier est prévu aux pourtours des enseignes détachées du bâtiment de manière à assurer l'intégration des installations à l'aménagement paysager au site ;

6. Les enseignes présentent une harmonie de couleurs tout en étant limitées et évite l'emploi de couleurs éclatantes ou fluorescentes.

(Règl.1007-10-1, art.4, Règl.1007-10-03, art. 4)

Chapitre 4 Objectifs et critères applicables à proximité des lacs de l'Achigan, Connelly et Écho

Section 4.1 Champ d'application

4.1.1 Territoire assujetti

La présente section s'applique aux interventions visées par le présent règlement, réalisées sur un terrain localisé à l'intérieur des secteurs de zones, tels qu'identifiés sur le plan en annexe 4. Les secteurs d'application sont :

A. Lac de l'Achigan;
B. Lac Connelly;
C. Lac Écho.

Des objectifs et critères spécifiques sont applicables pour chaque secteur.

4.1.2 Interventions assujetties

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural est requise pour l'une ou l'autre des interventions suivantes lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation exigé par le *Règlement sur les permis et les certificats* :

1. Dans le cas de la construction, de la reconstruction ou du déplacement du bâtiment principal ;
2. Dans le cas d'un agrandissement d'un bâtiment principal qui entraine :
   a) Une augmentation de la hauteur du bâtiment principal de 1.5 m et plus ;
   b) Une augmentation de la superficie de plancher initiale de 18 m^2 et plus pour un bâtiment riverain au lac, sauf si l'agrandissement est situé en cour avant, dans les limites du prolongement des murs latéraux et d'une hauteur équivalente ou inférieur au volume initial du bâtiment lors de la demande ;
   c) Une augmentation de la superficie de plancher initiale de 18 m^2 et plus pour un bâtiment non riverain au lac, en cours avant et latérale.
3. Dans le cas de la construction, de la reconstruction ou du déplacement d'un bâtiment accessoire, d'une superficie de plancher de 50 m^2 et plus situé en cours latérales ou arrière pour un terrain riverain au lac ou dans une cour avant pour un terrain non riverain au lac ;
4. Dans le cas de la rénovation d'un bâtiment principal entrainant la modification des matériaux de revêtement extérieur visible du lac, ainsi que la toiture, à l'exception des cas où les matériaux de revêtement extérieur choisis pour la rénovation font partie de la même palette de couleurs que les matériaux d'origine et sont encouragés dans le présent règlement.

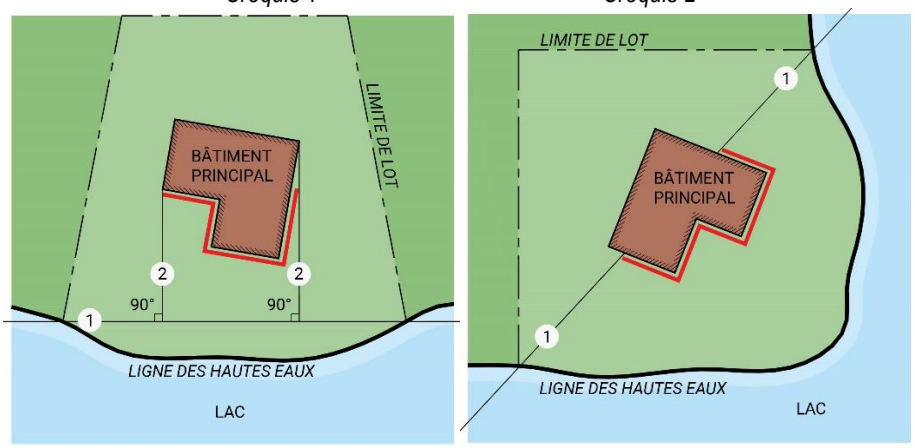
Pour les fins d'application du présent article, la détermination de ce qui est visible du lac se fait comme suit (voir croquis 1 et 2) :

1. Tracer une ligne imaginaire reliant les points de rencontre des lignes de lots et de la ligne des hautes eaux;
2. Tracer les lignes imaginaires perpendiculaires à la ligne 1 partant des arrêtes de murs les plus éloignées;
3. Ce qui est visible du lac se situe entre les lignes 2.

Dans le cas où la ligne 1 traverse le bâtiment principal, ce qui est visible du lac se situe alors entre la ligne 1 et la ligne des hautes eaux (croquis 2).

Croquis types de détermination de ce qui est visible à partir du lac

Croquis 1 *Croquis 2*



Les façades tracées en rouge sont visibles du lac.

Dans le cas des lots non riverains localisés dans l'un des secteurs assujettis au présent règlement, ce qui est visible du lac est situé en cour avant.

Section 4.2 Objectifs et critères applicables au secteur A du lac de l'Achigan

4.2.1 Objectifs généraux

L'objectif principal de cette section vise à assurer une implantation et une intégration optimale des constructions à proximité du lac de l'Achigan en préservant la qualité architecturale supérieure du milieu bâti, naturel et paysager caractéristiques du site. De plus, la présente section vise à préserver les composantes naturelles du site et préserver le caractère de villégiature autour du lac. À des fins de guide, des fiches des architectures types présentes autour du lac sont lisibles en annexe 5.

4.2.2 Implantation des bâtiments

Objectifs

Une implantation éloignée des voisins directs est encouragée afin d'éviter un effet d'amas et de densité. Privilégier une implantation des bâtiments qui minimise l'empreinte écologique, qui préserve les caractéristiques naturelles, incluant le drainage naturel, à proximité du lac de l'Achigan ainsi que l'intégration du bâtiment au milieu existant.

Critères

1. L'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume, les perspectives visuelles ainsi que la morphologie générale de son voisinage. Ce critère doit être évalué dans un contexte de conformité réglementaire de l'intervention et ne pas prendre exemple sur des secteurs ou des interventions dérogatoires ;

2. L'intervention projetée minimise les travaux de déblais et de remblais et respecte la topographie naturelle du site. Une attention particulière doit être portée dans le secteur est et sud-est qui présente de forts dénivelés ;
3. L'implantation des bâtiments évite le déboisement en préservant les espaces plus densément boisés typiques du lac ;
4. L'implantation tente de privilégier une plus grande marge de recul du lac et minimiser la visibilité du bâtiment à partir du lac.

4.2.3 Architecture et volumétrie des bâtiments

Objectifs

Concevoir une architecture de haute qualité, privilégiant des matériaux nobles afin de conserver un ensemble architectural de grande valeur en bordure du lac. Pour ce faire, une cohérence au niveau des couleurs et matériaux utilisés est attendue dans un voisinage rapproché. Il en va de même avec les volumétries, dans la mesure du possible, de grands gabarits sont privilégiés pour une meilleure insertion dans le milieu actuel.

Critères

1. Lorsque le bâtiment est de gabarit monumental, des couleurs de revêtement extérieur sobres, s'inspirant des couleurs de la nature sont encouragées afin de réduire l'effet de massivité ;
2. L'ensemble des composantes architecturales réduit l'impression de massivité en privilégiant des jeux de volumes, des percées, éléments extérieurs (coursives, balcons…) induisant une légèreté. Par exemple, en proposant des éléments en porte à faux, sur poteaux de couleurs sobres et claires, en utilisant des matériaux transparents ou de couleurs sobres ou s'inspirant de la nature ;
3. Lorsqu'apparents, les murs de fondation doivent être recouverts d'un matériau semblable à celui/ceux utilisé/s pour les façades ;
4. Les matériaux réfléchissants sont à éviter. Dans cette optique, les matériaux de revêtement extérieur ayant un indice de réflectance solaire (IRS) supérieur à 29 sont privilégiés ;
5. L'utilisation de matériaux nobles et de couleurs sobres (ou s'inspirant de la nature) est encouragée. Une palette de couleurs à privilégier est lisible en annexe 6 ;
6. Le choix des couleurs de revêtement pour un bâtiment accessoire doit être similaire à celui fait pour le bâtiment principal, si ce sont des couleurs promues dans le présent règlement ;
7. Un contraste de couleur peut être choisi entre les façades et les détails architecturaux ;
8. Les matériaux de toiture privilégient un indice de réflectance solaire (IRS) d'au moins 29 pour les pentes fortes (supérieures à 2:12);
9. Les toits plats et à un seul versant ne sont pas encouragés ;
10. Sont plutôt privilégiés les toits à double pan, quatre pans ou en croix de moins de 3 mètres de hauteurs (pour les combles) pour éviter un impact fort sur le paysage, notamment si la façade pignon est orientée vers le lac ;
11. Les ouvertures doivent être conçues de manière à minimiser l'impact de l'éclairage intérieur vers les espaces extérieurs. Dans cette optique, l'utilisation de verres teintés ainsi que l'orientation des éclairages vers l'intérieur sont privilégiées.

4.2.4 Aménagement du terrain

Objectifs

Les aménagements paysagers s'inscrivent dans le paysage de grande qualité qui est attendu autour du Lac de l'Achigan. Des plantations importantes et de valeur sont attendues afin de préserver l'intimité des résidents et diminuer l'impact des habitations dans le paysage.

Les aménagements paysagers visent à contrôler l'érosion, à assurer une gestion des eaux de pluie et de surface durable et à préserver les caractéristiques naturelles du site. Effectivement, un effort quant à l'aménagement de bassins de pluie paysagers et autres aménagements de drainage de qualité est attendu. Pour les aménagements d'allées, débarcadères, aires de stationnements, l'utilisation de matériaux durables est encouragée.

Critères

1. Les aménagements proposés réduisent le plus possible les surfaces des espaces de circulation, de stationnement, les espaces pavés ;
2. La création d'ombre au moyen du couvert forestier (existant ou planté) est encouragée ;
3. La plantation d'espèces indigènes est fortement encouragée ;
4. L'éclairage extérieur est placé aux endroits où il est nécessaire, de préférence, et est orienté vers le sol ;
5. L'éclairage extérieur permet de maintenir un niveau de sécurité tout en évitant d'éclairer à l'extérieur du lot et de contribuer à la pollution lumineuse ;
6. Une gestion des eaux de pluie durable et de grande qualité est recommandée (type bassin de pluie paysagé);
7. Les interventions respectent le plus possible le tracé naturel des eaux de ruissellement ;
8. L'utilisation de matériaux perméables ou avec un IRS élevé est encouragée pour l'aménagement des allées, aires de stationnement et autres, afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie d'une part et de réduire l'absorption de la chaleur ;
9. L'utilisation de pierres naturelles est encouragée pour la stabilisation des pentes ou la construction de murs de soutènement ;
10. L'utilisation de pierres de grandes dimensions (boulders) pour les murs de soutènement n'est pas privilégiée.

Section 4.3 Objectifs et critères applicables au secteur B du lac Connelly

4.3.1 Objectifs généraux

L'objectif principal de cette section vise à assurer une implantation et une intégration optimale des constructions à proximité du lac Connelly en préservant les qualités esthétiques et environnementales du milieu bâti, naturel et paysager caractéristiques du site. De plus, la présente section vise à préserver les vues sur le lac et les composantes naturelles du site, tout en prenant en compte la densité d'occupation autour du lac. À des fins de guide, des fiches des architectures types présentes autour du lac sont lisibles en annexe 5.

4.3.2 Implantation des bâtiments

Objectifs

Privilégier une implantation des bâtiments qui minimise l'empreinte écologique, qui préserve les caractéristiques naturelles, incluant le drainage naturel, à proximité du lac Connelly ainsi que l'intégration du bâtiment au milieu existant.

Critères

1. L'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume, les perspectives visuelles ainsi que la morphologie générale du site dans lequel elle s'inscrit. Ce critère doit être évalué dans un contexte de conformité réglementaire de l'intervention et ne pas prendre exemple sur des secteurs ou des interventions dérogatoires ;
2. L'intervention projetée minimise les travaux de déblais et de remblais et respecte la topographie naturelle du site. Une attention particulière doit être portée dans le secteur ouest (rue du Cap) qui présente de forts dénivelés ;
3. L'implantation des bâtiments évite au maximum le déboisement en préservant les arbres matures existants ;
4. L'implantation privilégie une plus grande marge de recul du lac.

4.3.3 Architecture et volumétrie des bâtiments

Objectifs

Concevoir une architecture et une volumétrie des bâtiments qui forment un ensemble cohérent dans le voisinage rapproché, notamment lorsque les bâtiments sont proches les uns des autres et qu'il y a peu de végétation.

Concevoir une architecture et une volumétrie des bâtiments qui favorisent une discrétion du bâti, lorsqu'observé du lac ou de la rive opposée. Des vues sur le lac de la rue sont encouragées à être préservées de la rue.

Critères

1. L'utilisation de couleurs sobres (ou s'inspirant de la nature) est encouragée. Une palette de couleurs à privilégier est lisible en annexe 6 ;
2. Les matériaux réfléchissants sont à éviter ;
3. Le choix des couleurs de revêtement pour un bâtiment accessoire doit être similaire à celui fait pour le bâtiment principal, si ce sont des couleurs promues dans le présent règlement ;
4. Un contraste de couleur peut être choisi entre les façades et les détails architecturaux ;
5. Les matériaux de revêtement extérieur ayant un indice de réflectance solaire (IRS) supérieur à 29 sont privilégiés ;
6. Les matériaux de toiture privilégient un indice de réflectance solaire (IRS) d'au moins 29 pour les pentes fortes (supérieures à 2 :12).
7. Les toits plats ne sont pas encouragés ;
8. Sont plutôt privilégiés les toits à double pan, quatre pans ou en croix de moins de 3 mètres de hauteurs (pour les combles) pour éviter un impact visuel fort sur le paysage, notamment si la façade pignon est orientée vers le lac ;

9. Les éléments en porte à faux sont de préférence sur poteaux de couleurs sobres et claires, en utilisant des matériaux transparents ou de couleurs sobres ou s'inspirant de la nature (induisent la légèreté) ;
10. Si des volets (factices) sont installés, leur couleur doit rappeler celle d'autres éléments architecturaux du bâtiment, et éviter le blanc ;
11. Les bâtiments érigés visibles d'une voie de circulation présentent un traitement architectural soigné sur toutes les façades ;
12. Dans les secteurs plus denses, des éléments architecturaux en porte à faux ou sur poteaux sont à privilégiés lors qu'ils sont en cour latérale afin de préserver les vues sur le lac de la rue ;
13. Les ouvertures doivent être conçues de manière à minimiser l'impact de l'éclairage intérieur vers les espaces extérieurs. Dans cette optique, l'utilisation de verres teintés ou la réduction des surfaces vitrées peuvent être envisagées.

4.3.4 Aménagement du terrain

Objectifs

Les aménagements paysagers visent à contrôler l'érosion, à assurer une gestion des eaux de pluie et de surface durable et à préserver la quiétude du voisinage. Les aménagements paysagers proposés visent à étoffer le couvert végétal existant, trop maitrisé jusqu'à présent. Les autres aménagements ont une empreinte au sol réduite et l'utilisation de matériaux durables est encouragée.

Critères

1. La création d'ombre au moyen du couvert forestier est encouragée, dans cette optique, la plantation d'arbres est fortement encouragée ;
2. La plantation d'espèces indigènes est fortement encouragée ;
3. L'intervention prévoit des mesures de renaturalisation pour les espaces déboisés et dénudés (notamment dans la bande riveraine, se référer à l'annexe 8) ;
4. Les aménagements à caractère urbain sont évités (plantes non indigènes, grandes pelouses rases…etc) ;
5. L'éclairage extérieur est placé aux endroits où il est nécessaire et est orienté vers le sol ;
6. L'éclairage extérieur permet de maintenir un niveau de sécurité tout en évitant d'éclairer à l'extérieur du lot et de contribuer à la pollution lumineuse ;
7. L'utilisation de matériaux perméables ou avec un IRS élevé est encouragée pour l'aménagement des allées, aires de stationnement et autres, afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie d'une part et de réduire l'absorption de la chaleur ;
8. L'utilisation de pierres naturelles est encouragée pour la stabilisation des pentes ou la construction de murs de soutènement ;
9. L'utilisation de pierres de grandes dimensions (boulders) pour les murs de soutènement n'est pas privilégiée.

Section 4.4 Objectifs et critères applicables au secteur C du lac Écho

4.4.1 Objectifs généraux

L'objectif principal de cette section vise à assurer une implantation optimale des constructions à proximité du lac Écho en encourageant une qualité environnementale du milieu bâti, naturel et paysager caractéristiques du site, tout en intégrant les modèles architecturaux hétéroclites. De plus, la présente section vise à préserver les vues sur le lac et les composantes naturelles du site. À des fins de guide, des fiches des architectures types présentes autour du lac sont lisibles en annexe 5.

4.4.2 Implantation des bâtiments

Objectifs

Privilégier une implantation des bâtiments qui minimise l'empreinte écologique, qui préserve les caractéristiques naturelles, incluant le drainage naturel, à proximité du lac Écho ainsi que l'intégration du bâtiment au milieu existant.

Critères

1. L'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume, les perspectives visuelles ainsi que la morphologie générale du site dans lequel elle s'inscrit. Ce critère doit être évalué dans un contexte de conformité réglementaire de l'intervention et ne pas prendre exemple sur des secteurs ou des interventions dérogatoires ;
2. L'intervention projetée minimise les travaux de déblais et de remblais et respecte la topographie naturelle du site ;
3. L'implantation des bâtiments évite le déboisement en préservant les espaces plus densément boisés, notamment sur la rive ouest du lac ;
4. L'implantation privilégie une plus grande marge de recul du lac et une faible emprise au sol des bâtiments.

4.4.3 Architecture et volumétrie des bâtiments

Objectifs

Concevoir une architecture et une volumétrie des bâtiments qui tentent de se rapprocher de celles du voisinage rapproché, notamment lorsque les bâtiments sont proches les uns des autres et qu'il y a peu de végétation (secteur de la 218e avenue et la rue Desjardins entre la 91e et la 85e avenue).

Concevoir une architecture et une volumétrie des bâtiments qui favorisent une discrétion du bâti, lorsqu'observé du lac ou de la rive opposée. Des vues sur le lac de la rue sont encouragées à être préservées de la rue.

Critères

1. L'utilisation de couleurs sobres (ou s'inspirant de la nature) est encouragée. Une palette de couleurs à privilégier est lisible en annexe 6 ;
2. Les matériaux réfléchissants sont à éviter ;
3. Le choix des couleurs de revêtement pour un bâtiment accessoire doit être similaire à celui fait pour le bâtiment principal, si ce sont des couleurs promues dans le présent règlement ;

4. Un contraste de couleur peut être choisi entre les façades et les détails architecturaux ;
5. Les matériaux de revêtement extérieur ayant un indice de réflectance solaire (IRS) supérieur à 29 sont privilégiés ;
6. Les matériaux de toiture privilégient un indice de réflectance solaire (IRS) d'au moins 29 pour les pentes fortes (supérieures à 2 :12);
7. Les toits plats et à un seul versant ne sont pas encouragés ;
8. Sont plutôt privilégiés les toits à double pan ou en croix de moins de 3 mètres de hauteurs (pour les combles) pour éviter un impact visuel fort sur le paysage, notamment si la façade pignon est orientée vers le lac ;
9. Les éléments en porte à faux sont de préférence sur poteaux de couleurs sobres et claires, en utilisant des matériaux transparents ou de couleurs sobres ou s'inspirant de la nature (induisent la légèreté) ;
10. Les bâtiments érigés visibles d'une voie de circulation présentent un traitement architectural soigné sur toutes les façades ;
11. Dans les secteurs plus denses, des éléments architecturaux en porte à faux ou sur poteaux sont à privilégiés lors qu'ils sont en cour latérale afin de préserver les vues sur le lac de la rue (secteurs mentionnés dans l'objectif) ;
12. Les ouvertures doivent être conçues de manière à minimiser l'impact de l'éclairage intérieur vers les espaces extérieurs. Dans cette optique, l'utilisation de verres teintés ou la réduction des surfaces vitrées peuvent être envisagées.

4.4.4 Aménagement du terrain

Objectifs

Les aménagements paysagers visent à contrôler l'érosion, à assurer une gestion des eaux de pluie et de surface durable et à préserver la quiétude du voisinage. Les autres aménagements ont une empreinte au sol réduite et l'utilisation de matériaux durables est encouragée.

Critères

1. La création d'ombre au moyen du couvert forestier (existant ou planté) est encouragée ;
2. La plantation d'espèces indigènes est fortement encouragée ;
3. L'intervention prévoit des mesures de renaturalisation pour les espaces déboisés et dénudés (notamment dans la bande riveraine, se référer à l'annexe 8) ;
4. Les aménagements à caractère urbain sont évités (plantes non indigènes, grandes pelouses rases, etc) ;
5. L'éclairage extérieur est placé aux endroits où il est nécessaire et est orienté vers le sol ;
6. L'éclairage extérieur permet de maintenir un niveau de sécurité tout en évitant d'éclairer à l'extérieur du lot et de contribuer à la pollution lumineuse ;
7. L'utilisation de matériaux perméables ou avec un IRS élevé est encouragée pour l'aménagement des allées, aires de stationnement et autres, afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie d'une part et de réduire l'absorption de la chaleur ;
8. L'utilisation de pierres naturelles est encouragée pour la stabilisation des pentes ou la construction de murs de soutènement ;
9. L'utilisation de pierres de grandes dimensions (boulders) pour les murs de soutènement n'est pas privilégiée ;

1. La plantation de plantes tombantes ou grimpantes sur les murs de soutènement est fortement encouragée.

(Règl.1007-10-1, art.4)

CHAPITRE 5 : Objectifs et critères applicables à certaines interventions à l'intérieur des secteurs montagneux

Section 5.1 : Champ d'application

5.1.1 : Territoire assujetti

La présente section s'applique aux terrains situés en tout ou en partie à l'intérieur des secteurs montagneux à l'exception des secteurs identifiés à l'annexe 4 du présent règlement, soit :

Secteurs présentant une pente de 20 % et plus ;
Secteurs en montagne, soit les secteurs situés à 375 mètres d'élévation et plus;

Les secteurs montagneux visés par la présente section sont illustrés aux annexes 1 et 2.

5.1.2 : Interventions assujetties

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'une ou l'autre des interventions suivantes à l'intérieur des secteurs montagneux lors de la demande de permis de lotissement, de permis de construction ou de certificat d'autorisation exigé par le *Règlement sur les permis et certificats :*

1. Dans le cas d'une opération cadastrale ayant pour résultat :

    a) La création d'une nouvelle rue, le prolongement d'une rue existante ou la modification du tracé d'une rue ;

    b) La création d'un nouveau lot conforme aux règlements d'urbanisme et destiné à recevoir une construction.

2. Dans le cas de la construction, de la reconstruction ou du déplacement d'un bâtiment principal ;

3. Dans le cas d'un agrandissement d'un bâtiment principal qui entraîne :

    a) Une augmentation de la hauteur du bâtiment principal de 2 mètres ou plus ;

    b) Une augmentation de la superficie de plancher initiale de 50 % et plus ;

4. Dans le cas de la construction, de la reconstruction ou du déplacement d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 50 m^2 et plus ;

5. Dans le cas de la rénovation d'un bâtiment principal entraînant la modification des matériaux de parement extérieur ou une augmentation des ouvertures existantes ;

6. Dans le cas d'un aménagement d'une allée de circulation et des cases de stationnement;

7. Dans le cas de l'installation d'équipements d'éclairage extérieur;

8. Dans le cas de travaux de remblai ou de déblai qui ont pour effet de modifier de façon importante la topographie du terrain.

5.1.3 : Références pour l'évaluation des objectifs et des critères

L'annexe 5, « Croquis des modes d'implantation à favoriser et à éviter en secteurs montagneux » fait office de référence pour l'évaluation des interventions proposées en fonction des objectifs et critères du présent chapitre.

Section 5.2 : Objectifs et critères applicables interventions à l'intérieur des secteurs montagneux

5.2.1 : Objectifs généraux

L'objectif principal de cette section vise à assurer une implantation et une intégration optimale des interventions à l'intérieur des secteurs montagneux de manière à protéger l'environnement naturel, à maintenir la qualité paysagère de ces secteurs ainsi que les perspectives visuelles.

5.2.2 : Le lotissement

Objectifs :

Concevoir un projet de lotissement qui favorise un équilibre entre le milieu bâti et le milieu naturel.

Critères :

Les critères suivants s'appliquent au lotissement :

1. Le projet de lotissement s'adapte à la topographie du site. Dans le but de respecter ce critère, certains lots peuvent présenter une superficie et des dimensions plus grandes que celles autorisées aux règlements d'urbanisme pour tenir compte de la topographie et les secteurs montagneux. À titre d'exemple uniquement :

    a) Pour éviter l'implantation sur les sommets de montagne, le lot devra présenter une superficie et des dimensions plus importantes pour permettre la construction sur un plateau situé sous le sommet de montagne ou dans un point bas par rapport au sommet;

    b) Dans un secteur présentant une pente de 20 % et plus, le lot présente une superficie et des dimensions plus importantes pour assurer des retraits raisonnables entre les constructions et le milieu hydrique et sensible de manière à éviter un ruissellement important des eaux de surface et le transport de sédiments (maintien du drainage naturel du site). Le cas échéant, la superficie et les dimensions du lot sont suffisantes pour intégrer des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de ruissellement;

    c) Pour minimiser les opérations de déblais et de remblais, le lot présente une superficie et des dimensions plus importantes de manière à maintenir la topographie naturelle du site;

    d) Dans un secteur présentant une pente de 20 % et plus, le lot présente une superficie et des dimensions plus importantes de manière à éviter l'impact visuel des constructions à partir d'un point d'élévation inférieur.

2. Le projet de lotissement respecte les caractéristiques naturelles du site. Dans le but de respecter ce critère, certains lots peuvent présenter une superficie plus grande que celle autorisée aux règlements d'urbanisme pour tenir compte des caractéristiques naturelles du site et du milieu environnant. À titre d'exemple uniquement :

a) Pour éviter la segmentation d'un milieu boisé, le lot présente une superficie et des dimensions plus importantes pour l'implantation des constructions dans des espaces déboisés ou présentant des arbres de moindre intérêt. Le cas échéant, le lotissement permet le maintien de corridor forestier;

b) À proximité d'un milieu hydrique, le lot présente une superficie et des dimensions plus importantes afin de préserver les lacs, cours d'eau et milieux humides ainsi que les rives, notamment en présence d'un système de traitement autonome des eaux usées. Idéalement, l'intervention ne génère pas des eaux de ruissellement supplémentaire qu'avant les travaux.

3. Le projet de lotissement favorise l'aménagement d'accès sécuritaires (entrées charretières) ;

4. Dans le cas d'un lotissement en secteur présentant une pente de 20 % et plus, la pente de l'accès est adaptée à la topographie et le tracé de l'accès est sinueux de manière à favoriser la diminution des eaux de ruissellement vers la rue.

5.2.3 : Le réseau routier

Objectif :

Planifier un réseau routier qui tient compte des caractéristiques topographiques et naturelles du site.

Critères :

Les critères suivants s'appliquent à au réseau routier, selon le contexte d'intervention :

1. Le projet tient compte de la hiérarchie du réseau routier existant et propose un ensemble de voie de circulation permettant les fonctions de transit et de desserte locale des secteurs ;

2. Le réseau routier projeté permet d'assurer une connexion sécuritaire et optimale avec le réseau routier existant : le cas échéant, le projet privilégie le bouclage du réseau avant l'ouverture de nouvelles rues. De plus, le projet minimise la longueur du réseau en favorisant un développement en grappe ;

3. Le réseau routier projeté respecte la topographie du site en s'arrimant à la sinuosité du secteur. Plus particulièrement, le réseau routier est orienté parallèlement ou diagonalement par rapport aux lignes de niveau, sauf lors de la traversée d'un milieu hydrique, minimisant les opérations de déblais et de remblais. De plus, le tracé privilégie l'utilisation du bas des pentes ;

4. La planification du réseau routier permet l'intégration d'ouvrages de rétention des eaux pluviales selon les conditions propres au site. Parmi les types d'ouvrages, on retrouve notamment les bassins de rétention de surface, des bassins de rétention souterrains ou des ouvrages de contrôle du débit ;

5. L'aménagement des fossés en bordure des rues est réalisé de façon à empêcher le ravinage et l'érosion de leur surface ;

6. Le réseau routier projeté comprend les surlargeurs nécessaires pour assurer une reprise de la végétation dans les pentes crées de part et d'autre de la chaussée, des accotements et des fossés de drainage (plan de révégétalisation des zones remaniées) ;

7. Le réseau routier projeté présente une emprise minimale assurant la circulation des véhicules d'urgences et des services municipaux.

5.2.4 : L'implantation des bâtiments

Objectif :

Privilégier une implantation des bâtiments qui préserve les caractéristiques naturelles et paysagères du site.

Critères :

Les critères suivants s'appliquent à l'implantation et l'agrandissement d'un bâtiment principal et accessoire :

1. L'implantation projetée préserve la topographie générale du site dans lequel il s'inscrit, favorise les secteurs de faibles pentes et évite les points élevés ou les sommets de montagne;

2. L'implantation projetée doit être conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil de façon à éviter la prédominance du bâtiment dans le paysage ;

3. L'implantation des bâtiments tient compte des espaces boisés, s'arrime, dans la mesure du possible, avec la cime des arbres de manière à ne pas dominer le paysage ;

4. L'implantation des bâtiments assure la préservation des arbres matures et permet de maintenir des espaces boisés entre les bâtiments du même terrain et les terrains adjacents;

5. L'implantation des bâtiments, dans la mesure du possible, s'effectue parallèlement ou diagonalement à la ligne de niveau et minimise les opérations de déblai et de remblai ;

6. Le projet favorise l'implantation du bâtiment principal à proximité de la rue afin de diminuer la longueur de l'allée de circulation tout en étant suffisante pour dissimuler le bâtiment à partir de la rue ;

7. L'implantation des bâtiments minimise les contraintes liées au drainage du terrain et à l'écoulement naturel des eaux ;

8. L'implantation des bâtiments accessoires est privilégiée en retrait de la voie de circulation.

5.2.5 : L'architecture et la volumétrie

Objectif :

Concevoir une architecture et une volumétrie des bâtiments qui forment un ensemble cohérent et harmonieux avec les caractéristiques naturelles et paysagères du milieu d'insertion, et ce, tout en préservant une architecture aux caractéristiques champêtres des Laurentides.

Concevoir une architecture et une volumétrie qui favorise une discrétion du bâti, lorsque observé à partir du corridor paysager d'intérêt (route 333) et des paysages identitaires identifiés au *Règlement sur le plan d'urbanisme* ou d'un point bas par rapport au site d'intervention.

Critères :

Les critères suivants s'appliquent à l'architecture et la volumétrie des bâtiments :

1. L'ensemble des composantes du bâtiment (l'architecture, la volumétrie, les couleurs et les matériaux) favorise une discrétion et contribue à maintenir le point d'intérêt sur les perspectives visuelles et évite de contraster avec le milieu naturel et paysager environnant ;

2. L'architecture prend appui sur les caractéristiques champêtres des Laurentides. Lorsque présentes, les insertions contemporaines se marient avec le style architectural champêtre ;

3. Le bâtiment présente des pentes de toit s'intégrant à l'architecture champêtre ou, le cas échéant, à une intervention contemporaine. Dans le cas d'un toit plat, des détails architecturaux sont intégrés (parapet, couronnement, corniche, avancée, etc.) ;

4. Les agrandissements ou modifications en façade avant ou latérale n'ont par pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux et son agencement ou ses couleurs ;

5. Les couleurs des matériaux de parement extérieur et les toitures privilégient les teintes sobres et naturelles comparables ou compatibles avec celles présentes dans le milieu naturel environnant ;

6. Le projet favorise l'emploi de revêtements de bois ou d'agglomméré de bois plutôt que les revêtements de vinyle, de plastique, d'aluminium ou de briques de béton ;

7. Dans tous les cas, les techniques de construction durable sont privilégiées (bâtiment durable, rendement énergétique, gestion des eaux de pluie, etc.).

5.2.6 : L'aménagement du terrain

Objectif :

Concevoir un aménagement extérieur des terrains qui s'adapte au site d'intervention, qui minimise les impacts visuels liés à la présence des constructions, des infrastructures et des équipements, qui réduit les impacts environnementaux liés au milieu et qui préserve la végétation existante.

Critères :

Les critères suivants s'appliquent à l'aménagement du terrain :

1. L'intervention projetée n'altère pas les caractéristiques naturelles et paysagères du site, préserve les arbres matures et les espaces boisés, tient compte du drainage naturel du terrain et minimise les opérations de remblais et de déblais ;

2. L'aménagement extérieur des terrains favorise la dissimulation des constructions, des infrastructures et des équipements pour réduire les impacts visuels. À cet égard, le projet prévoit des plantations ou un aménagement particulier qui tendent à dissimuler au maximum les espaces de stationnement et les bâtiments ;

3. Lorsque nécessaire, les travaux de stabilisation, de déblai ou de remblai sont adaptés aux caractéristiques du site et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager ;

4. L'aménagement proposé minimise la superficie des espaces fonctionnels de circulation, de stationnement, réduit les espaces pavés et privilégie des techniques et des matériaux permettant la perméabilité ;

5. L'aménagement proposé réduit l'utilisation de la pelouse, privilégie l'état naturel du terrain ou prévoit des aménagements généreux de type indigène ;

6. L'aménagement paysagé propose, à des endroits stratégiques, des moyens permettant la gestion des eaux de pluie. À cet égard, le projet prévoit une bande filtrante et un jardin de pluie ou un puits absorbant et favorise le ruissellement des eaux vers des zones végétalisées ;

7. L'aménagement favorise une allée de circulation qui minimise le déboisement, respecte la sinuosité de la topographie et qui contribue à minimiser la visibilité des constructions de la voie publique ;

8. L'intervention projetée évite la surélévation des terrains, notamment la partie du terrain accueillant les constructions afin de diminuer l'impact visuel de ces dernières ;

9. L'intervention projetée permet, le cas échéant, de diminuer les talus par l'aménagement de paliers successifs, l'utilisation de murets ou murs de soutènement. Dans ces cas, l'utilisation de la pierre naturelle taillée de grande dimension ou de blocs de bétons préfabriqués sont privilégiée;

10. Lorsque nécessaires à la stabilisation des ouvrages et des constructions, les travaux de stabilisation ou de déblais ou de remblais sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention, s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager ;

11. Dans tous les cas, le projet prévoit des mesures de renaturalisation pour les espaces déboisés et dénudés ;

12. L'aménagement proposé privilégie l'éclairage naturel nocturne et, le cas échéant, privilégie des équipements d'éclairage sobre et discret à des fins fonctionnelles et de sécurité.»

(Règl.1007-10-2, art.2)

CHAPITRE 6 : Objectifs et critères applicables au noyau villageois et ses abords

Section 6.1 Champ d'application

(Règl.1007-10-03, art. 6)

6.1.1 Territoire assujetti

La présente section s'applique aux zones H-107, H-108 et C-109 identifiée au plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*.

Tous les usages sont assujettis à la présente section.

6.1.2 Interventions assujetties

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requise pour l'une ou l'autre des interventions suivantes lors d'une demande de permis de construction ou d'un certificat d'autorisation exigé par le *Règlement sur les permis et certificats* :

1. Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal ;
2. Dans le cas de la reconstruction d'un bâtiment principal ;
3. Dans le cas d'un agrandissement d'un bâtiment principal, à l'exclusion des agrandissements de moins de 20 mètres carrés sur le plan de façade arrière du bâtiment ;
4. Dans le cas de la rénovation d'un bâtiment principal entraînant des transformations extérieures, telles que la modification des matériaux de parement extérieur, la modification des ouvertures, la modification d'un élément en saillie ou d'un élément architectural décoratif ;
5. Dans le cas du déplacement d'un bâtiment principal ;
6. Dans le cas d'un nouveau bâtiment accessoire, ou de sa reconstruction, s'il est situé en cours avant ou latérales ;
7. Dans le cas de l'installation, l'agrandissement, le remplacement ou le déplacement d'une enseigne, y compris le système d'éclairage.

Section 6.2 Objectifs et critères applicables

6.2.1 Objectifs généraux

L'objectif principal de cette section est d'assurer une intégration des interventions à l'intérieur du noyau villageois et ses abords de manière à mettre en valeur le caractère champêtre du territoire de Saint-Hippolyte et de respecter les composantes d'origine du noyau villageois.

6.2.2 L'implantation et l'architecture des bâtiments

Objectif :

Préserver les caractéristiques architecturales d'origine des bâtiments et les modes d'implantation pour assurer la continuité de la trame bâtie existante.

Développer un concept architectural champêtre adapté au site d'intervention et qui permet de rehausser les qualités esthétiques et visuelles du noyau villageois.

Critères :

1. L'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume, les perspectives visuelles ainsi que la morphologie générale du site dans lequel elle s'inscrit ;
2. L'implantation des bâtiments permet d'assurer la continuité de la trame bâtie existante, notamment en favorisant un faible recul avant, un équilibre au niveau des volumétries et le rythme d'implantation d'origine ;
3. L'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques architecturales champêtres des Laurentides. Lorsque présentes, les insertions contemporaines se marient avec le style architectural champêtre ;
4. Dans le cas d'une intervention sur un bâtiment existant, les travaux doivent préserver les caractéristiques architecturales d'origine même si celles-ci ont été altérées par des interventions antérieures (une approche de restauration est privilégiée au détriment de la démolition de ses composantes) ;
5. Les constructions présentent une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux décoratifs s'inscrivant dans un contexte traditionnel villageois et font partie intégrante du bâtiment ;
6. Les agrandissements n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou d'en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux, son agencement ou ses couleurs ;
7. Les ouvertures proposées ou modifiées et leurs composantes respectent le caractère architectural du bâtiment ;
8. Le bâtiment présente des pentes de toit s'intégrant à l'architecture villageoise traditionnelle, sauf dans le cas d'une insertion contemporaine où l'ensemble architectural contribue à la mise en valeur du noyau villageois et ses abords ;
9. Dans le cas d'un bâtiment dont l'usage n'est pas résidentiel, l'entrée principale est marquée par une composition architecturale particulière à l'échelle du piéton, la façade principale est composée d'une fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la vocation principale du bâtiment ;
10. Le choix des matériaux de parement extérieur respecte les caractéristiques d'origine du bâtiment dans le cas d'un remplacement. Dans le cas d'une nouvelle construction, les matériaux contribuent à la mise en place de l'architecture villageoise traditionnelle de par leur finition et leur couleur ;
11. Les couleurs utilisées pour les matériaux de parement extérieur et les toitures sont dans les teintes naturelles et sobres. Les couleurs sélectionnées sont de tonalités compatibles tout en permettant de mettre en valeur les détails architecturaux du bâtiment (encadrements, saillies, etc.) ;
12. Les équipements mécaniques font partie intégrante de la composition architecturale et des mesures de mitigation sont mises en place pour leur dissimulation visuelle ;
13. Le traitement des constructions accessoires s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal au plan des matériaux, des formes, des volumes et des couleurs.

6.2.3 L'aménagement des terrains et les espaces de stationnement

Objectif :

Planifier un aménagement de terrain intégré au contexte du noyau villageois.

Critères :

1. Globalement, l'intervention projetée n'altère pas les caractéristiques naturelles du site, préserve les espaces boisés, tient compte du drainage naturel du terrain, minimise les changements de la topographie naturelle du site ainsi que les opérations de déblai et de remblai ;
2. Un aménagement paysager distinctif, de type indigène, est proposé en cour avant et permet de contribuer à la revitalisation du noyau villageois et au corridor paysager ;
3. Les équipements d'éclairage s'intègrent à l'architecture et à l'aménagement paysager ;
4. Les entrées charretières sont planifiées de manière à s'adapter au profil et à la configuration du chemin des Hauteurs ainsi qu'au réseau routier existant et projeté. Cela favorise des déplacements véhiculaires, cyclistes et piétonniers sécuritaires ;
5. La superficie des espaces de stationnement est minimisée, lorsque les dimensions du terrain et la topographie le permettent, et font l'objet d'un aménagement paysager dans le cas d'un bâtiment voué à des usages autres que l'habitation.

6.2.4 Les enseignes

Objectifs :

Concevoir un affichage de qualité qui contribue à la revitalisation du noyau villageois et la mise en valeur du corridor paysager du chemin des Hauteurs.

Favoriser une intégration optimale des enseignes aux composantes architecturales et paysagères du site d'intervention.

Critères :

1. Les enseignes sont de faibles dimensions et s'adaptent prioritairement aux circulations piétonnes ;
2. Les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent l'esprit villageois et champêtre de la municipalité ;
3. Les enseignes n'altèrent pas d'une façon quelconque la composition architecturale des bâtiments ;
4. Les matériaux privilégiés sont le bois et le métal ;
5. Les enseignes détachées évitent de dominer le site, l'aménagement paysager ou l'architecture du bâtiment. Un aménagement paysager particulier est prévu aux pourtours des enseignes détachées du bâtiment de manière à assurer l'intégration des installations à l'aménagement paysager du terrain ;
6. Les enseignes présentent une harmonie de couleurs, tout en limitant leur nombre, et évitent l'emploi de couleurs éclatantes ou fluorescentes.

(Règl.1007-10-03, art. 7)

CHAPITRE 7 Objectifs et critères applicables aux zones industrielles

Section 7.1 Champ d'application

7.1.1 Territoire assujetti

La présente section s'applique à la zone I-700 identifiée au plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*. Seuls les terrains ou bâtiments dont l'usage est commercial ou industriel sont assujettis à la présente section.

7.1.2 Interventions assujetties

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requise pour l'une ou l'autre des interventions suivantes lors d'une demande de permis de lotissement, de permis de construction ou d'un certificat d'autorisation exigé par le *Règlement sur les permis et certificats* :

1. Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal ;
2. Dans le cas de la reconstruction d'un bâtiment principal ;
3. Dans le cas d'un agrandissement d'un bâtiment principal, à l'exclusion des agrandissements de moins de 20 mètres carrés sur le plan de façade arrière du bâtiment ;
4. Dans le cas de la rénovation d'un bâtiment principal entraînant la modification des matériaux de parement extérieur ;
5. Dans le cas du déplacement d'un bâtiment principal ;
6. Dans le cas d'un nouveau bâtiment accessoire, ou de sa reconstruction, s'il est situé en cours avant ou latérales ;
7. Dans le cas d'un aménagement d'un espace de stationnement ou de l'agrandissement d'un espace de stationnement situé en cours avant ou latérales ;
8. Dans le cas d'un aménagement d'un espace de chargement et de déchargement ou de l'agrandissement d'un espace de chargement et de déchargement situé en cours avant ou latérales ;
9. Dans le cas d'une opération cadastrale dans le but de créer un lot à construire.

Section 7.2 Objectifs et critères applicables

7.2.1 Objectifs généraux

L'objectif principal de cette section est d'assurer une intégration optimale des constructions et ouvrages à l'intérieur des zones industrielles afin de réduire l'impact de ces activités sur le voisinage immédiat.

7.2.2 Le lotissement

Objectif :

Concevoir un projet de lotissement s'adaptant à l'environnement naturel tout en s'arrimant avec la vocation du site.

Critères :

1. Le projet de lotissement intègre les caractéristiques naturelles du site et s'adapte à la topographie du site ;
2. La forme et les dimensions du terrain préservent les espaces boisés existants entre les constructions sur le terrain et sur les terrains adjacents ;
3. Le projet de lotissement tient compte des contraintes reliées au drainage du terrain et favorise l'écoulement naturel des eaux.

7.2.3 L'aménagement du terrain, le contrôle de l'érosion et la gestion des eaux de pluie et de surface

Objectifs :

Intégrer des aménagements paysagers distinctifs s'adaptant au site d'intervention et planifier adéquatement l'implantation des ouvrages sur le site.

Tenir compte du drainage naturel du site lors des interventions tout en prévoyant des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de pluie et de surface.

Critères :

1. L'intervention projetée n'altère pas les caractéristiques naturelles du site, préserve les espaces boisés, tient compte du drainage naturel du terrain, minimise les changements de la topographie naturelle du site ainsi que les opérations de déblais et de remblais. Une superficie maximale du site est conservée à l'état naturel ;
2. Lorsque nécessaires, les travaux de stabilisation, de déblai ou de remblai sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager ;
3. L'intervention projetée prévoit des mesures de renaturalisation pour les espaces déboisés et dénudés ;
4. Le projet prévoit des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de pluie et de surface durant et après les travaux. Les mesures sélectionnées sont adaptées au site d'intervention ;
5. Dans la mesure du possible, le projet propose des mesures de gestion écologique des eaux de pluie et de récupération des eaux dans une perspective de développement durable ;
6. L'aménagement paysager introduit des espèces indigènes de calibre moyen à élevé, notamment en bordure de terrains dont l'usage n'est pas destiné à des fonctions commerciales et industrielles de façon à créer des espaces tampons;
7. Le cas échéant, les aménagements paysagers proposés permettent de camoufler les installations septiques et les équipements d'utilité publique ;
8. L'entreposage extérieur, les équipements mécaniques ou d'utilité publique sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans afin d'atténuer leur impact visuel ;
9. L'éclairage naturel nocturne est priorisé : les propositions évitent l'éclairage lourd et intensif ;
10. Les équipements d'éclairage proposés (bâtiment, stationnement, accès, etc.) ont un caractère esthétique et sobre tout en étant fonctionnels et sécuritaires.

7.2.4 L'implantation et l'architecture des bâtiments

Objectif :

Développer une architecture et une implantation qui contribuent aux qualités esthétiques et visuelles du secteur.

Critères :

1. L'intervention projetée présente un alignement continu des adjacents aux voies de circulation
2. L'implantation du bâtiment permet de minimiser les fonctions de service en cour avant et intègre un aménagement paysager continu en bordure des voies de circulation;
3. Les constructions présentent une modulation par des décrochés, des variations de volumes et évitent les murs aveugles. L'ensemble des façades reçoivent un traitement particulier rehaussant contribuant aux qualités esthétiques du secteur ;
4. Dans un cas d'un bâtiment regroupant plus d'un usage principal, la composition architecturale du bâtiment forme un tout cohérent et complémentaire ;
5. L'entrée principale est marquée par une composition architecturale particulière ;
6. Les agrandissements n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou d'en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux, son agencement ou ses couleurs ;
7. Les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur et les toitures sont dans les teintes naturelles et sobres ;
8. À défaut de proposer un toit végétalisé pour le projet, le matériau de revêtement du toit présente une couleur pâle contribuant à diminuer les îlots de chaleur ;
9. Les équipements mécaniques ou électriques font partie intégrante de la composition architecturale et des mesures de mitigation sont mises en place pour leur dissimulation visuelle ;
10. Le traitement des constructions accessoires s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal au plan des matériaux, des formes, des volumes et des couleurs ;
11. Dans tous les cas, les techniques de construction durable sont à privilégier (rendement énergétique, etc.).

7.2.5 Les accès et les espaces véhiculaires

Objectifs :

Planifier les accès véhiculaires au site de manière sécuritaire.

Organiser les espaces de stationnement et les espaces de chargement et de déchargement de façon sécuritaire en intégrant un aménagement paysager.

Critères :

1. Les accès véhiculaires au site sont planifiés de manière à s'adapter au profil et à la configuration du réseau routier ;
2. Les espaces de stationnement, notamment pour les véhicules lourds, sont privilégiés en cours latérales et arrière ;
3. Les aires de manœuvre des véhicules lourds sont conçues de manière à éviter les conflits véhiculaires et à minimiser les impacts sur le voisinage ;
4. Les espaces de chargement et de déchargement sont privilégiés en cours latérales ou arrières et

sont peu visibles des voies de circulation. Un aménagement paysager ou un écran est proposé en ce sens.

(Règl.1007-10-03, art. 7)

CHAPITRE 8 Objectifs et critères applicables aux zones de niveau sonore élevé

Section 8.1 Champ d'application

8.1.1 Territoire assujetti

Les terrains et les constructions faisant partie des zones de niveau sonore élevé, identifiées à l'Annexe 3 du *Règlement de zonage,* sont assujettis aux objectifs et aux critères de la présente section.

Seuls les terrains entièrement situés dans les zones de niveau sonore élevé, dont l'usage principal est habitation, institutionnel ou récréatif, sont assujettis au présent règlement.

8.1.2 Interventions assujetties

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requise pour l'une ou l'autre des interventions suivantes lors d'une demande de permis de construction, permis de lotissement, certificat d'autorisation ou certificat d'occupation exigé par le *Règlement sur les permis et certificats* :

7. Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal ;
8. Dans le cas d'un nouveau bâtiment accessoire ;
9. Dans le cas d'un changement d'usage (dont l'usage projeté est habitation, institutionnel ou récréatif) ;
10. Dans le cas d'un agrandissement ou de la reconstruction d'un bâtiment principal ;
11. Dans le cas des travaux de rénovation entraînant un changement au niveau de la localisation des chambres à l'intérieur d'un bâtiment principal (habitation ou institutionnel) ;
12. Dans le cas des travaux de rénovation entraînant un changement au niveau de la localisation des pièces communes destinées aux clientèles (classes d'école, espaces de jeux pour les enfants, aire de détente pour les usagers, etc.) à l'intérieur d'un bâtiment principal (institutionnel ou récréatif) ;
13. Dans le cas du déplacement d'un bâtiment principal à l'intérieur des zones de niveau sonore élevé ;
14. Dans le cas de l'ajout ou d'une modification des équipements et appareils mécaniques, incluant les systèmes de climatisation et les thermopompes ;
15. Dans le cas d'un projet de lotissement.

8.1.3 Références pour l'évaluation des objectifs et des critères

L'annexe 1, « Exemples d'aménagement dans les zones de niveau sonore élevé » fait office de référence pour l'évaluation des interventions proposées en fonction des objectifs et critères du présent chapitre.

Section 8.2 Objectifs et critères applicables aux zones de niveau sonore élevé

8.2.1 Objectifs généraux

L'objectif principal de la présente section vise à améliorer la qualité de vie des personnes qui résident à proximité du chemin des Hauteurs (route 333) dont la partie sud est identifiée à titre de zone de niveau sonore élevé ainsi qu'aux usagers des services institutionnels et récréatifs en diminuant les contraintes sonores dans cette zone.

Les interventions proposées doivent avoir pour résultat une diminution du niveau sonore, soit inférieure à 55 dBA, par des aménagements, des implantations et des normes de construction présentant des mesures de mitigation adéquates.

8.2.2 Le lotissement

Objectifs :

Concevoir un projet de lotissement de manière à restreindre la superficie du terrain exposé au bruit routier, pour les usages habitation, institutionnels ou récréatifs ;

Planifier un réseau routier en tenant compte des contraintes sonores et en incluant des mesures de mitigation particulières.

Critères :

1. Le projet de lotissement minimise la superficie du terrain exposée au bruit routier ou augmentent les superficies minimales des terrains de manière à limiter le nombre de bâtiments d'habitation, institutionnels ou récréatifs à implanter ou à exposer au bruit ;
2. Les dimensions des terrains sont adaptées au contexte sonore, soit en présentant des dimensions permettant d'éloigner les bâtiments principaux au maximum du chemin des Hauteurs ;
3. La forme et les limites du terrain préservent les espaces boisés existant entre les constructions sur le terrain et sur les terrains adjacents de manière à créer des écrans naturels contre le bruit ;
4. Le projet de lotissement évite la création de terrains destinés à des usages habitation, institutionnel ou récréatif situés à un niveau supérieur de la voie de circulation où ces usages seraient davantage exposés aux bruits, tel qu'illustré en annexe ;
5. Le réseau routier projeté prévoit des espaces tampons nécessaires pour l'aménagement d'écran antibruit (talus, murs, plantations, etc.), notamment lorsque les rues sont planifiées en bordure du chemin des Hauteurs et qu'elles peuvent faire office de « barrière de bruit » ;
6. Le réseau routier projeté prévoit des mesures particulières relativement à la géométrie des rues (intersection, mesures de gestion de la circulation, etc.) afin de ne pas augmenter les impacts sonores dans la zone de contrainte.

8.2.3 L'implantation des bâtiments

Objectif :

Planifier l'implantation des bâtiments de manière à diminuer la diffusion du bruit routier.

Critères :

1. L'implantation des bâtiments sur le site est planifiée de manière à créer un écran antibruit ;
2. L'implantation des bâtiments principaux est prévue de façon à ce qu'ils ne soient pas à un niveau supérieur du chemin des Hauteurs ;
3. La localisation des bâtiments permet la conservation des arbres matures et assure la préservation d'espaces boisés entre les constructions du même terrain et des terrains adjacents ;
4. L'implantation des bâtiments comportant des usages sensibles (habitation, institutionnel et récréatif) est planifiée en retrait de l'emprise du chemin des Hauteurs ;

5. Les bâtiments accessoires sont disposés de manière à créer un écran entre la voie de circulation et le bâtiment principal, lorsque la cour arrière donne sur cette voie de circulation ;
6. Le projet évite une orientation des bâtiments qui accroît l'effet réfléchissant du bruit, tel qu'une implantation en « U » en direction de la voie de circulation ou une implantation perpendiculaire aux voies de circulation (voir figures en annexe) ;
7. L'intervention projetée prévoit des mesures de mitigation, tel l'aménagement d'écran antibruit (clôtures opaques), d'un talus et des plantations suffisantes (en nombre et en hauteur) pour bloquer au maximum la diffusion du bruit.

8.2.4 Les équipements mécaniques et les appareils de climatisation

Objectif :

Minimiser la présence des équipements mécaniques et des appareils de climatisation dans les zones de niveau sonore élevé.

Critères :

1. Les équipements mécaniques sélectionnés, pour les usages institutionnels et récréatifs, présentent un niveau sonore réduit ;
2. Les équipements mécaniques sont localisés de manière à ne pas augmenter le niveau sonore pour la population et les usagers ;
3. Des mesures de mitigation sont prévues aux pourtours des équipements mécaniques, tels un écran, une clôture ou un aménagement paysager ;
4. Les appareils de climatisation et les thermopompes pour les habitations présentent un niveau sonore réduit ;
5. Le choix de la localisation des appareils de climatisation et des thermopompes tient compte des espaces de vie extérieurs des propriétés adjacentes ;
6. Des mesures de mitigation sont prévues aux pourtours des appareils de climatisation et les thermopompes, télexent un écran, une clôture ou un aménagement paysager.

8.2.5 La conception des espaces intérieurs et les techniques de construction

Objectif :

Concevoir des bâtiments présentant des techniques de construction et un aménagement intérieur adaptés au niveau sonore élevé.

Critères :

1. Les bâtiments sont conçus de manière à orienter les pièces moins sensibles au bruit en direction de la source de bruit (voir les exemples en annexe) ;
2. Dans les projets d'habitation, les balcons sont planifiés à l'opposé du chemin des Hauteurs ;
3. Les ouvertures donnant sur la source de bruit sont réduites ;
4. Les ouvertures donnant sur la source de bruit sont conçues avec des matériaux présentant des caractéristiques d'isolation acoustique (par exemple, des vitrages double ou triple) ;
5. Les murs extérieurs exposés à la source de bruit sont conçus avec des matériaux présentant des caractéristiques d'isolation acoustique (voir les exemples en annexe) ;

Pour les projets d'habitation multifamiliale, les usages institutionnels et les usages récréatifs, une isolation acoustique et des matériaux absorbants sont prévus, notamment entre les différents logements, les pièces communes, les ascenseurs et les espaces mécaniques intérieurs.

Chapitre 9 : Dispositions finales

Section 9.1 Dispositions pénales et entrée en vigueur

9.1.1 Contraventions et pénalités

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction.

Une infraction au présent règlement rend le contrevenant passible des amendes suivantes (dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus) :

	Personne physique		Personne morale	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Première amende	200 $	1 000 $	400 $	2 000 $
Cas de récidive	400 $	2 000 $	800 $	4 000 $

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de Procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1)*.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

9.1.2 Entrée en vigueur

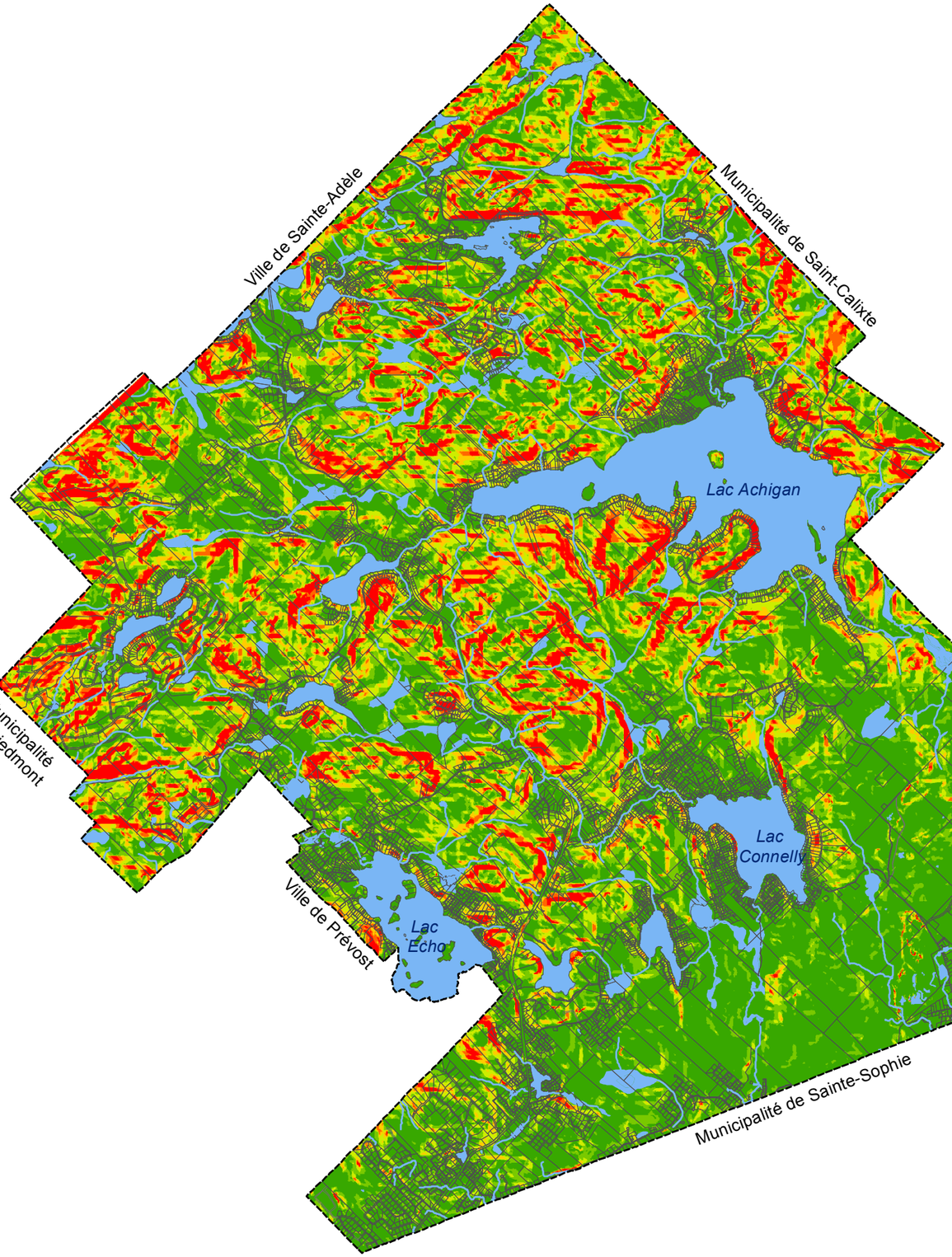
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire **Directeur général**

LISTE DES ANNEXES

- L'annexe1, intitulée « Plan des pentes »;
- L'annexe 2, intitulée « Secteurs de montagne (niveau d'élévation) » ;
- L'annexe 3, intitulée « Croquis des modes d'implantation à favoriser et à éviter en secteurs montagneux »;
- L'annexe 4, intitulée « Plan des secteurs A, B et C » ;
- L'annexe 5, intitulée « Architectures types Lacs de l'Achigan, Connelly et Écho »;
- L'annexe 6, intitulée « Palette chromatique proposée pour les matériaux de revêtement extérieur et autres matériaux visibles » ;
- L'annexe 7, intitulée « Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec »;
- L'annexe 8, intitulée « Exemples d'aménagements dans les zones de niveau sonore élevé.

Annexe 1
Plan des pentes



Saint-Hippolyte

ANNEXE 1
PLAN DES PENTES (%)

RÉGLEMENTS SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- Limite municipale
- Cours d'eau
- Matrice graphique
- Réseau routier
- Hydrographie

Pentes

- 10 % et moins
- 10 % à 15 %
- 15 % à 20 %
- 20 % à 25 %
- 25 % à 30 %
- 30 % et plus

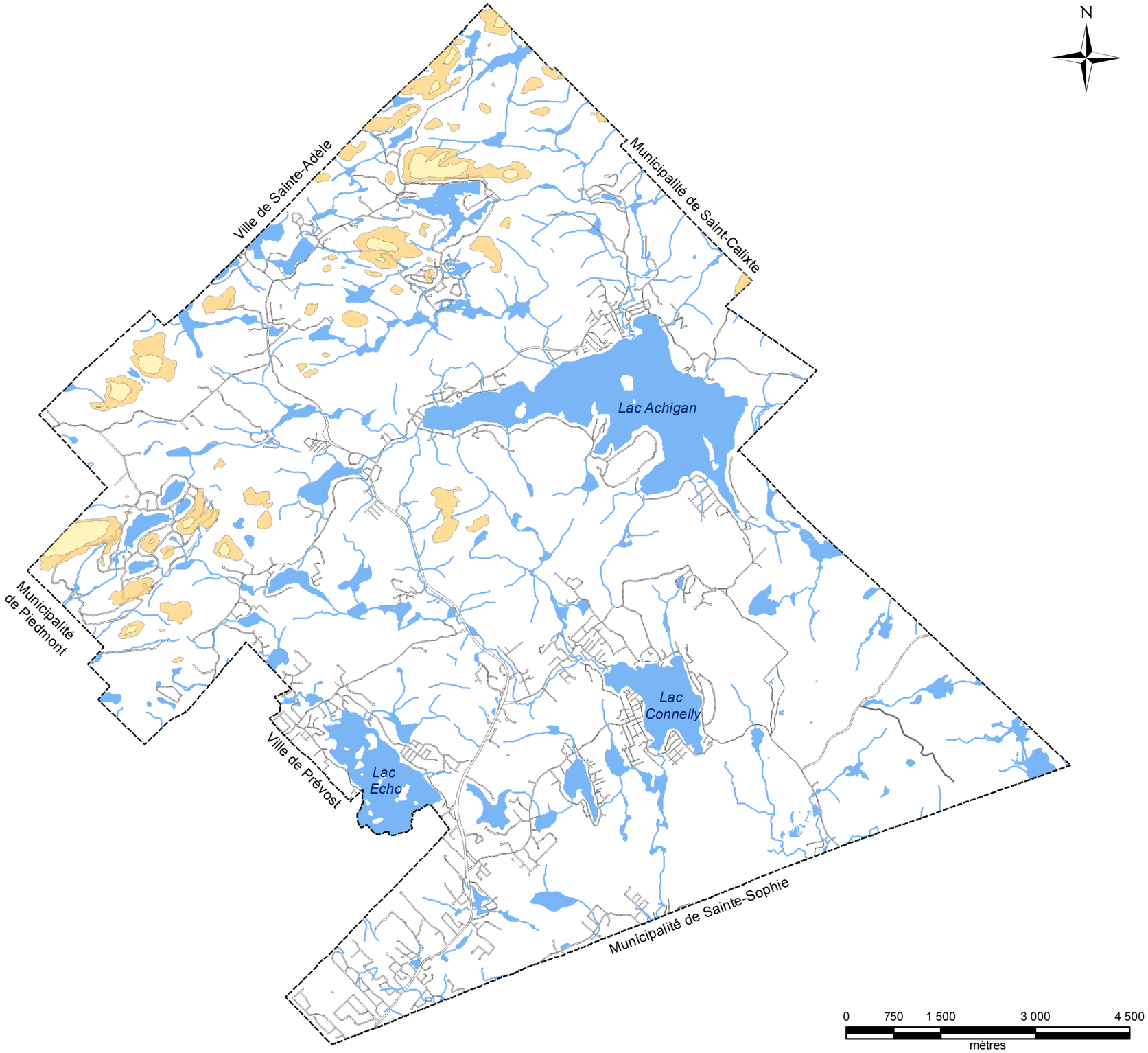
Date : 5 mai 2014

Échelle : 1 : 65 000

Projection : Québec MTM, zone 8 (NAD 83)

apur urbanistes conseils

Annexe 2
Secteurs de montagne (niveau d'élévation)



Saint-Hippolyte

ANNEXE 2
SOMMETS DE MONTAGNE

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- Limite municipale
- Cours d'eau
- Matrice graphique
- Réseau routier
- Hydrographie

Sommets de montagne

- 400 mètres et plus
- 375 mètres

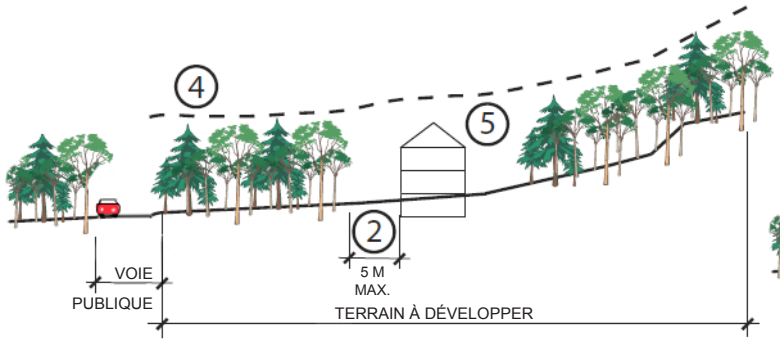
Date : 5 mai 2014

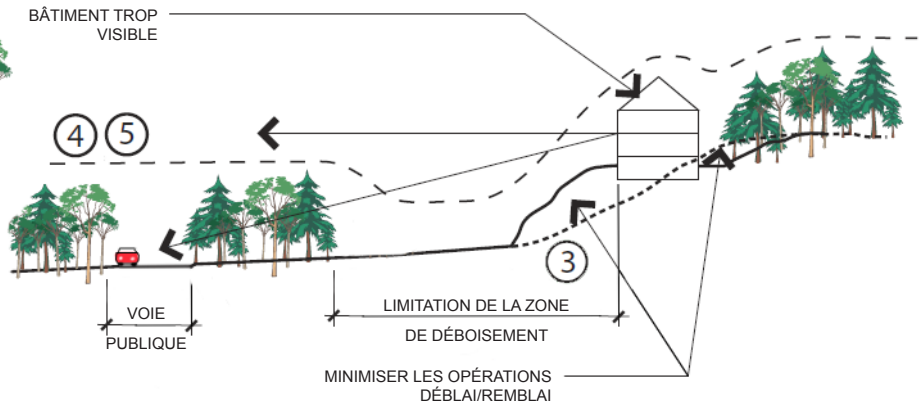
Échelle : 1 : 65 000

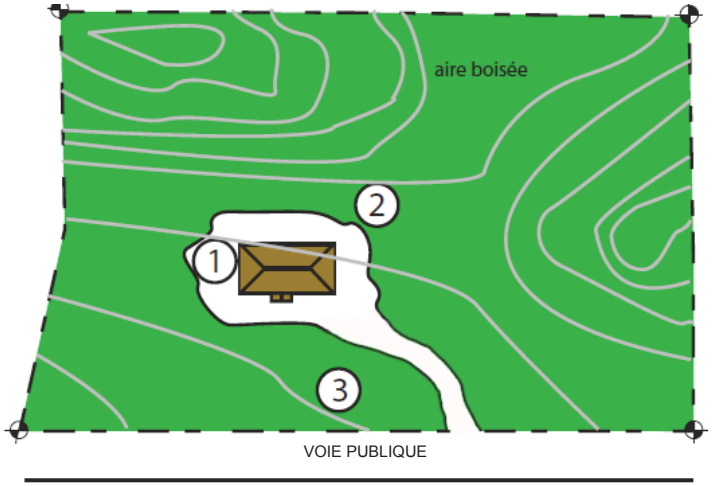
Projection : Québec MTM, zone 8 (NAD 83)

apur urbanistes conseils

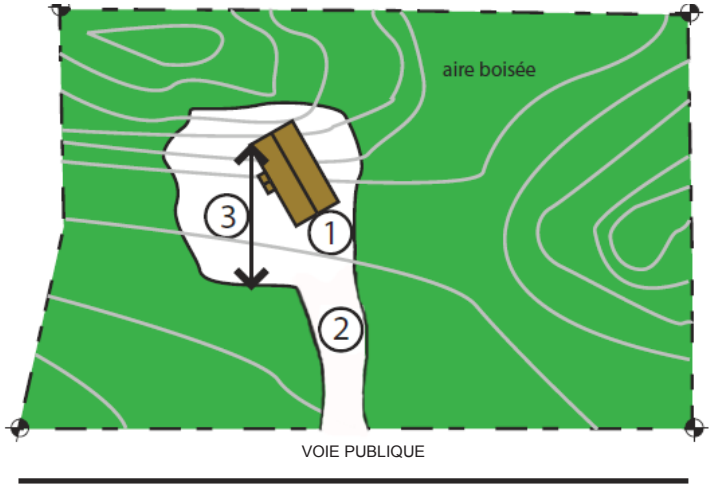
Annexe 3
Croquis des modes d'implantation à favoriser et à éviter en secteurs montagneux







- À favoriser -



- À éviter -

1. Implantation des bâtiments parallèle aux courbes de niveau à favoriser.
2. Limitations des aires de déboisement aux pourtours du bâtiment.
3. Bâtiment peu visible de la voie publique en raison d'une allée de circulation désaxée et en respect avec la topographie.
4. Continuité de la ligne de cime des arbres.
5. Intégration du bâtiment au site à développer.

1. Implantation des bâtiments perpendiculaire aux courbes de niveau à éviter (entraîne une augmentation des opérations de déblai/remblai excessives)
2. Allée de circulation qui génère un déboisement rendant le bâtiments visible de la voie publique et génère des opérations de déblai/remblai excessives.
3. Remblai trop important.
4. Discontinuité de la ligne de cime des arbres à éviter.
5. Impact visuel du bâtiment.

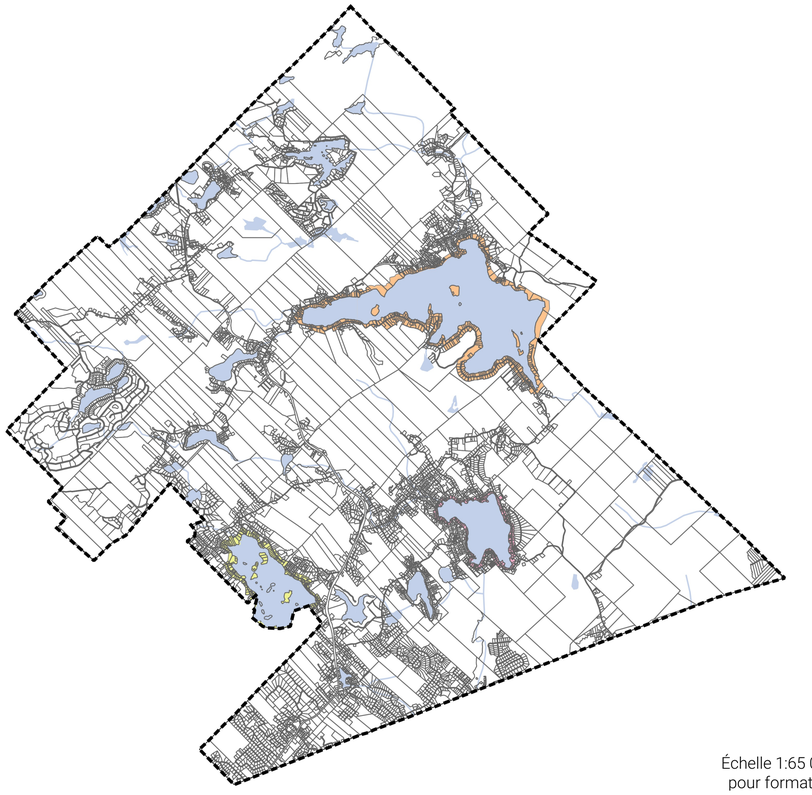
Saint-Hippolyte

ANNEXE 4 : Croquis des modes d'implantation à favoriser et à éviter en secteurs montagneux

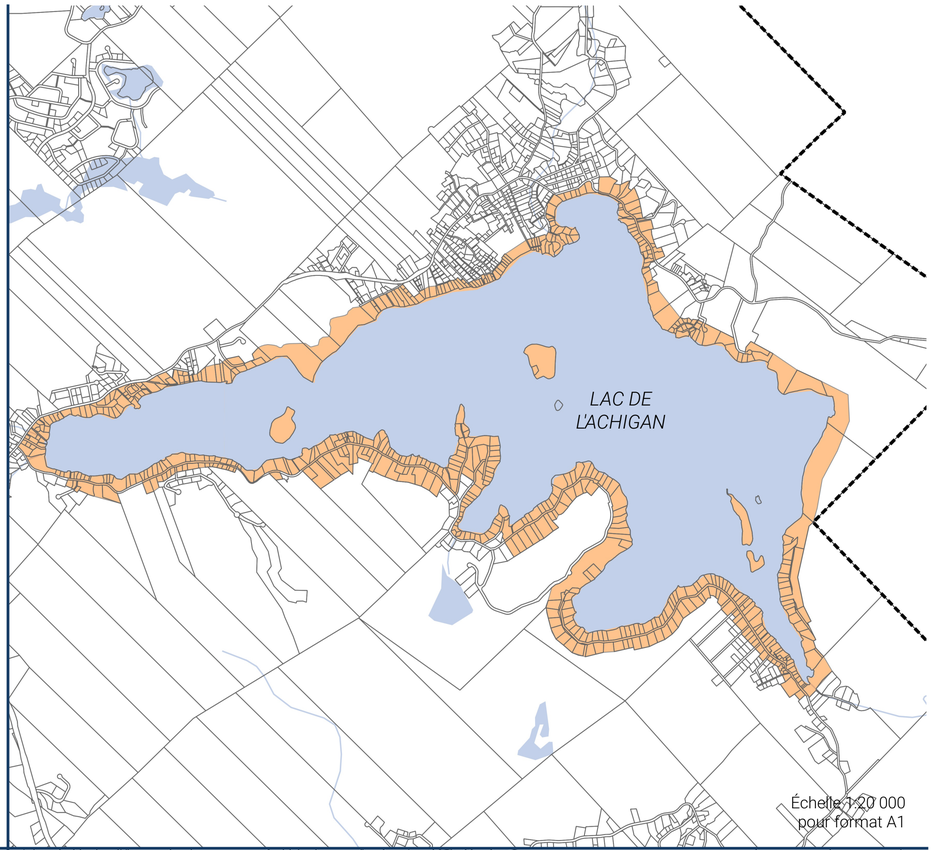
(illustration sans échelle)

apur urbanistes conseils
1 · 514 · 725 · 2770

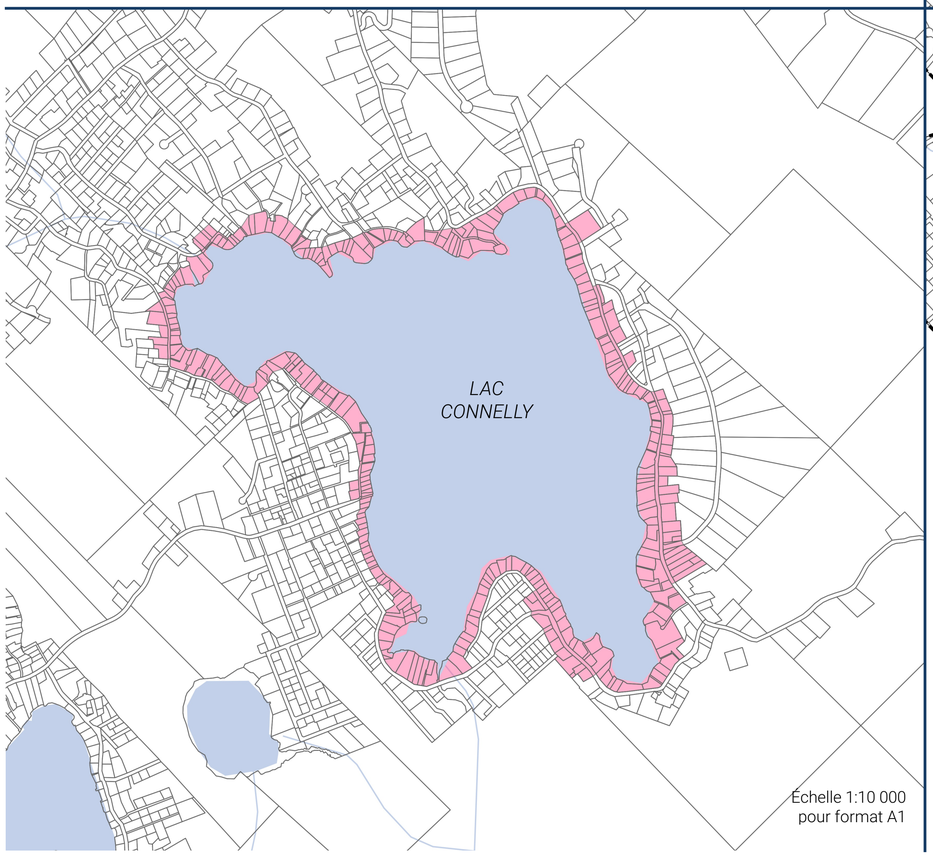
Annexe 4
Plan des secteurs A, B et C



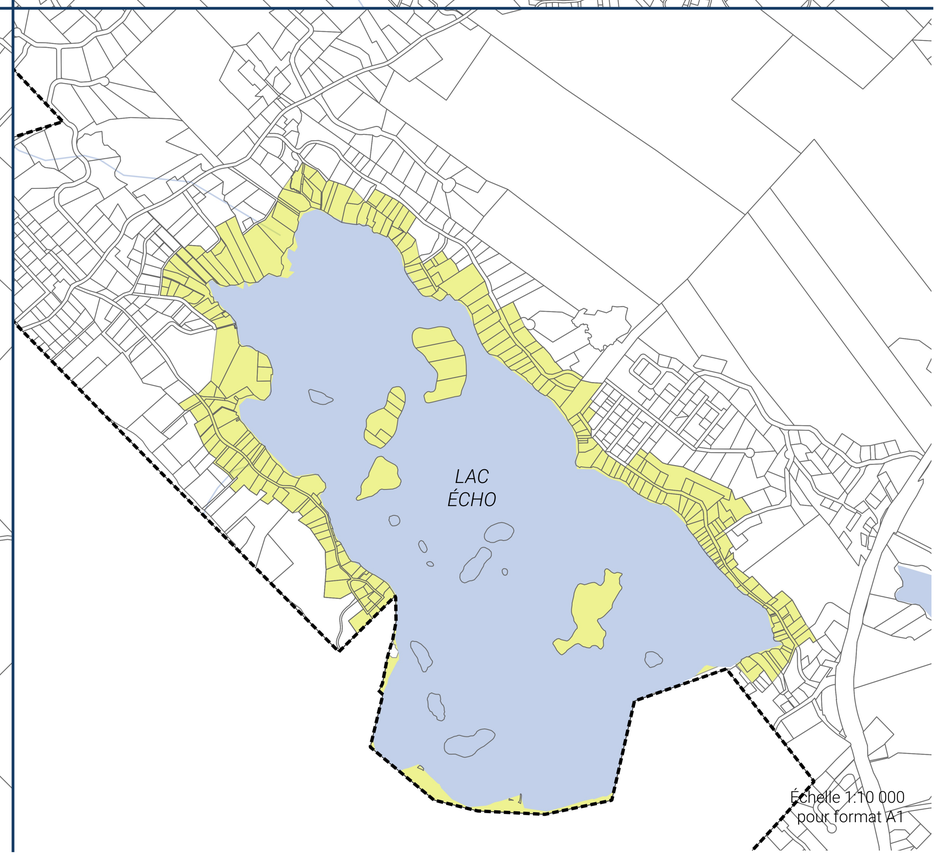
Échelle 1:65 000
pour format A1



Échelle 1:20 000
pour format A1



Échelle 1:10 000
pour format A1



Échelle 1:10 000
pour format A1

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

PIIA

Annexe 4

Plan des secteurs A, B et C

Légende

- Cadastre
- Secteur A - L'Achigan
- Secteur B - Connelly
- Secteur C - Echo

20 juillet 2018 no. de dossier : 1712-284

N

apur urbanistes conseils

Annexe 5
Architectures types Lacs de l'Achigan, Connelly et Écho

MÉTHODOLOGIE

RETOUR SUR LE MANDAT

Le mandat octroyé par la municipalité de Saint-Hippolyte consiste en la réalisation de fiches techniques l'outillant pour sa prise de décision quant aux projets de construction/rénovation assujettis au règlement sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA). Les secteurs visés sont les trois plus grands lacs du territoire, à savoir : le Lac Connelly, le Lac Écho et le Lac de l'Achigan.

L'élaboration de cet outil s'est déroulée en trois étapes :

1. Visites de terrain et relevé photographique ;
2. Analyse des données et caractérisations architecturales ;
3. Rédaction et composition des fiches techniques.

VISITES DE TERRAIN ET RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE

Des visites des trois lacs ainsi qu'une prise de vue des résidences par drone a permis de saisir la réalité du terrain et les spécificités de chaque site. Les images du drone ont été prises du centre des lacs, offrant un aperçu global des façades principales et de l'impact visuel des résidences sur le paysage riverain.

ANALYSE DES DONNÉES ET CARACTÉRISATIONS ARCHITECTURALES

Trois ou quatre architectures types ont été dégagées par secteur. Elles caractérisent la majorité des résidences riveraines et/ou visibles du lac. Ces catégories ont été déterminées par observation du milieu en isolant les résidences par gabarit (hauteur, superficie d'implantation et des éléments extérieurs comme les terrasses et coursives), forme de toit et éléments architecturaux distincts. Les exceptions architecturales ont été écartées pour cette sélection afin de pouvoir s'orienter vers une composition cohérente du paysage qui sera régie par les amendements proposés au règlement sur les PIIA.

RÉDACTION ET COMPOSITION DES FICHES TECHNIQUES

Quatorze fiches techniques ont été réalisées :

- Trois fiches synthèse : une par lac ;
- Onze fiches d'analyse des architectures types : trois ou quatre par lac.

Les fiches synthèse offrent un aperçu global de la répartition des architectures types autour des lacs, ainsi que des caractéristiques des terrains riverains telles que leur superficie, la topographie moyenne, l'implantation des résidences... etc). Les fiches détaillées, quant à elles, mettent en lumière quelques exemples observés sur place des architectures types dégagées et d'en connaitre les particularités et éléments communs.

Cette classification permet un état des lieux juste, conséquent avec la réalité du territoire, qui permettra d'ambitionner une cohérence entre les résidences présentes et les futures construction/rénovations, et ce, dans le but de pouvoir observer et découvrir un paysage harmonieux et emblématique de la municipalité de Saint-Hippolyte.

Finalement, le document produit se veut pédagogique et compréhensible par tous, notamment par une composition graphique et allégée.

BIBLIOGRAPHIE

BISSON. Marie-France. [2007]. Vernaculaire moderne? vers une compréhension de la notion d'architecture vernaculaire et de ses liens avec la modernité architecturale. Université du Québec à Montréal. (En ligne) < https://archipel.uqam.ca/849/1/M10082.pdf > (Consulté le 18 juillet 2018) > (Consulté le 18 juillet 2018)

BOIVIN. Gilles. [1992] Lexique du bâtiment et de quelques autres domaines apparentés. (En ligne) < https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/lex_batiment.pdf > (consulté le 18 juillet 2018)

MCC. [2018] Glossaire : vocabulaire de l'Architecture québécoise. (En ligne) < https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/Glossaire_vocabulaire-architecture-quebecoise.pdf> (Consulté le 18 juillet 2018)

MRC DE L'ASSOMPTION. [S.D.] Répertoire des courants et styles architecturaux (En ligne) < https://www.mrclassomption.qc.ca/media/other/890726-05.04.styles.architecturaux.pdf > (Consulté le 18 juillet 2018)

MRC DE DRUMMOND. [S.D.] Guide pratique sur l'architecture patrimoniale. (En ligne) < https://www.stcyrille.qc.ca/medias/doc/mrc_le_guide_pratique_sur_larchitecture_patrimoniale-opt.pdf > (Consulté le 18 juillet 2018)

GLOSSAIRE

VOCABULAIRE ARCHITECTURAL

Les termes définis dans le présent glossaire servent seulement à l'interprétation des fiches d'architectures types et ne remplacent pas les définitions applicables dans les autres règlements d'urbanisme.

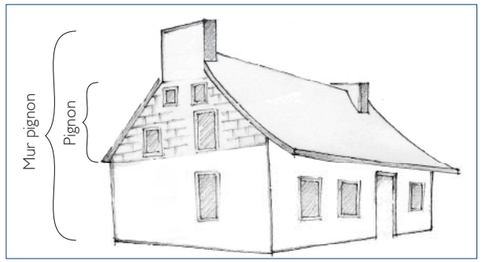
BALCON
Plateforme en saillie sur la façade du bâtiment, entourée d'un garde-corps et accessible de l'intérieur.

CORNICHE
Élément en saillie en haut du mur, qui porte l'égout pour rejeter les eaux de pluie loin de la façade.



corniche extérieure (C)
et corniche de lucarne (C')

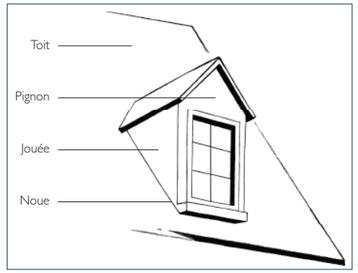
FAÇADE PIGNON
Mur latéral d'un bâtiment, perpendiculaire au versant du toit.



GALERIE
Passage couvert logeant le mur du bâtiment.

GARDE-CORPS
Barrière à hauteur d'appui servant de protection sur un balcon ou autre structure en hauteur.

LUCARNE
Structure en saillie sur le toit.

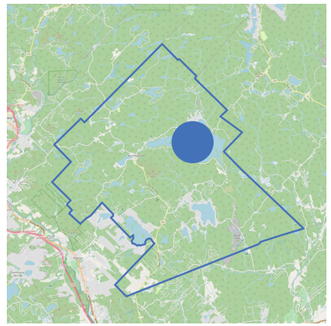


MARQUISE
Élément en porte-à-faux qui protège l'entrée du bâtiment.

SAILLIE
Partie du bâtiment en relief par rapport au mur.

TERRASSE
Plateforme non couverte.

P.I.I.A.



LOCALISATION GÉNÉRALE

+ DESCRIPTION
ANALYSE GLOBALE

LAC DE L'ACHIGAN

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DES TERRAINS

Présence de très grands lots (plus de 10 000 m² et plus) et d'exceptions architecturales contemporaines.
Fort dénivelé au sud-est et est du lac.

Agencement global autour du lac

- ☐ Homogène
- ☒ Hétérogène

Topographie des terrains

- ☒ Présence de forts dénivelés
- ☐ Majorité de terrains plats
- ☒ Topographie variée/mitigée

Superficie moyenne des terrains

- ☐ Moins de 2 000 m²
- ☒ Plus de 2 000 m²

IMPLANTATION SUR LES TERRAINS

Alignement général

- ☐ Sur rue
- ☒ Côté lac

Implantation en fonction de la topographie

- ☒ Respect de la topographie
- ☐ Important remblai/déblai

ARCHITECTURES TYPES

● Architecture A
Chalet monumental



● Architecture B
Chalet



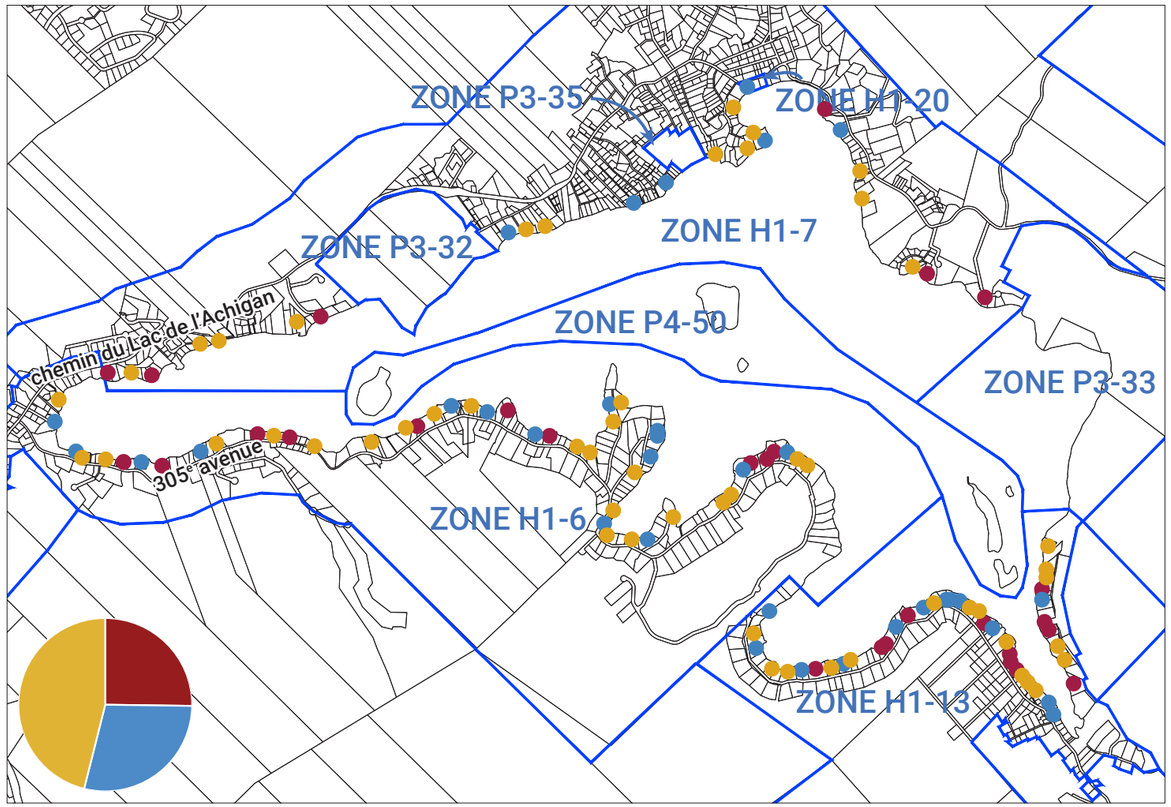
● Architecture C
Pavillon vernaculaire



AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Boisé très présent, ce qui réduit l'impact des résidences sur le paysage.

RÉPARTITION DES ARCHITECTURES TYPES



P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

CHALET MONUMENTAL

ARCHITECTURE A • LAC DE L'ACHIGAN

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Effet monumental de la résidence (grande superficie d'implantation, toit haut, couleurs sombres) ;
Bois et couleur bois font partie d'une des couleurs des façades ;
Association contemporaine de couleurs et matériaux ;
Terrasses ou coursives imposantes.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- ☐ 90 m² et moins
- ☐ Entre 90 m² et 200 m²
- ☒ 200 m² et plus

Nombre d'étage

- ☐ 1 étage
- ☒ 2 étages
- ☒ 3 étages et plus

Forme de toit

- ☐ Toit plat
- ☐ Toit en monopente
- ☐ Toit double-pan
- ☐ Toit 4 pans
- ☒ Combles hauts
- ☒ Multi-toit
- ☒ Toit en croix

Revêtement

- ☒ Bi-matière
- ☐ Brique
- ☒ Bardeaux de bois (clin)
- ☐ Tôle
- ☐ Bardeaux en vinyle (clin)
- ☐ Crépis
- ☒ Pierre
- ☐ Fausse pierre

Éléments architecturaux

- ☒ Corniche
- ☒ Cheminée
- ☒ Lucarne
- ☐ Volets
- ☐ Marquise
- ☒ Saillies

Hauteur totale

- ☒ 10 m et moins
- ☒ 10 m et plus

Extérieur

- ☐ Galerie
- ☐ Galeries vitrées
- ☒ Terrasse
- ☐ Balcon
- ☒ Garde-corps bois
- ☐ Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- ☐ Pâle
- ☒ Foncé
- ☐ Couleur vive

Fenestration

- ☐ Classique
- ☒ Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Arbres matures et boisé dense dans la partie est du lac ;
Terrains en hauteur : présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Terrains riverains : aménagement taillé et tondu ;
Murs de soutènement en pierres naturelles.



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



PHOTO #5



PHOTO #6

P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

CHALET
ARCHITECTURE B • LAC DE L'ACHIGAN

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Bois et couleur bois sont privilégiés ;
Création de contraste entre les couleurs de façade et les détails architecturaux (blancs).

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- ☐ 90 m² et moins
- ☒ Entre 90 m² et 200 m²
- ☐ 200 m² et plus

Nombre d'étage

- ☒ 1 étage
- ☒ 2 étages
- ☐ 3 étages et plus

Forme de toit

- ☐ Toit plat
- ☐ Toit en monopente
- ☒ Toit double-pan
- ☐ Toit 4 pans
- ☐ Combles hauts
- ☐ Multi-toit
- ☐ Toit en croix

Revêtement

- ☒ Bi-matière
- ☐ Brique
- ☒ Bardeaux de bois (clin)
- ☐ Tôle
- ☒ Bardeaux en vinyle (clin)
- ☐ Crépis
- ☒ Pierre
- ☐ Fausse pierre

Éléments architecturaux

- ☒ Corniche
- ☐ Cheminée
- ☒ Lucarne
- ☐ Volets
- ☒ Marquise
- ☐ Saillies

Hauteur totale

- ☒ 10 m et moins
- ☐ 10 m et plus

Extérieur

- ☒ Galerie
- ☐ Galeries vitrées
- ☒ Terrasse
- ☒ Balcon
- ☒ Garde-corps bois
- ☐ Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- ☐ Pâle
- ☒ Foncé
- ☐ Couleur vive

Fenestration

- ☒ Classique
- ☐ Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Allées privées et aires de stationnement très marquées (asphalte claire, gravier...etc).

P.I.I.A.



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



PHOTO #5



PHOTO #6

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

PAVILLON

ARCHITECTURE C • LAC DE L'ACHIGAN

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Détails architecturaux blancs et garde-corps en bois (contraste avec les façades) ;
Grande fenestration régulière (taille et espacement).

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- [X] 90 m² et moins
- [ ] Entre 90 m² et 200 m²
- [ ] 200 m² et plus

Nombre d'étage

- [ ] 1 étage
- [X] 2 étages
- [X] 3 étages et plus

Forme de toit

- [ ] Toit plat
- [ ] Toit en monopente
- [X] Toit double-pan
- [ ] Toit 4 pans
- [X] Combles hauts
- [X] Multi-toit
- [ ] Toit en croix

Revêtement

- [ ] Bi-matière
- [ ] Brique
- [X] Bardeaux de bois (clin)
- [ ] Tôle
- [X] Bardeaux en vinyle (clin)
- [ ] Crépis
- [ ] Pierre
- [ ] Fausse pierre

Éléments architecturaux

- [X] Corniche
- [ ] Cheminée
- [ ] Lucarne
- [X] Volets
- [ ] Marquise
- [X] Saillies

Hauteur totale

- [X] 10 m et moins
- [ ] 10 m et plus

Extérieur

- [ ] Galerie
- [ ] Galeries vitrées
- [X] Terrasse
- [ ] Balcon
- [X] Garde-corps bois
- [ ] Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- [X] Pâle
- [ ] Foncé
- [ ] Couleur vive

Fenestration

- [X] Classique
- [X] Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Arbres matures et boisé dense dans la partie est du lac ;
Terrains en hauteur : présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Terrains riverains : aménagement taillé et tondu ;
Murs de soutènement en pierres naturelles.

P.I.I.A.



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



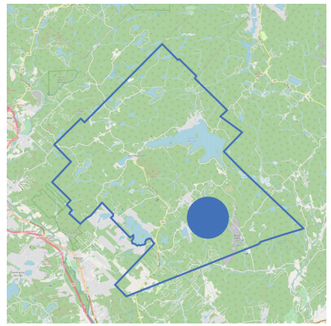
PHOTO #5



PHOTO #6

LAC CONNELLY

+ DESCRIPTION ANALYSE GLOBALE



LOCALISATION GÉNÉRALE

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DES TERRAINS

Présence de fortes pentes dans la partie ouest (rue du Cap). La superficie des lots est régulière à l'exception d'une dizaine de terrains de plus de 3 000 m².

Agencement global autour du lac

- [X] Homogène
- [ ] Hétérogène

Topographie des terrains

- [X] Présence de forts dénivelés
- [X] Majorité de terrains plats
- [ ] Topographie variée/mitigée

Superficie moyenne des terrains

- [X] Moins de 2 000 m²
- [ ] Plus de 2 000 m²

IMPLANTATION SUR LES TERRAINS

Alignement général

- [ ] Sur rue
- [X] Côté lac

Implantation en fonction de la topographie

- [X] Respect de la topographie
- [ ] Important remblai/déblai

ARCHITECTURES TYPES

- Architecture A
  Pavillon contemporain



- Architecture B
  Bungalow



- Architecture C
  Cottage classique



- Architecture D
  Grand chalet

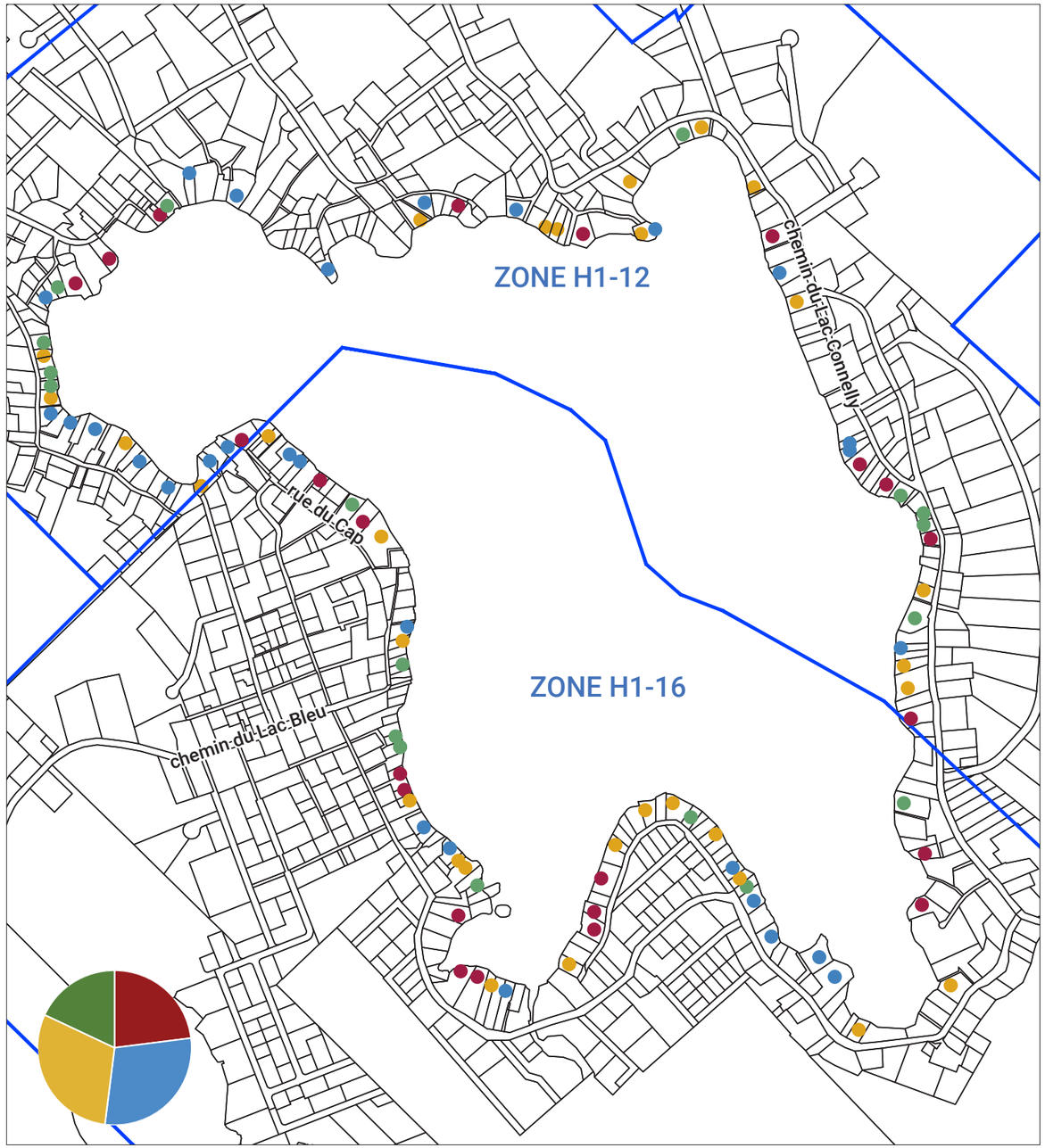


AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Présence d'arbres matures dans la bande riveraine.

P.I.I.A.

RÉPARTITION DES ARCHITECTURES TYPES



+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

PAVILLON CONTEMPORAIN

ARCHITECTURE A ● LAC CONNELLY

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Grande superficie de plancher ;
Haute fenestration (baies vitrées) ;
Corniches blanches.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- ☐ 90 m² et moins
- ☒ Entre 90 m² et 200 m²
- ☐ 200 m² et plus

Nombre d'étage

- ☐ 1 étage
- ☒ 2 étages
- ☐ 3 étages et plus

Forme de toit

- ☐ Toit plat
- ☐ Toit en monopente
- ☐ Toit double-pan
- ☐ Toit 4 pans
- ☐ Combles hauts
- ☐ Multi-toit
- ☒ Toit en croix

Revêtement

- ☐ Bi-matière
- ☐ Brique
- ☐ Bardeaux de bois (clin)
- ☐ Tôle
- ☒ Bardeaux en vinyle (clin)
- ☐ Crépis
- ☐ Pierre
- ☒ Fausse pierre

Éléments architecturaux

- ☒ Corniche
- ☒ Cheminée
- ☐ Lucarne
- ☐ Volets
- ☐ Marquise
- ☐ Saillies

Hauteur totale

- ☒ 10 m et moins
- ☐ 10 m et plus

Extérieur

- ☒ Galerie
- ☐ Galeries vitrées
- ☒ Terrasse
- ☐ Balcon
- ☐ Garde-corps bois
- ☒ Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- ☒ Pâle
- ☐ Foncé
- ☐ Couleur vive

Fenestration

- ☒ Classique
- ☐ Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Les terrains sont dégagés (pelouse tondue, haies taillées sur les limites de lots).



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



PHOTO #5



PHOTO #6

P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

BUNGALOW

ARCHITECTURE B • LAC CONNELLY

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Architecture classique et sobre (palette chromatique utilisant des dérivés du beige, jaune pâle et blanc pour les façades) ;
Façade pignon orientée vers le lac ;
Corniches et contours portes et fenêtres blancs ;
Si des volets sont installés, leur couleur est semblable à celle du toit.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- [X] 90 m² et moins
- [ ] Entre 90 m² et 200 m²
- [ ] 200 m² et plus

Nombre d'étage

- [X] 1 étage
- [X] 2 étages
- [ ] 3 étages et plus

Forme de toit

- [ ] Toit plat
- [ ] Toit en monopente
- [X] Toit double-pan
- [ ] Toit 4 pans
- [ ] Combles hauts
- [ ] Multi-toit
- [ ] Toit en croix

Revêtement

- [ ] Bi-matière
- [ ] Brique
- [ ] Bardeaux de bois (clin)
- [ ] Tôle
- [X] Bardeaux en vinyle (clin)
- [X] Crépis
- [ ] Pierre
- [ ] Fausse pierre

Éléments architecturaux

- [X] Corniche
- [X] Cheminée
- [ ] Lucarne
- [X] Volets
- [X] Marquise
- [ ] Saillies

Hauteur totale

- [X] 10 m et moins
- [ ] 10 m et plus

Extérieur

- [ ] Galerie
- [ ] Galeries vitrées
- [ ] Terrasse
- [X] Balcon
- [ ] Garde-corps bois
- [ ] Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- [X] Pâle
- [ ] Foncé
- [ ] Couleur vive

Fenestration

- [X] Classique
- [ ] Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Murs de soutènement en pierres naturelles.



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4

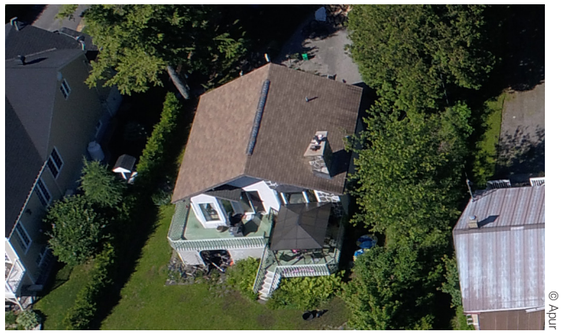


PHOTO #5



PHOTO #6

P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

COTTAGE CLASSIQUE

ARCHITECTURE C • LAC CONNELLY

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Lucarne pignon toujours orientée vers le lac ;
Détails architecturaux blancs pour contraster ;
Effet de compacité ;
Fenêtre arrondie (cintrée) dans les lucarnes.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- [X] 90 m² et moins
- [ ] Entre 90 m² et 200 m²
- [ ] 200 m² et plus

Nombre d'étage

- [ ] 1 étage
- [X] 2 étages
- [X] 3 étages et plus

Forme de toit

- [ ] Toit plat
- [ ] Toit en monopente
- [ ] Toit double-pan
- [X] Toit 4 pans
- [ ] Combles hauts
- [ ] Multi-toit
- [ ] Toit en croix

Revêtement

- [ ] Bi-matière
- [ ] Brique
- [X] Bardeaux de bois (clin)
- [ ] Tôle
- [X] Bardeaux en vinyle (clin)
- [ ] Crépis
- [ ] Pierre
- [ ] Fausse pierre

Éléments architecturaux

- [X] Corniche
- [X] Cheminée
- [X] Lucarne
- [ ] Volets
- [ ] Marquise
- [ ] Saillies

Hauteur totale

- [X] 10 m et moins
- [ ] 10 m et plus

Extérieur

- [X] Galerie
- [ ] Galeries vitrées
- [ ] Terrasse
- [ ] Balcon
- [X] Garde-corps bois
- [X] Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- [X] Pâle
- [X] Foncé
- [ ] Couleur vive

Fenestration

- [X] Classique
- [ ] Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Présence d'arbres matures en cours riveraine ;
Haies taillées sur les limites de lot ;
Murs de soutènement sur la rive en pierres naturelles.



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



PHOTO #5



PHOTO #6

P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

GRAND CHALET

ARCHITECTURE D ● LAC CONNELLY

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Façade pignon orientée vers le lac ;
Corniches et contours portes et fenêtres blancs ;
Coursive abritée par la corniche ou dégagée ;
Coursive au deuxième étage sur poteaux et balcon au troisième étage ;
Coursive en porte-à-faux suivant la topographie.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- ☐ 90 m² et moins
- ☒ Entre 90 m² et 200 m²
- ☐ 200 m² et plus

Nombre d'étage

- ☐ 1 étage
- ☒ 2 étages
- ☒ 3 étages et plus

Forme de toit

- ☐ Toit plat
- ☐ Toit en monopente
- ☒ Toit double-pan
- ☐ Toit 4 pans
- ☐ Combles hauts
- ☐ Multi-toit
- ☐ Toit en croix

Revêtement

- ☐ Bi-matière
- ☐ Brique
- ☒ Bardeaux de bois (clin)
- ☐ Tôle
- ☒ Bardeaux en vinyle (clin)
- ☐ Crépis
- ☐ Pierre
- ☐ Fausse pierre

Éléments architecturaux

- ☒ Corniche
- ☒ Cheminée
- ☒ Lucarne
- ☐ Volets
- ☐ Marquise
- ☒ Saillies

Hauteur totale

- ☒ 10 m et moins
- ☐ 10 m et plus

Extérieur

- ☒ Galerie
- ☐ Galeries vitrées
- ☐ Terrasse
- ☐ Balcon
- ☒ Garde-corps bois
- ☒ Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- ☒ Pâle
- ☒ Foncé
- ☐ Couleur vive

Fenestration

- ☒ Classique
- ☐ Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Terrains en hauteur : présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Terrains riverains : aménagement taillé et tondu ;
Murs de soutènement sur la rive en pierres ;
Haies de cèdres devant la façade principale (côté lac).



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



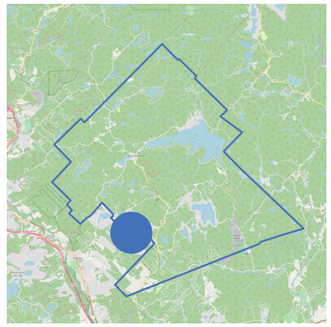
PHOTO #5



PHOTO #6

P.I.I.A.

LAC ÉCHO



LOCALISATION GÉNÉRALE

+ DESCRIPTION ANALYSE GLOBALE

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DES TERRAINS

Présence de très grands lots au nord du lac (plus de 4 000 m²). La majorité des résidences sur la 217e avenue sont alignées sur la rue publique, le reste côté lac.

Agencement global autour du lac

- [X] Homogène
- [ ] Hétérogène

Topographie des terrains

- [ ] Présence de forts dénivelés
- [ ] Majorité de terrains plats
- [X] Topographie variée/mitigée

Superficie moyenne des terrains

- [X] Moins de 2 000 m²
- [ ] Plus de 2 000 m²

IMPLANTATION SUR LES TERRAINS

Alignement général

- [X] Sur rue
- [X] Côté lac

Implantation en fonction de la topographie

- [X] Respect de la topographie
- [ ] Important remblai/déblai

ARCHITECTURES TYPES

- Architecture A
  Chalet contemporain



- Architecture B
  Cottage pittoresque



- Architecture C
  Grand pavillon



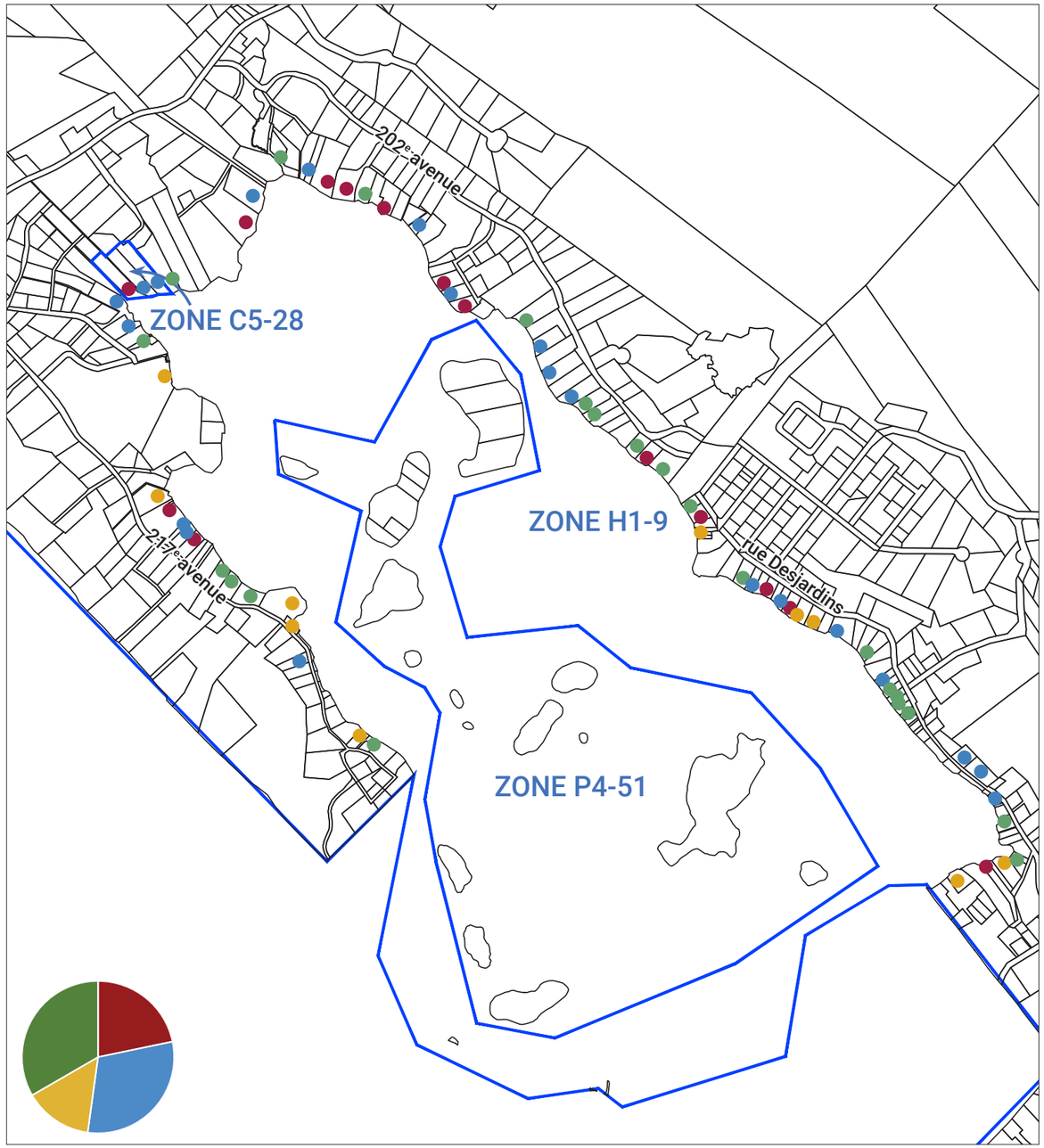
- Architecture D
  Chalet classique laurentien



AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

La majorité des terrains sont dégagés et le gazon est tondu raz, ce qui rend la deuxième couronne visible du lac.

RÉPARTITION DES ARCHITECTURES TYPES



P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

CHALET CONTEMPORAIN

ARCHITECTURE A ● LAC ECHO

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Façade pignon orientée vers le lac ;
Corniches et contours portes et fenêtres blancs ;
Fenestration sur l'ensemble de la façade principale (style loft moderne) ou grandes baies vitrées sur toute la longueur.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- ☐ 90 m² et moins
- ☒ Entre 90 m² et 200 m²
- ☐ 200 m² et plus

Nombre d'étage

- ☐ 1 étage
- ☒ 2 étages
- ☐ 3 étages et plus

Forme de toit

- ☐ Toit plat
- ☐ Toit en monopente
- ☒ Toit double-pan
- ☐ Toit 4 pans
- ☐ Combles hauts
- ☐ Multi-toit
- ☒ Toit en croix

Revêtement

- ☐ Bi-matière
- ☐ Brique
- ☒ Bardeaux de bois (clin)
- ☐ Tôle
- ☒ Bardeaux en vinyle (clin)
- ☐ Crépis
- ☐ Pierre
- ☐ Fausse pierre

Éléments architecturaux

- ☒ Corniche
- ☒ Cheminée
- ☐ Lucarne
- ☐ Volets
- ☐ Marquise
- ☐ Saillies

Hauteur totale

- ☒ 10 m et moins
- ☐ 10 m et plus

Extérieur

- ☒ Galerie
- ☐ Galeries vitrées
- ☒ Terrasse
- ☐ Balcon
- ☒ Garde-corps bois
- ☒ Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- ☒ Pâle
- ☒ Foncé
- ☐ Couleur vive

Fenestration

- ☐ Classique
- ☒ Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Terrains en hauteur : présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Terrains riverains : aménagement taillé et tondu ;
Murs de soutènement en pierres naturelles ;
Allées privées asphaltées sur la 217e avenue.



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



PHOTO #5



PHOTO #6

P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

COTTAGE PITTORESQUE

ARCHITECTURE B • LAC ECHO

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Façade pignon orientée vers le lac de préférence ;
Corniches et contours portes et fenêtres blancs ;
Création de contraste entre les couleurs de bardeaux et les détails architecturaux ;
Association contemporaine des couleurs ;
Fenestration très régulière (taille et espacement).

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- ☐ 90 m² et moins
- ☒ Entre 90 m² et 200 m²
- ☐ 200 m² et plus

Nombre d'étage

- ☐ 1 étage
- ☒ 2 étages
- ☒ 3 étages et plus

Forme de toit

- ☐ Toit plat
- ☐ Toit en monopente
- ☒ Toit double-pan
- ☐ Toit 4 pans
- ☒ Combles hauts
- ☒ Multi-toit
- ☐ Toit en croix

Revêtement

- ☐ Bi-matière
- ☐ Brique
- ☒ Bardeaux de bois (clin)
- ☐ Tôle
- ☒ Bardeaux en vinyle (clin)
- ☐ Crépis
- ☐ Pierre
- ☐ Fausse pierre

Éléments architecturaux

- ☒ Corniche
- ☒ Cheminée
- ☒ Lucarne
- ☐ Volets
- ☐ Marquise
- ☒ Saillies

Hauteur totale

- ☒ 10 m et moins
- ☒ 10 m et plus

Extérieur

- ☒ Galerie
- ☐ Galeries vitrées
- ☐ Terrasse
- ☐ Balcon
- ☒ Garde-corps bois
- ☒ Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- ☐ Pâle
- ☐ Foncé
- ☒ Couleur vive

Fenestration

- ☒ Classique
- ☐ Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Terrains en hauteur : présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Terrains riverains : aménagement taillé et tondu ;
Murs de soutènement en pierres naturelles ;
Arbres matures en cours riveraine.



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



PHOTO #5



PHOTO #6

P.I.I.A.

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

GRAND PAVILLON

ARCHITECTURE C • LAC ECHO

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Bois et couleur bois font partie d'une des couleurs des façades ;
Création de contraste entre les couleurs de façade et les détails architecturaux ;
Association contemporaine de couleurs et matériaux ;
Garages intégrés au bâtiment principal ;
Multiplication de l'effet de lucarne (multi-toit).

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- ☐ 90 m² et moins
- ☒ Entre 90 m² et 200 m²
- ☐ 200 m² et plus

Nombre d'étage

- ☐ 1 étage
- ☒ 2 étages
- ☒ 3 étages et plus

Forme de toit

- ☐ Toit plat
- ☐ Toit en monopente
- ☒ Toit double-pan
- ☐ Toit 4 pans
- ☐ Combles hauts
- ☒ Multi-toit
- ☒ Toit en croix

Revêtement

- ☒ Bi-matière
- ☐ Brique
- ☒ Bardeaux de bois (clin)
- ☐ Tôle
- ☒ Bardeaux en vinyle (clin)
- ☐ Crépis
- ☒ Pierre
- ☐ Fausse pierre

Éléments architecturaux

- ☒ Corniche
- ☐ Cheminée
- ☒ Lucarne
- ☐ Volets
- ☒ Marquise
- ☐ Saillies

Hauteur totale

- ☒ 10 m et moins
- ☒ 10 m et plus

Extérieur

- ☐ Galerie
- ☐ Galeries vitrées
- ☒ Terrasse
- ☐ Balcon
- ☒ Garde-corps bois
- ☒ Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- ☒ Pâle
- ☒ Foncé
- ☐ Couleur vive

Fenestration

- ☐ Classique
- ☒ Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Terrains en hauteur : présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Terrains riverains : aménagement taillé et tondu ;
Allées privées et aires de stationnement très marquées (asphalte claire, gravier...etc).



PHOTO #1



PHOTO #2



PHOTO #3



PHOTO #4



PHOTO #5



PHOTO #6

+ DESCRIPTION
ANALYSE ARCHITECTURE TYPE

CHALET CLASSIQUE LAURENTIEN

ARCHITECTURE D ● LAC ECHO

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES

Façade pignon toujours orientée vers le lac ;
Détails architecturaux blancs ;
Cheminée créé une symétrie dans la façade principale.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Emprise au sol moyenne

- [X] 90 m² et moins
- [ ] Entre 90 m² et 200 m²
- [ ] 200 m² et plus

Nombre d'étage

- [X] 1 étage
- [X] 2 étages
- [ ] 3 étages et plus

Forme de toit

- [ ] Toit plat
- [ ] Toit en monopente
- [X] Toit double-pan
- [ ] Toit 4 pans
- [ ] Combles hauts
- [ ] Multi-toit
- [X] Toit en croix

Revêtement

- [X] Bi-matière
- [ ] Brique
- [X] Bardeaux de bois (clin)
- [ ] Tôle
- [X] Bardeaux en PVC (clin)
- [ ] Crépis
- [X] Pierre
- [ ] Fausse pierre

Éléments architecturaux

- [X] Corniche
- [X] Cheminée
- [ ] Lucarne
- [X] Volets
- [ ] Marquise
- [ ] Saillies

Hauteur totale

- [X] 10 m et moins
- [ ] 10 m et plus

Extérieur

- [X] Coursive
- [ ] Galeries vitrées
- [X] Terrasse
- [ ] Balcon
- [ ] Garde-corps bois
- [X] Garde-corps PVC

Couleur revêtement

- [X] Pâle
- [ ] Foncé
- [ ] Couleur vive

Fenestration

- [X] Classique
- [X] Grande (50% de la façade et plus)

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Terrains en hauteur : présence d'arbres en cour riveraine, réduisant l'impact des résidences sur le paysage vu du lac ;
Terrains riverains : aménagement taillé et tondu ;
Allées privées et aires de stationnement asphaltées.



PHOTO #1 -



PHOTO #2 -



PHOTO #3 -



PHOTO #4 -



PHOTO #5 -



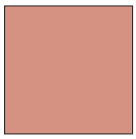
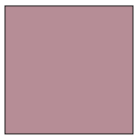
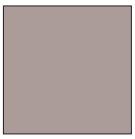
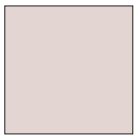
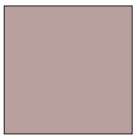
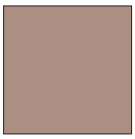
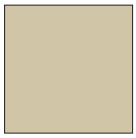
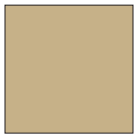
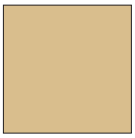
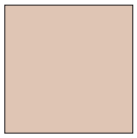
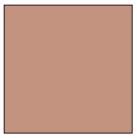
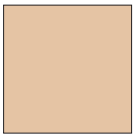
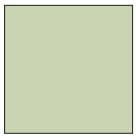
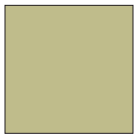
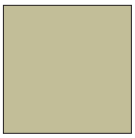
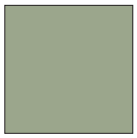
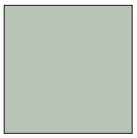
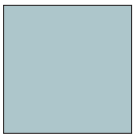
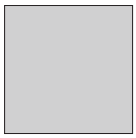
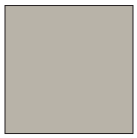
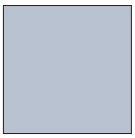
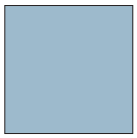
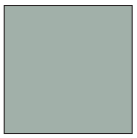
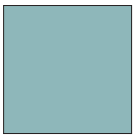
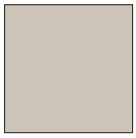
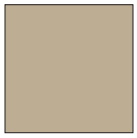
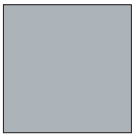
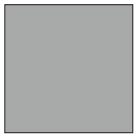
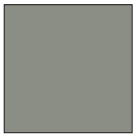
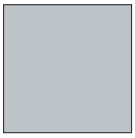
PHOTO #6 -

P.I.I.A.

Annexe 6
Palette chromatique proposée pour les matériaux de revêtement extérieur et autres matériaux visibles

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

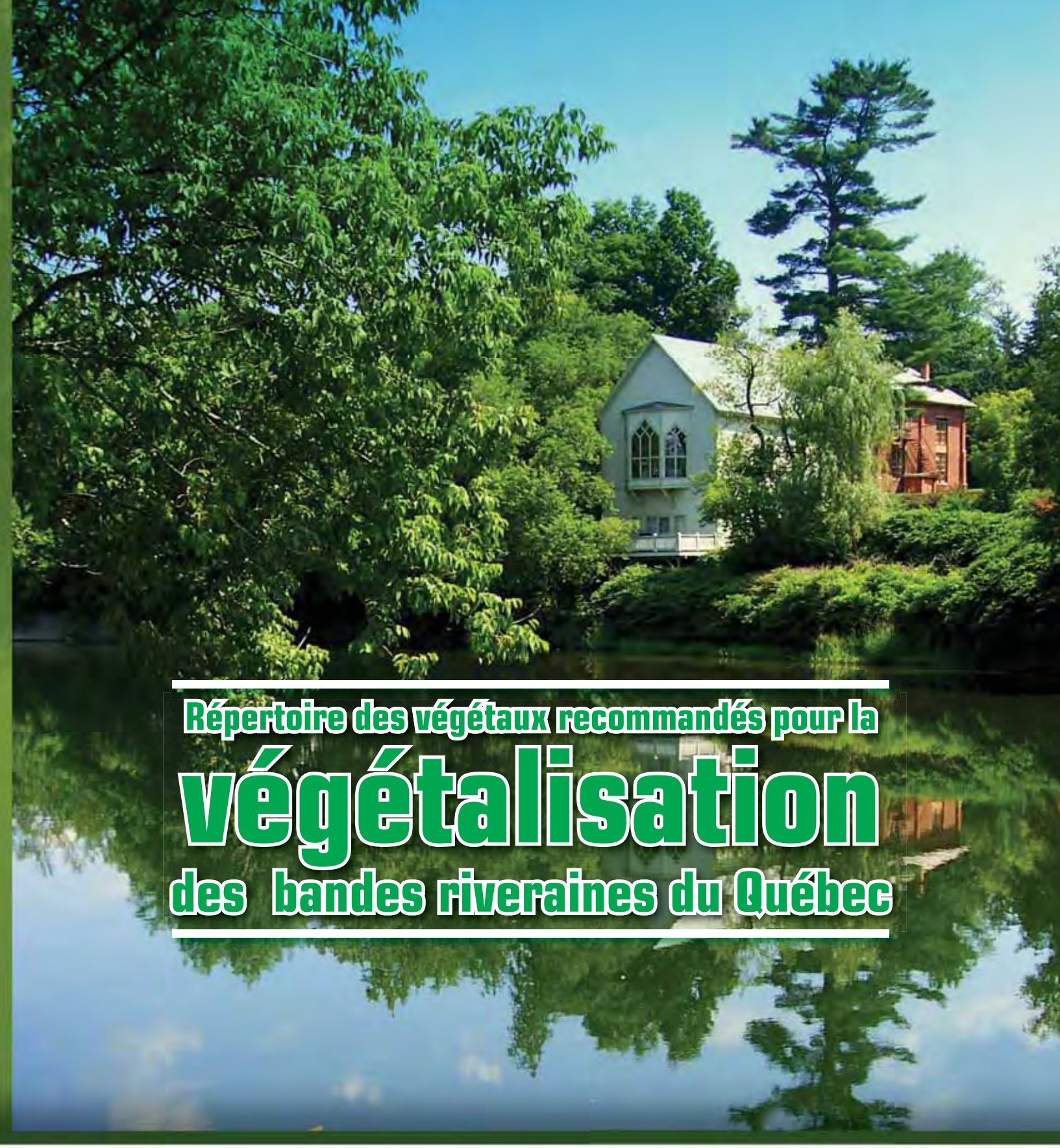
PALETTE DE COULEURS PROPOSÉE POUR LES MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR ET AUTRES MATÉRIAUX VISIBLES

 Code couleur hexadécimal #d59181	 Code couleur hexadécimal #b68d96	 Code couleur hexadécimal #ab9c99	 Code couleur hexadécimal #e3d5d2	 Code couleur hexadécimal #b9a09d	 Code couleur hexadécimal #ab8f82
 Code couleur hexadécimal #d0c6a7	 Code couleur hexadécimal #c6b188	 Code couleur hexadécimal #d9be8d	 Code couleur hexadécimal #dfc5b4	 Code couleur hexadécimal #c49380	 Code couleur hexadécimal #e5c4a4
 Code couleur hexadécimal #c9d4b2	 Code couleur hexadécimal #bfbc8b	 Code couleur hexadécimal #c2be98	 Code couleur hexadécimal #9ba68c	 Code couleur hexadécimal #b7c4b6	 Code couleur hexadécimal #adc6cb
 Code couleur hexadécimal #d0d0d1	 Code couleur hexadécimal #b8b3a8	 Code couleur hexadécimal #b8c2d1	 Code couleur hexadécimal #9dbacc	 Code couleur hexadécimal #a1b0a9	 Code couleur hexadécimal #8eb7ba
 Code couleur hexadécimal #cdc4b8	 Code couleur hexadécimal #bdad93	 Code couleur hexadécimal #acb3b9	 Code couleur hexadécimal #a8aaaa	 Code couleur hexadécimal #8b8e84	 Code couleur hexadécimal #bdc4c8

Ces couleurs et leurs dérivés sont suggérés

apur
urbanistes conseils

Annexe 7
Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec



Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec

Agissez maintenant !

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC

Québec
• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
• Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

AQPP Association Québécoise des Producteurs en Pépinière

Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec ROBVQ

Une production de la

FIHOQ et de l'AQPP



Sous la coordination de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), de concert avec l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP), ses associations affiliées, le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ce répertoire contient la liste des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec.

La production de ce répertoire a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par l'intermédiaire du (*Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées*).

Édition :
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)

Réalisation et production :
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
- Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP)

Orientation, contenu et révision :
- Membres des divers comités (voir page 26)

Validation des végétaux et de leurs caractéristiques :
- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)

Conception graphique, infographie et impression :
- Horticolor

Ce répertoire est également disponible en version électronique, sur les sites suivants :
www.fihoq.qc.ca et www.aqpp.org

ISBN 978-2-9810450-1-0

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Répertoire
des végétaux recommandés
pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec

Introduction

C'est reconnu, les végétaux sont essentiels à la vie. Ils sont tout aussi indispensables à la sauvegarde de nos cours d'eau, et à la protection de leur qualité…

un héritage vital !

La promotion de la végétalisation des bandes riveraines est un geste simple qui permettra à l'industrie de l'horticulture ornementale de préserver cet héritage et de participer concrètement à l'amélioration de l'environnement, à la prévention de l'apparition d'algues bleu-vert, à la protection de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau, et à la préservation de la faune et de la flore.

La production de ce répertoire de végétaux est le résultat de plusieurs mois de concertation et de consultation auprès d'intervenants et d'experts de l'industrie de l'horticulture ornementale, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de biologistes et de groupes environnementaux.

Cette liste de végétaux recommandés comprend des espèces indigènes, certains de leurs cultivars ainsi que des espèces naturalisées adaptées aux rives. Elle présente 19 caractéristiques qui vous aideront à mieux conseiller vos clients dans le choix de leurs plantes :

«la bonne plante pour le bon endroit»

Il est important de consulter cette liste pour éviter de choisir des espèces non recommandées, nuisibles ou envahissantes, toutes à proscrire. La liste sera en constante évolution. Il est possible que des modifications y soient apportées au fil du temps, en fonction des études et des évaluations. Consultez-la régulièrement.

Cette liste est également disponible sur les sites internet de la FIHOQ et de l'AQPP : www.fihoq.qc.ca et www.aqpp.org

Arbres

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Abies balsamea	Sapin beaumier	Balsam Fir	Indigène	1	☀◑	10-15	3-6	Moyenne à élevée	Graveleux, loam sableux à argileux	bas, milieu
Acer pensylvanicum	Érable de Pennsylvanie	Striped Maple	Indigène	2b	◑●	10-15	6-10	Moyenne à élevée	Loam sableux à loam argileux	Replat
Acer rubrum	Érable rouge	Red Maple	Indigène	3	☀◑	9-20	15-22	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Acer rubrum et cultivars	Érable rouge	Red Maple	Cultivars d'indigène	3-5	☀◑	9-20	3-22	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Acer saccharinum	Érable argenté	Silver Maple	Indigène	2b	☀◑	20-30	20-30	Moyenne à élevée	Loameux à argileux	Bas, Milieu, Replat
Acer saccharinum et cultivars	Érable argenté	Silver Maple	Cultivars d'indigène	2b-4	☀◑	18-30	8-30	Élevée	Loameux à argileux	Bas, Milieu, Replat
Acer saccharum	Érable à sucre	Sugar Maple	Indigène	4	☀◑	20-30	15-20	Moyenne	Loam sableux à loam argileux	Replat
Acer saccharum et cultivars	Érable à sucre	Sugar Maple	Cultivars d'indigène	4-5	☀◑	15-30	5-30	Moyenne	Loam sableux à loam argileux	Replat
Betula alleghaniensis	Bouleau jaune	Yellow Birch	Indigène	3b	☀◑	15-22	10-15	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat
Betula papyrifera	Bouleau à papier	Paper Birch	Indigène	2	☀	15-20	10-15	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat
Betula papyrifera 'Oenci'	Bouleau à papier 'Renaissance Oasis'	'Renaissance Oasis' Paper Birch	Cultivar d'indigène	3	☀	13	5	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat
Betula papyrifera 'Renci'	Bouleau à papier 'Renaissance Reflexion'	'Renaissance Reflection' Paper Birch	Cultivar d'indigène	3	☀	20	8	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat
Betula papyrifera 'Varen'	Bouleau à papier 'Prairie Dream'	'Prairie Dream' Paper Birch	Cultivar d'indigène	3	☀	12	10	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat
Betula populifolia	Bouleau gris	Gray Birch	Indigène	3	☀	10-15	6-10	Faible à élevée	Sableux à loam graveleux	Milieu, Replat
Carya cordiformis	Caryer cordiforme	Bitternut Hickory	Indigène	4	☀◑	22-30	22-30	Faible à élevée	Loam sableux à argileux	Replat
Crataegus punctata	Aubépine ponctuée	Dotted Hawthorn	Indigène	5	☀	7-10	7-10	Moyenne à faible	Sableux, loam graveleux à argileux	Milieu, Replat
Crataegus chrysocarpa	Aubépine à feuilles rondes	Round-Leaved Hawthorn	Indigène	4	☀	4-6	4-6	Moyenne à faible	Sableux, loam graveleux à argileux	Milieu, Replat
Crataegus submollis	Aubépine subsoyeuse	Quebec Hawthorn	Indigène	4	☀	5-8	5-8	Moyenne à faible	Sableux, loam graveleux à argileux	Milieu, Replat
Fraxinus americana	Frêne d'Amérique	White Ash	Indigène	3b	☀	22-30	15-22	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Fraxinus americana 'Jeffnor'	Frêne d'Amérique 'Autumn Blaze'	'Autumn Blaze' White Ash	Cultivar d'indigène	3	☀	20	10	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Fraxinus americana 'Autumn Purple'	Frêne d'Amérique 'Autumn Purple'	'Autumn Purple' White Ash	Cultivar d'indigène	4	☀	15	9	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat

		Rôle de la plante						Faune			
Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Brise-vent	Type de croissance	Feuillu noble	Nourriture	Végétaux épineux	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Non	Superficiel					Lente				Moyenne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Sapin de Noël.
Non	Superficiel					Lente				Moyenne	Préférence pour les sols aérés et profonds. Aussi appelé: Bois d'orignal ou bois barré.
Non	Superficiel					Moyenne à rapide				Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Éviter les sols calcaires.
Non	Superficiel					Moyenne à rapide				Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Éviter les sols calcaires. Port variable selon les cultivars.
Modérée	Superficiel					Rapide				Très bonne	Supporte la pollution. Tolère les sols compacts. Racines envahissantes. Grand semencier, peut-être envahissant. Racines puissantes et bien développées.
Modérée	Superficiel					Lente à rapide				Très bonne	Supporte la pollution. Tolère les sols compacts. Racines assez puissantes et envahissantes. Grand semencier, peut-être envahissant.
Non	Superficiel à modérément profond					Lente à moyenne				Très bonne	Préférence pour les sols fertiles, profonds et bien drainés. Intolérance au compactage. Sensible à divers polluants.
Non	Superficiel à modérément profond					Lente à moyenne				Bonne	Préférence pour les sols fertiles, profonds et bien drainés. Intolérance au compactage. Sensible à divers polluants. Port et dimension variable selon le cultivar.
Modérée	Modérément profond					Moyenne à rapide				Faible	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Port difforme en milieu ouvert.
Oui	Modérément profond					Moyenne à rapide				Très bonne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Bonne capacité de captation du phosphore dans le sol. Sensible à la pollution urbaine.
Oui	Modérément profond					Moyenne				Moyenne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Port pyramidal.
Oui	Modérément profond					Rapide				Bonne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Port pyramidal.
Oui	Modérément profond									Bonne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Port semi-pyramidal à érigé-oval.
Oui	Superficiel					Moyenne à rapide				Faible	Sensible à la pollution.
Non	Pivotant					Lente à moyenne				Faible	Préférence pour les sols fertiles et bien drainés. Sensible à la pollution. Produit des noix.
Non	Pivotant					Lente			✓	Faible	Tolère les sols très alcalins. Plante ignorée des cerfs.
Non	Pivotant					Lente			✓	Faible	Très épineux. Plante ignorée des cerfs.
Non	Pivotant					Lente			✓	Faible	Tolère les sols très alcalins. Plante ignorée des cerfs.
oui	Superficiel					Moyenne				Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Grand semencier, peut être envahissant. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Modérée	Superficiel					Rapide				Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Adapté aux conditions urbaines. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Oui	Profond					Moyenne				Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Adapté aux conditions urbaines. Sélection mâle, donc sans fructification. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.

Arbres

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Fraxinus americana 'Manitou'	Frêne d'Amérique 'Manitou'	'Manitou' White Ash	Cultivar d'indigène	3b	☼	12	6	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Fraxinus americana 'Northern Blaze'	Frêne d'Amérique 'Northern Blaze'	'Northern Blaze' White Ash	Cultivar d'indigène	3	☼	15	8	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Fraxinus nigra	Frêne noir	Black Ash	Indigène	2b	☼	15-22	10-15	Élevée à moyenne	Loameux à argileux	Bas, Replat
Fraxinus nigra 'Fall Gold'	Frêne noir 'Fall Gold'	'Fall Gold' Black Ash	Cultivar d'indigène	3	☼	15	7	Élevée à moyenne	Loameux à argileux	Bas, Replat
Fraxinus nigra x mandshurica 'Northern Gem'	Frêne 'Northern Gem'	'Northern Gem' Ash	Cultivar d'indigène	2b	☼	11-15	7-8	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Fraxinus nigra x mandshurica 'Northern Treasure'	Frêne 'Northern Treasure'	'Northern Treasure' Ash	Cultivar d'indigène	2	☼	12	6	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Fraxinus pennsylvanica	Frêne de Pennsylvanie	Red Ash	Indigène	2b	☼	15-22	10-15	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Fraxinus pennsylvanica et cultivars	Frêne de Pennsylvanie	Red Ash	Cultivar d'indigène	2-4b	☼	12-22	7-15	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Fraxinus pennsylvanica 'Rugby'	Frêne de Pennsylvanie 'Prairie Spire'	'Prairie Spire' Red Ash	Cultivar d'indigène	2b	☼	15	4	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Larix laricina	Mélèze laricin	Eastern Larch	Indigène	1	☼	15-20	10-15	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Replat
Picea glauca	Épinette blanche	White Spruce	Indigène	1	☼◑	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Loameux à argileux	Replat
Picea mariana	Épinette noire	Black Spruce	Indigène	2b	☼◑●	15-22	6-10	Élevée	Tout type de sol	Bas, Replat
Picea rubens	Épinette rouge	Red Spruce	Indigène	4b	☼◑	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Replat
Pinus resinosa	Pin rouge	Red Pine	Indigène	2b	☼◑	20-30	15-20	Moyenne	Sableux, graveleux à loam sableux	Replat
Pinus strobus	Pin blanc	Eastern White Pine	Indigène	2	☼◑	22-30	15-22	Moyenne à faible	Loam sableux	Replat
Populus balsamifera	Peuplier baumier	Balsam Poplar	Indigène	1	☼	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Populus deltoides	Peuplier deltoïdes	Eastern Cottonwood	Indigène	2b	☼	20-30	20-30	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Populus deltoides 'Siouxland'	Peuplier à feuilles deltoïdes 'Siouxland'	'Siouxland' Eastern Cottonwood	Cultivar d'indigène	3	☼	20	10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Populus grandidentata	Peuplier à grandes dents	Large-Toothed Aspen	Indigène	2b	☼	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu
Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	Trembling Aspen	Indigène	1b	☼	10-15	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Quercus macrocarpa	Chêne à gros fruits	Bur Oak	Indigène	2b	☼	22-30	22-30	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Replat
Quercus rubra	Chêne rouge	Red Oak	Indigène	3	☼	22-30	22-30	Moyenne	Loameux à argileux	Replat

		Rôle de la plante						Faune			
Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Brise-vent	Type de croissance	Feuillu noble	Nourriture	Végétaux épineux	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Oui	Profond		♣	♣	♣	Moyenne	♛			Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Bonne résistance à la pollution. Sélection sans fructification. Port colonnaire. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Oui	Superficiel		♣	♣	♣	Rapide	♛			Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Bonne résistance à la pollution. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Modérée	Superficiel		♣	♣		Moyenne		♞		Faible	L'espèce la plus tolérante dans les sols mal drainés. Plante ignorée des cerfs. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Modérée	Superficiel		♣	♣		Moyenne	♛			Très bonne	L'espèce la plus tolérante dans les sols mal drainés. Plante ignorée des cerfs. Tolère la pollution urbaine.
Oui	Profond		♣	♣	♣	Moyenne à rapide	♛			Faible	Préférence pour les sols profonds et humide. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Oui	Superficiel		♣	♣	♣	Moyenne à rapide	♛			Bonne	Préférence pour les sols profonds et humide. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Modérée	Superficiel	♣	♣	♣	♣	Rapide		♞		Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante ignorée des cerfs. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Modérée	Superficiel à profond	♣	♣	♣	♣	Rapide	♛			Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante ignorée des cerfs. Plante suceptible à l'agrile du frêne, évoluion de ce ravageur à surveiller.
Modérée	Profond	♣	♣	♣	♣	Rapide	♛			Faible	Tolère les sols compacts. Plante ignorée des cerfs. Port érigé et étroit. Résistant à la pollution.
Oui	Superficiel		♣		♣	Rapide		♞		Très bonne	À planter seulement dans les zones à faibles pentes. Tolère les sols détrempés. Sensible à la pollution urbaine.
Non	Superficiel	♣	♣		♣	Lente à moyenne		♞		Très bonne	Préférence pour les sols frais et bien drainés. Port régulier. Plante ignorée des cerfs.
Non	Superficiel		♣			Lente		♞		Moyenne	Préférence pour les sols organiques et acides. Tolère les sols compacts. Peut se marcotter naturellement. Plante ignorée des cerfs. Sensible aux conditions urbaines.
Non	Superficiel		♣		♣	Lente		♞		Faible	Préférence pour les sols acides. Plante ignorée des cerfs.
Non	Latéral profond	♣	♣			Moyenne		♞		Moyenne	Peu tolérant dans les sols détrempés ou compact. Plante ignorée des cerfs. Peu tolérant à la pollution.
Non	Latéral profond		♣		♣	Moyenne		♞		Bonne	Préférence pour les sols acides, fertiles et bien drainés. Intolérance au compactage. Plante ignorée des cerfs.
Modérée	Superficiel	♣	♣		♣	Rapide		♞		Faible	Tolère les sols compacts. Plante drageonnante. Plante ignorée des cerfs.
Oui	Superficiel	♣	♣		♣	Rapide		♞		Bonne	Un des arbres dont la croissance est la plus rapide. Tolère les conditions urbaines.
Oui	Superficiel	♣	♣		♣	Rapide				Bonne	Un des arbres dont la croissance est la plus rapide. Sélection mâle, fructification absente.
Modérée	Superficiel		♣		♣	Rapide		♞		Faible	Préférence pour les sols fertiles et acides.
Modérée	Superficiel		♣			Rapide		♞		Faible	Racines très drageonnante. Peut tolérant à la pollution.
Oui	Pivotant	♣	♣	♣	♣	Lente	♛	♞		Très bonne	Préférences pour les sols frais et profonds. Tolère la pollutions. Produit des noix comestibles.
Oui	Latéral profond	♣	♣	♣	♣	Moyenne	♛	♞		Très bonne	Préférence pour les sols non calcaires et bien drainés. Transplantation difficile. Un des chênes dont la croissance est la plus rapide.Tolère les conditions urbaines.

Arbres

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Salix amygdaloides	Saule à feuilles de pêcher	Peachleaf Willow	Indigène	3b	☼	10-15	10-15	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Replat
Salix nigra	Saule noir	Black Willow	Indigène	4	☼	10-15	6-10	Élevée	Tout type de sol	Bas, Replat
Sorbus americana	Sorbier d'Amérique	American Mountain-Ash	Indigène	3	☼	15-20	10-15	Moyenne	Loam sableux	Replat
Sorbus decora	Sorbier des montagnes	Showy Mountain-Ash	Indigène	2	☼	6-10	6-10	Moyenne	Tout type de sol	Replat
Thuja occidentalis	Thuya occidental	Eastern Arborvitae	Indigène	2	☼◑	15-20	10-15	Élevée à faible	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Thuja occidentalis et cultivars	Thuya occidental	Eastern Arborvitae	Cultivar d'indigène	2-4	☼◑	2-20	10-15	Élevée à faible	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Tilia americana	Tilleul d'Amérique	American Linden	Indigène	2b	☼◑	22-30	15-22	Moyenne	Loameux	Replat
Tilia americana et cultivars	Tilleul d'Amérique	American Linden	Cultivar d'indigène	2b-4b	☼◑	15-30	8-22	Moyenne	Loameux	Replat
Tilia americana 'Nova'	Tilleul d'Amérique 'Nova'	'Nova' American Linden	Cultivar d'indigène	3	☼◑	20	10	Moyenne	Loameux	Replat
Tsuga canadensis	Pruche du Canada	Eastern Hemlock	Indigène	4	☼◑●	22-30	10-15	Élevée à moyenne	Loameux	Bas, Milieu, Replat

Outils de mise en marché

Mandaté par la **FIHOQ**,
Horticolor a conçu un pictogramme d'identification
pour les végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines
et a élaboré des outils de mise en marché
que vous pouvez consulter à la *page 27* de ce répertoire.

		Rôle de la plante						Faune			
Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Brise-vent	Type de croissance	Feuillu noble	Nourriture	Végétaux épineux	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Oui	Superficiel		▲	▲		Rapide		●		Faible	Tolère les sols compacts.
	Superficiel		▲	▲		Rapide		●		Faible	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Racines envahissantes.
Modérée	Superficiel		▲	▲		Moyenne		●		Faible	Préférence pour les sols acides. Risque de brûlure bactérienne.
Modérée	Superficiel		▲	▲		Moyenne		●		Faible	Préférence pour les sols acides. Croissance en talle. Risque de brûlure bactérienne.
Modérée	Superficiel	▲	▲		▲	Moyenne		●		Très bonne	Préférence pour les sols profonds et calcaires. Tolère les sols compacts ou lourds. À planter seulement dans les zones à faible pente. Aussi appelé: Cèdre du Canada.
Modérée	Superficiel	▲	▲		▲	Lente à moyenne				Très bonne	Préférence pour les sols profonds et calcaires. Tolère les sols compacts ou lourds. À planter seulement dans les zones à faible pente. Rusticité et port variable selon les cultivars. Aussi appelé: Cèdre.
Non	Latéral profond	▲	▲	▲	▲	Moyenne	♛			Très bonne	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Tolère les conditions urbaines.
Non	Latéral profond	▲	▲	▲	▲	Moyenne	♛			Très bonne	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Tolère la pollution.
Non	Latéral profond	▲	▲	▲	▲	Moyenne	♛			Très bonne	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Tolère la pollution.
Non	Superficiel	▲	▲			Lente à moyenne		●		Moyenne	Préférence pour les sols acides et bien drainés. Intolérance au compactage. Ne tolère pas les endroits venteux. Implantation difficile en milieu ouvert.

des végétaux recommandés

Le pictogramme et les outils sont la propriété de la **FIHOQ**.
Les entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale peuvent utiliser le pictogramme ainsi que les outils de mise en marché après avoir signé une licence d'utilisation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires,
pour obtenir votre licence d'utilisation
ou pour commander vos outils de mise en marché,
il suffit de communiquer avec la **FIHOQ** au **450-774-2228**.

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Acer spicatum	Érable à épis	Mountain Maple	Indigène	2a	◑●	6	4	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Alnus incana subsp. rugosa	Aulne rugueux	Speckled Alder	Indigène	1a	☼◑	6-10	6-10	Élevée	Graveleux à loameux	Bas, Milieu, Replat
Alnus viridis subsp. crispa	Aulne crispé	American Green Alder	Indigène	1a	☼	2-3	1-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Amelanchier canadensis	Amélanchier du Canada	Shadlow Serviceberry	Indigène	4a	☼◑	4-7	4,5-6	Moyenne	Sableux à loameux	Replat
Amelanchier canadensis et cultivars	Amélanchier du Canada	Shadlow Serviceberry	Cultivars d'indigène	4	☼◑	1,8-7	2-5	Moyenne	Sableux à loameux	Replat
Amelanchier fernaldii	Amélanchier de Fernald	Fernald Serviceberry	Indigène	4	☼	0,3-1	1	Faible	Sableux à loameux	Replat
Amelanchier laevis	Amélanchier glabre	Allegheny Serviceberry	Indigène	2b	☼◑	6-8	5	Moyenne	Sableux à loameux	Replat
Amelanchier sanguinea var. gaspensis	Amélanchier sanguin	Roundleaf Serviceberry	Indigène	3	☼◑●	1	1	Moyenne	Sableux à loameux	Replat
Amelanchier stolonifera	Amélanchier stolonifère	Running Serviceberry	Indigène	3	☼◑	1,2-1,8	1,2	Faible à moyenne	Sableux à loam argileux	Milieu, Replat
Andromeda polifolia	Andromède à feuilles de Polium	Northern Bog Rosemary	Indigène	2a	☼◑	0,3-0,6	0,6-0,9	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Bas
Andromeda polifolia et cultivars	Andromède	Bog Rosemary	Cultivars d'indigène	2	☼◑	0,4	0,6	Moyenne	Loam sableux	Bas
Arctostaphylos uva-ursi	Raisin d'ours	Bearberry	Indigène	2a	☼◑●	0,3	1,5	Faible à élevée	Sableux, loameux à argileux	Bas, Milieu, Replat
Arctostaphylos uva-ursi et cultivars	Raisin d'ours	Bearberry	Cultivars d'indigène	2	☼	0,25	1	faible à moyenne	Sableux à loam sableux	Bas, Milieu, Replat
Aronia melanocarpa	Aronie noire	Black Chokeberry	Indigène	4a	☼◑	1,5-2	1-1,5	moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Aronia melanocarpa et cultivars	Aronie noire	Black Chokeberry	Cultivars d'indigène	4	☼◑	1-2	1,2-1,5	moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Cephalanthus occidentalis	Céphalanthe occidental	Buttonbush	Indigène	4a	☼◑●	1-3	3-4	Élevée	Tout type de sol	Bas
Clematis ligusticifolia	Clématite de Virginie	Virgin's Bower	Indigène	2	☼◑	3-4	vigne	Moyenne à élevée	Loam argileux à loam sableux	Milieu, Replat
Comptonia peregrina	Comptonie voyageuse	Sweetfern	Indigène	2a	☼◑	0,6-0,9	1,2-2,4	Faible à élevée	Sableux, graveleux	Milieu, Replat
Cornus alternifolia	Cornouiller à feuilles alternes	Pagoda Dogwood	Indigène	3b	☼◑	3-5	2	Élevée	Loameux	Bas, Milieu
Cornus alternifolia et cultivars	Cornouiller à feuilles alternes	Pagoda Dogwood	Cultivars d'indigène	3	◑●	2,5-6	2-6	Élevée	Loameux	Bas, Milieu
Cornus obliqua	Cornouiller oblique	Narrowleaf Dogwood	Indigène	5	☼◑	1,5-3	3	Moyenne à élevée	Loameux	Milieu, Replat
Cornus racemosa	Cornouiller à grappes	Gray Dogwood	Indigène	2b	☼◑	3	3	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat

		Rôle de la plante					Faune			
Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Brise-vent	Type de croissance	Nourriture	Végétaux épineux	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Modérée	Superficiel	▲	▲		▲	Lente			Faible	Intolérance au compactage. Préférence pour les sols acides. Sensible à la pollution.
Modérée	Superficiel	▲	▲		▲	Rapide	●		Moyenne	Préférence pour les sols riches et légèrement acides. Tolère les conditions marécageuses et les sols pauvres. Non flexible.Plante fixatrice d'azote. Syn.: *Alnus serrulata.*
Non	Superficiel	▲				Rapide			Bonne	Tolère les sols acides, compacts et pauvres. Plante fixatrice d'azote.
Oui	Superficiel	▲	▲		▲	Moyenne	●		Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Intolérance au compactage. Racines drageonnantes. Syn.: *A. arborea.*
Oui	Superficiel	▲	▲		▲	Moyenne	●		Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Intolérance au compactage. Racines drageonnantes. Syn.: *A. arborea.*
Oui	Superficiel	▲				Moyenne	●		Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés et meubles. Plante protégée dans son milieu naturel.
Non	Superficiel	▲	▲		▲	Moyenne	●		Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés et meubles. Intolérance au compactage. Sensible à la pollution. Non flexible.
Oui	Superficiel					Moyenne	●		Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés et meubles.
Oui	Superficiel	▲				Moyenne	●		Faible à nulle	Tolère la sécheresse et les sols lourds. Racines drageonnantes.
Modérée	Superficiel					Lente			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Racines drageonnantes. Contrôle l'érosion.
Non	Superficiel					Lente			Très bonne	Contrôle l'érosion.
Non	Superficiel					Moyenne	●		Très bonne	Préférence pour les sols acides. Contrôle l'érosion.
Non	Superficiel					Lente	●		Très bonne	Contrôle l'érosion.
Modérée	Superficiel					Lente	●		Très bonne	Préférence pour les sols tourbeux et acides. Racines drageonnantes.
Modérée	Superficiel					Lente			Très bonne	Préférence pour les sols tourbeux et acides. Racines drageonnantes.
Oui	Superficiel	▲				Moyenne	●		Bonne	Intolérance au compactage. Plante fixatrice d'azote.
Non	Superficiel	▲				Rapide	●		Très bonne	Plante grimpante ou rampante.
Modérée	Superficiel	▲				Lente à moyenne	●		Bonne	Préférence pour les sols tourbeux, pauvres et acides. Plante colonisante. Contrôle l'érosion. Syn.: *C. aspleniifolia.*
Non	Superficiel		▲			Lente	●		Bonne	Plante ignorée des cerfs. Plante fixatrice d'azote.
Non	Superficiel		▲			Lente	●		Bonne	Plante ignorée des cerfs. Plante fixatrice d'azote.
Oui	Superficiel	▲				Moyenne à rapide	●		Faible à nulle	Tolère les sols secs. Plante ignorée des cerfs.
Oui	Superficiel	▲				Lente	●		Faible	Plante ignorée des cerfs. Syn.: *Cornus paniculata.*

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Cornus rugosa	Cornouiller rugueux	Roundleaf Dogwood	Indigène	3a	☼◑●	1,5	2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat
Cornus stolonifera	Cornouiller stolonifère	Redosier Dogwood	Indigène	2a	☼◑●	2	3	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Cornus stolonifera et cultivars	Cornouiller stolonifère	Redosier Dogwood	Cultivars d'indigène	3-4	☼	0,80-3	1,5-2	Élevée à moyenne	Loam argileux, loam sableux à argileux	Bas, Milieu, Replat
Corylus cornuta	Noisetier à long bec	Beaked Hazelnut	Indigène	3	☼◑	1,2-2,4	1,2-2,4	Faible à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Crataegus flabellata	Aubépine flabelliforme	Fanleaf Hawthorn	Indigène	5	☼◑	5-6	5-6	Faible à moyenne	Loameux	Milieu, Replat
Diervilla lonicera	Dièreville chèvrefeuille	Bush Honeysuckle	Indigène	3a	☼◑	0,9-1,2	0,9-1,2	Faible à moyenne	Sableux, graveleux	Milieu, Replat
Hamamelis virginiana	Hamamélis de Virginie	Common Witchhazel	Indigène	4b	☼◑●	5-7	5-6	Moyenne	Loameux	Milieu, Replat
Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	Mountain Holly	Indigène	2	☼◑	1-3	1-1,5	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Ilex verticillata	Houx verticillé	Common Winterberry	Indigène	3b	☼◑	1,8-3	1,8-3	Élevée	Loameux	Bas, Milieu, Replat
Ilex verticillata et cultivars	Houx verticillé	Winterberry	Cultivars d'indigène	3b	☼◑	2	1,5	Élevée	Loameux	Bas, Milieu, Replat
Juniperus communis	Genévrier commun	Common Juniper	Indigène	3	☼	1,5-3	2,5-3,6	Faible	Tout type de sol	Replat
Juniperus communis et cultivars	Genévrier commun	Common Juniper	Cultivars d'indigène	2b-4a	☼	0,3-0,6	1,25-1,5	Faible	Graveleux	Replat
Ledum groenlandicum	Thé du Labrador	Labrador Tea	Indigène	1a	☼◑	0,6-1,2	0,8-1,5	Élevée	Sableux	Bas, Milieu
Ledum groenlandicum 'Compactum'	Thé du Labrador 'Compactum'	'Compactum' Labrador Tea	Indigène	1a	☼◑	0,3	0,8	Élevée	Sableux	Bas, Milieu
Lonicera canadensis	Chèvrefeuille du Canada	American Fly Honeysuckle	Indigène	3a	◑●	1-1,8	1-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Lonicera canadensis 'Marble King'	Chèvrefeuille du Canada 'Marble King'	'Marble King' American Fly Honeysuckle	Cultivars d'indigène	3	◑	1-1,8	1-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Lonicera dioica	Chèvrefeuille dioïque	Mountain Honeysuckle	Indigène	2	☼	0,80-3	2	Faible	Graveleux	Bas, Milieu, Replat
Lonicera involucrata	Chèvrefeuille involucré	Black Twinberry	Indigène	4b	◑●	1,3	1	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Lonicera oblongifolia	Chèvrefeuille à feuilles oblongues	Swamp Fly Honeysuckle	Indigène	4	◑●	0,6-1,5	0,6-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Myrica gale	Myrique baumier	Sweet Gale	Indigène	2a	☼◑	0,6-1,2	2	Élevée	Loameux	Bas
Parthenocissus quinquefolia	Vigne vierge	Virginia Creeper	Indigène	2	☼◑●	4-15	1	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Parthenocissus quinquefolia var. engelmannii	Vigne vierge d'Engelmann	Engelman's Ivy	Cultivars d'indigène	2b	☼◑	10	1,5	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat

		Rôle de la plante					Faune			
Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Brise-vent	Type de croissance	Nourriture	Végétaux épineux	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Non	Superficiel					Moyenne	🐦		Faible	Plantes drageonnantes. Tolère les sols lourds. Plante ignorée des cerfs.
Oui	Superficiel	🌲				Rapide	🐦		Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante drageonnante. Plante ignorée des cerfs. Excellent pour stabiliser les talus abrupts. Syn.: *Cornus sericea.*
Oui	Superficiel	🌲				Rapide			Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante drageonnante. Plante ignorée des cerfs. Excellent pour stabiliser les talus abrupts. Syn.: *Cornus sericea.*
Non	Superficiel						🐦		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Plante ignorée des cerfs. Plante drageonnante pouvant être considérée comme envahissante.
Oui	Profond	🌲	🌲		🌲	Moyenne	🐦	✓	Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés. Tolérance à la sécheresse une fois établie. Tolère la pollution et les sols lourds ou alcalins. Plante ignorée des cerfs.
Oui	Superficiel	🌲				Rapide	🐦		Très bonne	Préférence pour les sols légèrement acides et bien drainés. Plante drageonnante mais non envahissante.
Oui	Superficiel		🌲			Lente à moyenne	🐦		Bonne	Plante fixatrice d'azote. Contrôle l'érosion.
	Superficiel					Rapide			Faible	Limité aux habitats marécageux et acides. Syn.: *Nemopanthus mucronatus.*
Non	Superficiel					Lente à moyenne	🐦		Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols lourds. Non flexible.
Non	Superficiel					Lente	🐦		Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols lourds. Non flexible.
Modérée	Superficiel					Lente	🐦		Bonne	Tolère les sols compacts. Non flexible. Plante ignorée des cerfs. Contrôle l'érosion.
Modérée	Superficiel					Lente			Très bonne	Non flexible. Plante ignorée des cerfs. Contrôle l'érosion.
Modérée	Superficiel					Lente			Faible	Préférence pour les sols tourbeux et acides. S'adapte aux conditions marécageuses. Contrôle l'érosion.
Modérée	Superficiel					Lente			Faible	Préférence pour les sols tourbeux et acides. S'adapte aux conditions marécageuses. Contrôle l'érosion.
Oui	Superficiel	🌲				Rapide	🐦		Faible	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles.
Oui	Superficiel	🌲				Rapide			Faible	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles. Feuillage panaché.
Oui	Superficiel	🌲			🌲	Rapide	🐦		Faible	Tolère la sécheresse. Plante grimpante ou rampante.
Oui	Superficiel					Rapide	🐦		Très bonne	
Oui	Superficiel					Rapide	🐦		Faible	Préférence pour les sols acides.
Modérée	Superficiel	🌲				Moyenne			Bonne	Préférence pour les sols acides et tourbeux. Tolère les sols pauvres et détrempés. Plante drageonnante. Contrôle l'érosion.
Modérée	Superficiel	🌲	🌲			Rapide	🐦		Très bonne	Intéressante pour la renaturalisation des murets. Plante grimpante ou rampante. Préférence pour les milieux secs et légèrement acides. Tolère les conditions venteuses et la pollution. Contrôle l'érosion. Peut être toxique.
Modérée	Superficiel	🌲	🌲			Rapide			Très bonne	Intéressante pour la renaturalisation des murets. Plante grimpante ou rampante. Préférence pour les milieux secs et légèrement acides. Tolère les conditions venteuses et la pollution. Contrôle l'érosion.

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Physocarpus opulifolius	Physocarpe à feuilles d'obier	Common Ninebark	Indigène	2b	☀◑	1,5-3	2-3	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Physocarpus opulifolius et cultivars	Physocarpe à feuilles d'obier	Ninebark	Cultivars d'indigène	2b	☀◑	1-3	1-2,5	Moyenne	Tout type de sol	Replat
Potentilla fruticosa	Potentille frutescente	Bush Cinquefoil	Indigène	2a	☀◑	0,3-1,3	0,6-1,3	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Potentilla fruticosa et cultivars	Potentille frutescente	Bush Cinquefoil	Cultivars d'indigène	2-3	☀	0,5-1,25	0,6-1,5	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Prunus nigra	Prunier noir	Canada Plum	Indigène	4	☀◑	6-9	3-4,5	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Prunus pumila var. depressa	Cerisier des sables	Dwarf Sand Cherry	Indigène	3	☀	0,3-0,4	2	Faible	Sableux, graveleux	Milieu, Replat
Rhododendron canadense	Rhododendron du Canada	Rhodora	Indigène	2	◑●	0,9-1,2	0,9-1	Moyenne à élevée	Loameux à loameux sableux	Milieu, Replat
Rhus aromatica	Sumac aromatique	Fragrant Sumac	Indigène	3	☀◑	0,6-1,8	1,8-3	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Rhus aromatica 'Grow-Low'	Sumac aromatique 'Grow-Low'	'Grow-Low' Fragrant Sumac	Cultivars d'indigène	3	☀◑	0,6-0,8	1,5-3,0	Faible à moyenne	Sableux à loam sableux	Milieu, Replat
Rhus typhina	Sumac vinaigrier	Staghorn Sumac	Indigène	3a	☀	4,5-7,6	4,5-9	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replat
Rhus typhina et cultivars	Sumac vinaigrier	Staghorn Sumac	Cultivars d'indigène	3-4	☀◑	1,75-2,5	1,75-2	Faible	Sableux, graveleux	Replat
Rosa acicularis	Rosier aciculaire	Prickly Wild Rose	Indigène	3	☀	0,3-2	1,2-1,8	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Rosa blanda var. blanda	Rosier inerme	Smooth Wild Rose	Indigène	2	☀	1,5-2	1,2-1,5	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Rosa nitida	Rosier brillant	Shining Rose	Indigène	2	☀	0,6-1	0,6-1	Moyenne	Sableux, loam sableux à graveleux	Milieu, Replat
Rosa rubiginosa	Églantier	Common Sweet Brier	Naturalisée	5	☀	3	3	Moyenne à faible	Tout type de sol	Milieu, Replat
Rubus allegheniensis	Ronce alléghanienne	Alleghaney Blackberry	Indigène	3	☀◑	1-2	1-2	Faible à moyenne	Loam argileux à graveleux	Milieu, Replat
Rubus occidentalis	Ronce occidentale	Black Raspberry	Indigène	3	◑	1-1,8	1,8 et +	Moyenne	Loameux	Milieu, Replat
Rubus odoratus	Ronce odorante	Flowering Raspberry	Indigène	4a	☀◑●	1,5-2	1,5-2	Moyenne à élevée	Sableux	Bas, Milieu
Salix bebbiana	Saule de Bebb	Bebb's Willow	Indigène	2	☀◑	5-6	10	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Salix discolor	Saule discolore	Pussy Willow	Indigène	2	☀	6-8	4-5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Salix eriocephala	Saule à tête laineuse	Cottony Willow	Indigène	3	☀	2-4	2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Salix exigua subsp. interior	Saule de l'intérieur	Sandbar Willow	Indigène	2	☀◑	1-6	1,8-3	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Salix lucida	Saule brillant	Shining Willow	Indigène	1	☀◑	3-8	3-8	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas

		Rôle de la plante					Faune			
Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Brise-vent	Type de croissance	Nourriture	Végétaux épineux	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Oui	Superficiel	▲			▲	Moyenne			Très bonne	Tolère les sols compacts et les conditions de sécheresse. Éviter les sols détrempés. Éviter les cultivars ornementaux sur les rives du fleuve St-Laurent.
Non	Superficiel	▲			▲	Rapide			Très bonne	Éviter les cultivars ornementaux sur les rives du fleuve St-Laurent.
Oui	Superficiel	▲				Moyenne	●		Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles. Plante ignorée des cerfs.
Oui	Superficiel	▲				Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles. Plante ignorée des cerfs.
Modérée	Intermédiaire	▲	▲			Lente	●	✓	Faible	Préférence pour les sols bien drainés. Sensible au nodule noir.
Modérée	Superficiel	▲				Lente à moyenne	●		Faible	Préférence pour les sols bien drainés. Intéressante pour la renaturalisation des murets. Éviter les espèces exotiques. Tolère les conditions de sécheresse une fois établie et les pieds dans l'eau temporairement.
Non	Superficiel					Moyenne	●		Faible	Préférence pour les sols tourbeux et acides.
Modérée	Superficiel	▲				Lente à moyenne	●		Moyenne	Préférence pour les sols acides et bien drainés. Plante qui tend à drageonner. Couvre-sol. Contrôle l'érosion.
Non	Superficiel	▲				Lente			Moyenne	Port plus compact que l'espèce. Préférence pour les sols acides et bien drainés. Contrôle l'érosion.
Modérée	Superficiel	▲	▲		▲	Lente à moyenne	●		Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante drageonnante et appropriée que dans les grands espaces. Non flexible.
Modérée	Superficiel	▲	▲		▲	Rapide			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante drageonnante et appropriée que dans les grands espaces. Non flexible.
Oui	Superficiel	▲				Rapide	●	✓	Faible	Préférence pour les sols légèrement acides et bien drainés. Tolère les sols lourds.
Oui	Superficiel	▲				Rapide	●	✓	Faible	Préférence pour les sols bien drainés. Tolère les sols lourds. Bonne résistance aux insectes et aux maladies. Plante drageonnante.
Oui	Superficiel	▲				Rapide	●	✓	Faible	Tolère les inondations passagères. Plante drageonnante. Couvre-sol. Bonne résistance aux insectes et aux maladies.
Oui	Superficiel	▲				Moyenne	●	✓	Faible	Plante drageonnante. Tolère les sols alcalins. Syn.: *Rosa eglanteria.*
Non	Superficiel	▲				Moyenne	●	✓	Faible	Préférence pour les sols riches et bien drainés. Peut devenir envahissante.
Non	Superficiel	▲				Rapide	●	✓	Faible	Préférence pour les sols riches et bien drainés.
Non	Superficiel	▲				Rapide	●		Moyenne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante drageonnante.
Oui	Superficiel		▲			Rapide	●		Faible	Préférence pour les sols lourds et humides.
Modérée	Superficiel	▲	▲			Rapide	●		Faible	Préférence pour les sols lourds et humides. Contrôle l'érosion du sol. Adapté pour les conditions maritimes. Flexible.
Non	Superficiel	▲				Moyenne	●		Faible	Préférence pour les sols organiques et humides. Peut subir une immersion prolongée. Syn.: *Salix rigida, S. rigida var. cordata.*
Modérée	Superficiel	▲	▲			Rapide	●		Faible	Préférence pour les sols lourds et humides. Contrôle l'érosion du sol. Flexible. Syn.: *Salix interior.*
Modérée	Superficiel	▲	▲			Rapide	●		Faible	Préférence pour les sols profonds et lourds. Tolère les forts vents.

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Salix pellita	Saule satiné	Satiny Willow	Indigène	2	◑	2-3	1,5-2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Salix petiolaris	Saule à long pétiole	Slender Willow	Indigène	2	☼	1-3	1-2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Salix sericea	Saule soyeux	Silky Willow	Indigène	5	☼◑	3,6	2-4	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Sambucus canadensis	Sureau du Canada	American Elder	Indigène	3a	☼◑●	1,5-3,6	1,5-2	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Sambucus canadensis et cultivars	Sureau du Canada	American Elder ou Elderberry	Cultivars d'indigène	3	☼◑	2-3	1,5-2,5	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Sambucus pubens	Sureau pubescent	Scarlet Elder	Indigène	5	☼◑	2-4	1,2-1,5	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Shepherdia canadensis	Shépherdie du Canada	Russet Buffaloberry	Indigène	2a	☼	1-2,5	1-2,4	Faible	Sableux	Bas, Milieu, Replat
Shepherdia canadensis et cultivars	Shépherdie du Canada	Russet Buffaloberry	Cultivars d'indigène	2	☼	1-2,5	1-2,4	Faible	Sableux	Bas, Milieu, Replat
Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles	Large-Leaved Meadowsweet	Indigène	4	☼	0,6-1,5	0,6-1,5	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Spiraea tomentosa	Spirée tomenteuse	Hardhack	Indigène	3	☼◑	0,9-1,5	0,9-1,5	Faible à moyenne	Tout type de sol sauf argileux	Bas, Milieu, Replat
Symphoricarpos albus	Symphorine blanche	Common Snowberry	Indigène	2a	☼◑●	1-1,5	1-1,5	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Vaccinium angustifolium	Bleuet à feuilles étroites	Lowbush Blueberry	Indigène	2a	◑	0,15-0,6	0,6	Faible à moyenne	Sableux	Bas
Vaccinium macrocarpon	Canneberge à gros fruits	American Cranberry	Indigène	3	☼◑	0,05-0,3	0,3-1,8	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat
Vaccinium myrtilloides	Bleuet fausse-myrtille	Velvetleaf Blueberry	Indigène	3	☼◑	0,1-0,6	0,1-0,6	Élevée	Loameux	Bas
Viburnum cassinoides	Viorne cassinoïde	Northern Wild Raisin	Indigène	2a	☼◑●	1,5-2	1,5-3	Faible à élevée	Loameux	Bas, Milieu, Replat
Viburnum lantanoides	Viorne à feuilles d'aulne	Hobblebush	Indigène	3a	◑●	2	2	Moyenne	Sableux	Milieu, Replat
Viburnum lentago	Viorne flexible	Nannyberry	Indigène	2a	☼◑●	4,5-5,4	1,8-3	Faible à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat
Viburnum trilobum	Viorne trilobée	American Cranberrybush Viburnum	Indigène	2a	☼◑	2,5-3,6	2,5-3,6	Moyenne	Loameux	Milieu, Replat
Viburnum trilobum et cultivars	Viorne trilobée	Cranberrybush Viburnum	Cultivars d'indigène	2	☼◑	1,5-3	1,5-3	moyenne à élevée	Loam argileux, loam sableux à sableux	Milieu, Replat
Viburnum rafinesquianum	Viorne de Rafinesque	Downy Viburnum	Indigène	3	◑●	1,2-1,8	1,2-1,8	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Vitis riparia	Vigne des rivages	Riverbank Grape	Indigène	2	☼◑	1,5-6	1	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Zanthoxylum americanum	Clavalier d'Amérique	Toothache Tree	Indigène	3	☼◑	3-7	3-7	Faible à moyenne	Graveleux	Bas, Milieu, Replat

		Rôle de la plante					Faune			
Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Brise-vent	Type de croissance	Nourriture	Végétaux épineux	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Modérée	Superficiel	▲				Rapide	●		Faible	Préférence pour les sols lourds et humides.
Modérée	Superficiel	▲				Rapide	●		Faible	Préférence pour les sols lourds et humides. Flexible. Tolérance pour les sols pauvres et une sécheresse temporaire une fois établie.
Modérée	Superficiel					Rapide	●		Très bonne	
Modérée	Superficiel	▲				Rapide	●		Bonne	Préférence pour les sols humides. Plante ignorée des cerfs. Racines drageonnantes.
Modérée	Superficiel	▲				Rapide			Très bonne	Plante ignorée des cerfs. Racines drageonnantes.
Modérée	Superficiel	▲				Rapide	●		Moyenne	Préférence pour les sols loameux, frais et bien drainés. Tolère la pollution et les forts vents. Plante ignorée des cerfs. Plante potentiellement toxique.
Oui	Intermédiaire	▲				Lente			Très bonne	Tolère les sols pauvres, secs ou alcalins. Non flexible.
Oui	Intermédiaire	▲				Lente			Moyenne	Tolère les sols pauvres, secs ou alcalins. Non flexible. Fruits rouges ou jaunes selon les cultivars.
Non	Superficiel	▲				Moyenne	●		Moyenne	Préférence pour les sols loameux et humides.
Non	Superficiel	▲				Moyenne	●		Moyenne	Préférence pour les sols loameux et humides. Plante ignorée des cerfs. Plante drageonnante.
Oui	Superficiel	▲				Rapide	●		Très bonne	Tolère les sols pauvres et graveleux. Plante drageonnante.
Non	Superficiel					Lente			Moyenne	Préférence pour les sols organiques et acides. Plante drageonnante.
Oui	Superficiel				▲	Lente	●		Faible	Préférence pour les sols riches, tourbeux et acides. Protéger des forts vents.
Non	Superficiel					Lente	●		Faible	Préférence pour les sols riches, tourbeux et acides. Protéger des forts vents.
Non	Superficiel	▲			▲	Lente	●		Faible	Préférence pour les sols organiques. Plante ignorée des cerfs.
Modérée	Superficiel	▲				Moyenne	●		Très bonne	Préférence pour les sols humides et acides.
Non	Superficiel	▲	▲		▲	Rapide	●		Moyenne	Tolère autant les sol humides que secs.
Modérée	Superficiel	▲			▲	Moyenne	●		Moyenne	Préférence pour les sols humides et bien drainés. Tolère les sols pauvres. Plante ignorée des cerfs. Non flexible. Syn.: *Viburnum trilobum.*
Modérée	Superficiel	▲			▲	Lente à moyenne	●		Très bonne	Plante ignorée des cerfs. Non flexible. Certains cultivars ont un port compact. Aussi appelé: Pimbina. Syn.: *Viburnum trilobum.*
Non	Superficiel				▲	Moyenne	●		Faible	Tolère la sécheresse. Plante ignorée des cerfs.
Modérée	Superficiel	▲	▲			Moyenne	●		Moyenne	Tolère une inondation périodique. Intéressante pour la renaturalisation des murets. Plante grimpante ou rampante.
	Superficiel	▲	▲			Rapide		✓	Faible à nulle	Préférence pour les sols profonds et bien drainés. Plante drageonnante.

Vivaces

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètre)	Largeur (centimètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Anemone canadensis	Anémone du Canada	Canadian Anemone	Indigène	3	☀◑	40	30	Moyenne à élevée	Loameux à loam argileux	Bas, Milieu, Replat
Apios americana	Apios d'Amérique	American Ground Nut	Indigène	4	☀	150	60	Élevée	Tout type de sol	Bas
Apocynum cannabinum	Apocyn chanvrin	Indian Hemp	Indigène	3	☀	80	50	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Calla palustris	Calla des marais	Water Arum	Indigène	2	☀	20	20	Très élevée	Loameux à argileux	Bas
Caltha palustris	Populage des marais	Marsh Marigold	Indigène	3	☀◑●	30	25	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Caltha palustris 'Flore Pleno'	Populage des marais 'Flore Pleno'	'Flore Pleno' Marsh Marigold	Cultivar d'indigène	3	☀◑●	40	40	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Caltha palustris 'Polypetala'	Populage des marais 'Polypetala'	'Polypetala' Marsh Marigold	Cultivar d'indigène	3	☀◑●	45-60	30-60	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Caltha palustris var. alba	Populage des marais	Marsh Marigold	Variété d'indigène	3	☀◑●	25-30	20-25	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Chelone glabra	Galane glabre	Turtlehead	Indigène	3	◑●	90	60	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Bas, Milieu
Comarum palustris	Comaret des marais	Marsh Cinquefoil	Indigène	3	☀◑	35	25	Élevée à très élevée	Loam sableux	Bas
Desmodium canadense	Desmodie du Canada	Canadian Tick-Trefoil	Indigène	4	☀◑	85	45	Moyenne	Loam argileux à argileux	Milieu
Eupatorium maculatum	Eupatoire maculée	Purple Joe-Pye Weed	Indigène	3	☀◑	200	90	Moyenne à élevée	Loameux à loam argileux	Bas, Milieu
Eupatorium perfoliatum	Eupatoire perfoliée	Perfoliate Thoroughwort	Indigène	3	☀◑	75	45	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Heliopsis helianthoides	Héliopsis faux-hélianthe	False Sunflower	Indigène	3	☀	120	90	Faible à moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Heliopsis helianthoides 'Goldgefieder'	Héliopsis faux-hélianthe 'Goldgefieder'	'Goldgefieder' False Sunflower	Cultivar d'indigène	3	☀	100	45	Faible à moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Heliopsis helianthoides 'Midwest Dreams'	Héliopsis faux-hélianthe 'Midwest Dreams'	'Midwest Dreams' False Sunflower	Cultivar d'indigène	3	☀	80-90	45	Faible à moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Iris versicolor	Iris versicolore	Blue Flag Iris	Indigène	3	☀◑	55	40	Élevée à très élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Iris versicolor et cultivars	Iris versicolore	Blue Flag Iris	Cultivar d'indigène	3	☀◑	60-80	40	Élevée à très élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Lathyrus maritimus	Gesse maritime	Beach Pea	Indigène	3	☀	25	60	Faible	Sableux	Milieu
Ligusticum scoticum	Livèche écossaise	Scotch Lovage	Indigène	0	☀	55	60	Faible	Sableux, graveleux	Milieu

Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante: Stabilisation	Rôle de la plante: Écran solaire	Type de croissance	Faune: Nourriture	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Non	Rhizome superficiel	✿		Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles. Tolère les zones constamment humides.
Non	Rhizome superficiel	✿		Rapide	🐇	Moyenne	Préférence pour les sols bien drainés. Adapté pour les rivages argileux. Plante grimpante. Peut devenir envahissante.
Non	Abondant et profond	✿	✿	Moyenne	🐇	Moyenne	Adapté pour les rivages argileux.
Non	Rhizome			Moyenne		Moyenne	Plante aquatique. Préférence pour les sols acides et fertiles.
Non	Superficiel			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles.
Non	Superficiel			Moyenne		Faible	Fleur jaune double. Plus compact que l'espèce. Syn.: *C. palustris* 'Multiplex'.
Non	Superficiel			Moyenne		Faible	Fleur jaune plus grande que l'espèce.
Non	Superficiel			Moyenne		Faible	Sélection compacte aux fleurs blanches. Toutes les parties de la plante sont considérées toxiques.
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide	🐇	Très bonne	Préférence pour les sols acides.
Non	Abondant et modérément profond			Moyenne	🐇	Moyenne	Préférence pour les sols fertiles. Couvre-sol. Tolère les sols détrempés. Syn.: *Potentilla palustris.*
Non	Abondant et modérément profond	✿		Moyenne		Moyenne	Plante fixatrice d'azote.
Non	Abondant et modérément profond	✿	✿	Moyenne	🐇	Très bonne	Préférence pour les sols lourds, fertiles, calcaires et bien drainés.
Non	Abondant et modérément profond	✿	✿	Moyenne	🐇	Bonne	
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide		Très bonne	Résistante à la sécheresse.
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide		Faible	Fleur double, jaune orangé. Floraison prolongée.
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide		Faible	Fleur simple au ton de jaune et de orangé. Port très compact.
Modérée	Superficiel	✿		Rapide	🐇	Excellente	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs.
Modérée	Superficiel	✿		Rapide		Excellente	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs.
Oui	Abondant et modérément profond	✿		Moyenne	🐇	Moyenne	Adapté aux conditions maritimes.
Oui	Abondant et modérément profond	✿		Moyenne		Faible	Adapté aux conditions maritimes.

Vivaces

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètre)	Largeur (centimètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Lobelia cardinalis	Lobélie cardinale	Cardinal Flower	Indigène	3	☀◑	90	30	Élevée à moyenne	Loam argileux à loameux	Bas
Lobelia cardinalis et cvs	Lobélie cardinale	Cardinal Flower	Cultivar d'indigène	3-5	☀◑	90-120	30	Élevée à moyenne	Loam argileux à loameux	Bas
Mentha arvensis	Menthe du Canada	Wild Mint	Indigène	3	☀	50	45	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu
Mertensia maritima	Mertensie maritime	Sea Bluebells	Indigène	2	◑●	15	40	Élevée	Loam sableux	Bas, Milieu
Myosotis laxa	Myosotis laxiflore	Small Forget-Me-Not	Indigène	3	☀	30	35	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Petasites frigidus var. palmatus	Pétasite palmé	Northern Sweet Coltsfoot	Indigène	2	☀◑	40	30	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Physostegia virginiana	Physostégie de Virginie	Obedient Plant	Indigène	3	☀◑	70	40	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Pontederia cordata	Pontédérie cordée	Pickerelweed	Indigène	2	☀	60-80	40-60	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Pontederia cordata 'White Pike'	Pontédérie cordée 'White Pike'	'White Pike' Pickerelweed	Cultivar d'indigène	3	☀	60	40-60	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Rudbeckia laciniata	Rudbeckie laciniée	Cut-Leaved Coneflower	Indigène	3	☀	150	60	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat
Rudbeckia laciniata 'Goldquelle'	Rudbeckie laciniée 'Goldquelle'	'Goldquelle' Cut-Leaved Coneflower	Cultivar d'indigène	3	☀	90	60	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat
Sagittaria latifolia	Sagittaire latifoliée	Broadleaf Arrowhead	Indigène	3	☀◑	100	50	Très élevée	Argileux	Bas
Sanguisorba canadensis	Sanguisorbe du Canada	Canadian Burnet	Indigène	3	☀◑	90	70	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Scutellaria lateriflora	Scutélaire latériflore	Side-Flowering Skullcap or Mad Dog Skullcap	Indigène	3	☀	70	30	Élevée à moyenne	Loameux	Milieu, Replat
Solidago canadensis	Verge d'or du Canada	Canada Goldenrod	Indigène	2	☀	110	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Solidago x 'Golden Baby' ou 'Baby Gold'	Verge d'or du Canada 'Golden Baby'	'Golden Baby' Dwarf Goldenrog	Cultivar d'indigène	3	☀◑	60-70	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Solidago x 'Laurin'	Verge d'or du Canada 'Laurin'	'Laurin' Dwarf Goldenrog	Cultivar d'indigène	3	☀	30-40	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Solidago x 'Strahlenkrone'	Verge d'or du Canada 'Crown of Rays'	'Crown of Rays' Goldenrog	Cultivar d'indigène	3	☀	60-100	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Solidago x 'Sweety'	Verge d'or du Canada 'Sweety'	'Sweety' Dwarf Goldenrog	Cultivar d'indigène	4	☀	30	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Symphyotrichum lateriflorum	Aster latériflore	Calico Aster	Indigène	3	☀◑	70	45	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Symphyotrichum lateriflorum 'Lady in Black'	Aster latériflore 'Lady in Black'	'Lady in Black' Calico Aster	Cultivar d'indigène	5	☀	70	50	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat

Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante – Stabilisation	Rôle de la plante – Écran solaire	Type de croissance	Faune – Nourriture	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Non	Abondant et modérément profond	✿	✿	Moyenne	🐇	Excellente	Préférence pour les sols fertiles. Plante de rivage en eau calme. Résistante aux limaces. Se ressème.
Non	Abondant et modérément profond	✿	✿	Moyenne	🐇	Moyenne	Préférence pour les sols fertiles. Plante de rivage en eau calme.
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide		Bonne	Planter en isolé. Plante envahissante. Syn.: *M. canadensis.*
Oui	Superficiel	✿		Moyenne		Faible	Préférence pour les sols fertiles. Feuillage persistant. Adapté aux conditions maritimes.
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide		Bonne	Préférence pour les sols fertiles. Syn.: *M. palustris.*
	Profond	✿		Rapide		Faible	Préfère les sols frais. Peut devenir envahissante dans un sol riche et humide.
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide	🐇	Bonne	Préférence pour les sols bien drainés.
Non	Rhizome			Moyenne	🐇	Moyenne	Plante aquatique. Préférence pour les sols fertiles. Plante de rivage en eau calme.
Non	Rhizome			Moyenne		Moyenne	Fleur blanche.
Non	Abondant et profond	✿	✿	Rapide	🐇	Bonne	Résistante aux limaces. Plante ignorée des cerfs. Éviter *R. hirta.*
Non	Abondant et profond	✿	✿	Rapide	🐇	Bonne	Sélection au port compact et aux tiges solides.
	Tubercule superficiel			Moyenne	🐇	Moyenne	Préférence pour les sols fertiles et détrempés. Plante de rivage en eau calme. Tolère la pollution de l'eau. Efficace pour absorber le phosphate.
Oui	Abondant et modérément profond	✿		Moyenne		Moyenne	Adapté pour les conditions maritimes.
Non	Abondant et modérément profond	✿		Rapide	🐇	Moyenne	Préférence pour les sols alcalins.
Oui	Abondant et profond	✿	✿	Rapide	🐇	Très bonne	Mellifère.
Oui	Abondant et profond	✿	✿	Rapide		Bonne	Large floraison jaune or. Ne requiert pas de support.
Oui	Abondant et profond	✿	✿	Rapide		Faible	Port très compact et arrondi. Floraison tardive, jaune vif. Vigoureux.
Oui	Abondant et profond	✿	✿	Rapide		Faible	Large inflorescence jaune brillant. Tiges solides. Ne requiert pas de support.
Oui	Abondant et profond	✿	✿	Rapide		Faible	Port très compact et arrondi. Floraison jaune citron.
Non	Superficiel		✿	Moyenne	🐇	Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: *Aster lateriflorus.*
Non	Superficiel		✿	Moyenne		Bonne	Port plus compact que l'espèce. Feuillage pourpre foncé. Syn.: *Aster lateriflorus* 'Lady in Black'.

Vivaces

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètre)	Largeur (centimètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Symphyotrichum lateriflorum 'Prince'	Aster latériflore'Prince'	'Prince' Calico Aster	Cultivar d'indigène	4	☀◑	50-60	45-60	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Symphyotrichum novae-angliae	Aster de Nouvelle-Angleterre	New England Aster	Indigène	3	☀◑	50	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Symphyotrichum novae-angliae 'Harrington's Pink'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Harrington's Pink'	'Harrington's Pink' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀◑	110	60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Symphyotrichum novae-angliae 'Purple Dome'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Purple Dome'	'Purple Dome' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀◑	50	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Symphyotrichum novae-angliae 'Red Star'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Red Star'	'Red Star' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀◑	40	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Symphyotrichum novae-angliae 'Rudelsburg'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Rudelsburg'	'Rudelsburg' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀◑	100-110	60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Symphyotrichum novae-angliae 'Vibrant Dome'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Vibrant Dome'	'Vibrant Dome' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀◑	45	30	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat
Symphyotrichum novi-belgii	Aster de la Nouvelle-Belgique	New Belgium Aster	Indigène	3	☀◑	90	45	Faible	Tout type de sol	Bas, Milieu
Symphyotrichum novi-belgii et cultivars	Aster de la Nouvelle-Belgique	New Belgium Aster	Cultivar d'indigène	3	☀◑	40-110	30-50	Faible	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat
Thalictrum venulosum	Pigamon veiné	Veiny Meadow-Rue	Indigène	3	☀	40-60	25	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Verbena hastata	Verveine hastée	Blue Vervain	Indigène	3	☀	110	45	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu

Fougères

Athyrium filix-femina	Athyrie fougère-femelle	Lady Fern	Indigène	3	☀◑●	60	20	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Athyrium filix-femina 'Nanum'	Athyrie fougère-femelle 'Nanum'	'Nanum' Northern Lady Fern	Cultivar d'indigène	3	☀◑●	25	25	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Athyrium filix-femina 'Plumosum Axminster'	Athyrie fougère-femelle 'Plumosum Axminster'	Golden Plumose Lady Fern	Cultivar d'indigène	4	☀◑●	75-80	60-75	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Athyrium filix-femina var. angustum	Fougère-femelle du Nord	Northern Lady Fern	Indigène	3	☀◑●	60	60	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Athyrium filix-femina 'Veroniae-cristatum'	Athyrie fougère-femelle 'Veroniae-cristatum'	Miss Vernon's Crested Lady Fern	Cultivar d'indigène	3	☀◑●	55-60	45-60	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat
Athyrium thelypteroides	Athyrium fausse-thélyptéride	Silvery Glade-Fern	Indigène	4	◑●	60-100	50	Élevée à moyenne	Loameux à loam argileux	Milieu, Replat
Dryopteris cristata	Dryoptère à crêtes	Crested Wood-fern	Indigène	3	◑●	55	30	Moyenne	Loameux	Bas, Milieu
Dryopteris marginalis	Dryoptère à sores marginaux	Marginal Wood-fern	Indigène	3	◑●	60	60	Moyenne à faible	Tout type de sol	Replat
Onoclea sensibilis	Onoclée sensible	Sensitive Fern	Indigène	2	☀◑●	80	45	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu
Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	Cinnamon Fern	Indigène	2-3	◑●	60-150	60	Élevée à moyenne	Loam argileux à loam sableux	Bas, Milieu
Osmunda regalis	Osmonde royale	Royal Fern	Indigène	2	☀◑●	125	150	Élevée	Sableux à loam argileux	Bas, Milieu
Thelypteris palustris	Thélyptère des marais	Marsh Shield-Fern	Indigène	3	◑●	60	60	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu

Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante – Stabilisation	Rôle de la plante – Écran solaire	Type de croissance	Faune – Nourriture	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
Non	Superficiel		✿	Moyenne		Bonne	Bonne tolérance à l'oïdium. Port beaucoup plus compact que l'espèce. Feuillage pourpre et fleur blanche à œil rouge. Ne requiert pas de tuteurage. Syn.: *Aster lateriflorus 'Prince'.*
Modérée	Abondant et modérément profond	✿	✿	Rapide	🐇	Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. *Syn.: Aster novae-angliae.*
Modérée	Abondant et modérément profond	✿	✿	Rapide		Moyenne	Fleur rose saumoné plus tardive que les autres. Syn.: *Aster novae-angliae* 'Harrington's Pink'.
Modérée	Abondant et modérément profond	✿	✿	Rapide		Moyenne	Solide sélection au port compact et arrondi. Ne requiert pas de tuteurage. Fleur mauve. Syn.: *Aster novae-angliae* 'Purple Dome'.
Modérée	Abondant et modérément profond	✿	✿	Rapide		Faible	Port compact. Fleur rouge. Syn.: *Aster novae-angliae* 'Red Star'.
Modérée	Abondant et modérément profond	✿		Rapide		Faible	Fleur rouge vif. Facile de culture. Syn.: *Aster novae-angliae* 'Rudelsburg'.
Modérée	Abondant et modérément profond	✿		Rapide		Faible	Fleur rose. Syn.: *Aster novae-angliae* 'Vibrant Dome'.
Modérée	Profond	✿	✿	Rapide	🐇	Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: *Aster novi-belgii.*
Modérée	Profond	✿	✿	Rapide		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: *Aster novi-belgii* et cultivars.
	Superficiel	✿	✿	Moyenne		Faible à moyenne	Syn.: *T. confine.*
Non	Abondant et profond	✿		Rapide	🐇	Très bonne	Bisannuelle.

Non	Superficiel			Moyenne		Bonne	Préférence pour les sols fertiles et frais. Plante ignorée des cerfs.
Non	Superficiel			Moyenne		Faible à Moyenne	Feuillage vert foncé et dense. Tolère le soleil en autant que le sol est humide.
Non	Superficiel			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles et frais. Feuillage vert pomme brillant. Tolère le soleil en autant que le sol est humide.
Non	Superficiel			Moyenne		Faible à Moyenne	Colori spectaculaire. Tolère le soleil en autant que le sol est humide.
Non	Superficiel			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles et frais. Feuillage vert duveteux. Protéger des vents.
Non	Superficiel			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols acides et fertiles.
Non	Superficiel			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols acides et tourbeux.
Non	Superficiel			Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles. Plante ignorée des cerfs. Feuillage persistant.
Non	Superficiel			Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols acides, fertiles et bien drainés. Tolère les sols détrempés. Associée dans la nature avec les aulnes et les saules.
	Profond			Rapide		Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols détrempés. Plante ignorée des cerfs. Adapté pour les conditions maritimes.
Non	Rhizome superficiel			Moyenne		Faible	Préférence pour les sols tourbeux, acides, fertiles, profonds et bien drainés. Tolère les sols détrempés.
Non	Superficiel			Moyenne		Faible	Préférence pour les sols acides. Syn.: *Dryopteris thelypteris.*

Graminées et plantes apparentées

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètre)	Largeur (centimètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus
Acorus calamus	Acore roseau	Sweet Flag	Naturalisée	3	☼◑	60-100	60	Élevée	Tout type de sol	Bas
Acorus calamus 'Variegatus'	Acore roseau	Variegated Sweet Flag	Cultivar de naturalisée	4	☼◑	60-80	60	Élevée	Tout type de sol	Bas
Andropogon gerardii	Barbon de Gérard	Big Bluestem	Indigène	4	☼	150-200	60-75	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Replat
Bolboschoenus fluviatilis	Scirpe fluviatile	River Bulrush	Indigène	3	☼	100-200	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Calamagrostis canadensis	Calamagrostide du Canada	Bluejoint	Indigène	3	☼	130	60	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu
Deschampsia cespitosa	Deschampsie cespiteuse	Tufted Hairgrass	Indigène	3	☼◑●	85-100	45-60	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Dichanthelium clandestinum	Panic clandestin	Deer Tongue Grass	Indigène	4	◑	70-120	40	Faible à moyenne	Loameux, graveleux	Milieu, Replat
Elymus canadensis	Élyme du Canada	Canada Wild Rye	Indigène	3	☼	30-100	40	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat
Glyceria canadensis	Glycérie du Canada	Canada Mannagrass	Indigène	3	☼◑	30-100	20-25	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Glyceria grandis	Glycérie géante	Tall Mannagrass	Indigène	3	☼	100-160	20-25	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Glyceria striata	Glycérie striée	Nerved Mannagrass	Indigène	3	☼◑	30-90	20-25	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas
Juncus effusus	Jonc épars	Common Rush	Indigène	3	☼	60	60	Élevée	Tout type de sol	Bas
Schizachyrium scoparium	Schizachyrium à balais	Little Bluestem	Indigène	4	☼	75	30-40	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replat
Schizachyrium scoparium 'Prairie Blues'	Schizachyrium à balais 'Prairie Blues'	'Prairie Blues' Little Blue Stem	Cultivar d'indigène	4	☼	100	60	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replat
Schizachyrium scoparium 'The Blues'	Schizachyrium à balais 'The Blues'	'The Blues' Little Blue Stem	Cultivar d'indigène	4	☼	45-60	45-60	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replat
Schoenoplectus acutus var. acutus	Scirpe aigu	Hardstem Bulrush	Indigène	2	☼	50-200	45	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Schoenoplectus pungens	Scirpe d'Amérique	American Bulrush	Indigène	1	☼	20-100	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Schoenoplectus tabernaemontani	Scirpe des étangs	Softstem Bulrush	Indigène	2	☼	50-250	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Scirpus cyperinus	Scirpe Souchet	Common Wool-Grass	Indigène	3	☼	100-150	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas
Sorghastrum nutans	Faux-sorgho penché	Indian Grass	Indigène	4	☼	150-175	40	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu
Spartina pectinata	Spartine pectinée	Prairie Cordgrass	Indigène	3	☼	150	100	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu

Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante: Stabilisation	Rôle de la plante: Écran solaire	Type de croissance	Faune: Nourriture	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
	Rhizome superficiel			Moyenne		Moyenne	Tolère 20 cm d'eau par-dessus le collet. Syn: Belle angélique. S'étale beaucoup.
	Rhizome superficiel			Moyenne		Bonne	Feuillage panaché blanc crème. Tolère l'ombre.
Modérée	Abondant et profond	✓		Rapide	✓	Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Résistante à la sécheresse.
Non	Rhizome volumineux	✓		Moyenne	✓	Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Syn.: *Scirpus fluviatilis.*
Non	Abondant et profond	✓	✓	Moyenne	✓	Bonne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
Non	Superficiel	✓		Rapide	✓	Bonne	Préférence pour les sols fertiles et bien drainés. Ne tolère pas la sécheresse. Peut s'ensemencer.
Oui	Abondant et superficiel	✓		Rapide	✓	Moyenne	Préférence pour les sols fertile et humide et peut tolérer l'ombre. Syn.: *Panicum clandestinum.*
Modérée	Abondant et profond	✓		Rapide		Bonne	Adapté aux conditions maritimes.
	Rhizome superficiel			Rapide	✓	Moyenne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
	Rhizome superficiel	✓		Rapide	✓	Moyenne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
	Rhizome superficiel	✓		Rapide	✓	Moyenne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
Modérée	Abondant et superficiel	✓		Rapide	✓	Bonne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Feuillage persistant.
Non	Abondant et profond	✓		Moyenne	✓	Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: *Andropogon scoparium.*
Non	Abondant et profond	✓		Moyenne			Feuillage gris bleuté, inflorescence argenté. Tolère la sécheresse.
Non	Abondant et profond	✓		Moyenne			Préférence pour les sols bien drainés. Feuillage bleuté.
Non	Rhizome robuste	✓		Moyenne	✓		Supporte les fluctuations du niveau de l'eau jusqu'à une profondeur de 30 cm. Syn.: *Scirpus acutus.*
Non	Rhizome traçant	✓		Moyenne	✓	Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Syn.: *Scirpus americanus.*
Non	Rhizome robuste	✓		Moyenne	✓	Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Syn.: *Scirpus validus* ou *Scirpus lacustris.*
Non	Rhizome volumineux	✓		Moyenne	✓	Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire.
Non	Abondant et profond	✓	✓	Moyenne	✓	Bonne	Préférence pour les sols frais et bien drainés. Espèce souvent dominante.
Oui	Abondant et profond	✓	✓	Rapide		Bonne	Adapté aux conditions maritimes. Espèce souvent dominante.

Comités

Orientation et contenu

Comité directeur

- Guy **Boulet**, AQPP
- Émilie **Brassard-D'Astous**, agente de liaison FIHOQ – AQPP
- Mario **Comtois**, B. Sc. Biol., agr., IQDHO
- Luce **Daigneault**, agr., directrice générale FIHOQ
- Isabelle **Dupras**, AQPP
- André **Gosselin**, AQPP
- Nicolas **Hamelin**, ROBVQ
- Louisette **Laramée**, AQPP
- Claire **Michaud**, MDDEP
- Brigitte **Mongeau**, dta, IQDHO
- Sophie **Rochefort**, Ph.D., agr., FIHOQ

Comité de travail

- Luc **Bourdon**, APGQ
- Fay **Cotton**, MRNF
- Jean-Luc **Daiwally**, AQPP
- Suzanne **Desrochers**, AQPP
- Mélanie **Glorieux**, AAPQ
- Josée **Gosselin**, ASHOQ
- Pierre **Guilbeault**, APGQ
- Jean-Maurice **Hamel**, MAPAQ
- Marc **Légaré**, dta, IQDHO
- Jean-François **Meister**, AQPP
- Martin **Mergl**, APPQ
- Mario **Morin**, AQPP
- Carole **Roberge**, AQPP
- Jean-Pierre **Roberge**, AQPP
- Line **Roberge**, ASHOQ
- David **Rodier**, APPQ
- Isabelle **Simard**, MDDEP
- Pierre **Villeneuve** AJQ

Comité réviseur

Liste des plantes ligneuses :

- Nathalie **Bédard**, B.A.P., M.A., RAPPEL
- Myriam **Lafrenière-Landry**, B.Sc.A., ACIA
- Marc **Légaré**, dta, IQDHO
- Benoît **Limoges**, biologiste, MDDEP
- Brigitte **Mongeau**, dta, IQDHO
- Romain **Néron**, agr., MAPAQ
- Isabelle **Simard**, biologiste M. Sc., MDDEP

Liste des plantes herbacées (vivaces) :

- Mario **Comtois**, B. Sc. Biol., agr., IQDHO
- Frédéric **Coursol**, B. Sc. Biol., botaniste consultant
- Myriam **Lafrenière-Landry**, B.Sc.A., ACIA
- Brigitte **Mongeau**, dta, IQDHO
- Fred **Oehmichen**, B.A.P., M.A.P., Pépinière Oka Fleurs
- Annie **Simard**, biologiste M. Sc., MDDEP
- Isabelle **Simard**, biologiste M. Sc., MDDEP

Ce répertoire a été rendu possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dans le cadre du (*Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées*).

La production de ce répertoire a été rendue possible grâce aussi à des investissements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ), de la FIHOQ, de l'AQPP et de l'ensemble de l'industrie de l'horticulture ornementale.

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC

www.fihoq.qc.ca
fihoq@fihoq.qc.ca

3230, rue Sicotte, Local E-300 Ouest
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 7B3

Québec
• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
• Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

www.mapaq.gouv.qc.ca
info@mapaq.gouv.qc.ca
www.mddep.gouv.qc.ca
info@mddep.gouv.qc.ca

AQPP
Association Québécoise des Producteurs en Pépinière

www.aqpp.org
aqpp@fihoq.qc.ca

AAPQ	Association des architectes paysagistes du Québec
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AJQ	Association des jardineries du Québec
APGQ	Association des producteurs de gazon du Québec
APPQ	Association des paysagistes professionnels du Québec
AQPP	Association québécoise des producteurs en pépinière
ASHOQ	Association des services en horticulture ornementale du Québec
FIHOQ	Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec
IQDHO	Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
RAPPEL	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François
ROBVQ	Regroupement des organisations de bassin versant du Québec

Une image de marque

La FIHOQ a conçu pour vous une *image de marque* pour promouvoir les végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines auprès de vos clients.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour vous procurer le matériel promotionnel, communiquez avec la FIHOQ au 450-774-2228.

Le pictogramme ne pourra être utilisé que pour identifier les végétaux recommandés dans le répertoire et son utilisation devra être autorisée par la Fédération.

Le matériel comprend les éléments suivants :

- Pictogramme d'identification des végétaux recommandés
- Dépliant de sensibilisation
- Affiche incitative
- Affichette pour le lieu de vente
- Étiquettes
- Ruban de table













Ce répertoire a été rendu possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par l'intermédiaire du (Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées).

Il a également pu être réalisé grâce à des investissements importants :

- de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
- du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- de l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP)
- du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ)

Vous pouvez vous procurer ce répertoire (en format PDF) ou questionner le moteur de recherche, en consultant le site de la FIHOQ et celui de l'AQPP aux adresses suivantes :

www.fihoq.qc.ca
www.aqpp.org

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC
www.fihoq.qc.ca
fihoq@fihoq.qc.ca

AQPP Association Québécoise des Producteurs en Pépinière
www.aqpp.org
aqpp@fihoq.qc.ca

Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec ROBVQ
www.robvq.qc.ca
info@robvq.qc.ca

RAPPEL

Québec
• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
• Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
www.mapaq.gouv.qc.ca
info@mapaq.gouv.qc.ca
www.mddep.gouv.qc.ca
info@mddep.gouv.qc.ca

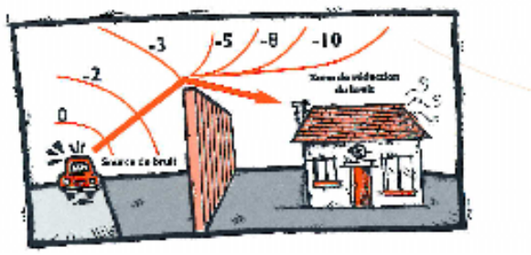
Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.
100 %

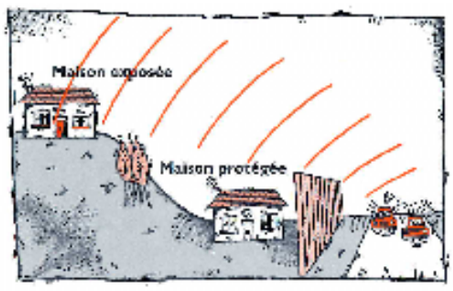
© 2008 Horticolor®

Annexe 8
Exemples d'aménagements dans les zones de niveau sonore élevé

PARTIE 1 :

L'aménagement d'écrans antibruit :





Source : MTQ, Mieux s'entendre avec le bruit routier, 2000, pages 16 et 17.

PARTIE 2 :

Extrait du livre « Combattre le bruit de la circulation routière »

Chapitre 3 : « Les techniques de réduction du bruit routier ».

Source : MTQ, Combattre le bruit de la circulation routière, 2e édition, 1996, pages 23 à 37.